

La Grande Encyclopédie de la Vallée de Joux  
No 122

Mise en page Rémy Rochat

**APERCU DE L'HISTOIRE DES CABARETS, AUBERGES, PINTES,  
RESTAURANTS, CAFES, BISTROTS ET AUTRES BOUCHONS DANS  
LE COURS DES AGES A LA VALLEE DE JOUX**

1536-2000

Volume premier : **la commune du Lieu**

Editions le Pèlerin  
2016

## **Tables des matières :**

Introduction	3
Hôteliers de la Vallée de Joux, par Auguste Piguet	6
Liste des établissements publics au XIXe siècle, par Alfred Golay	12
<b>a) La commune du Lieu, généralité, avec :</b>	
Liste des auberges de la commune du Lieu	17
<b>b) Auberges des Charbonnières, avec :</b>	
Auberge du Cygne	32
Cabarets et autres lieux publics	107
Le Café vaudois	122
Le Café Terminus	125
Un café en Bonport en 1893	127
Tea-Room puis restaurant de Castel-Joux	129
Les pensions	131
Matière pour une pinte aux Charbonnières	133
Notes et quelques images supplémentaires	135
La buvette d'alpage du Chalottet	138
<b>c) Le Séchey, avec :</b>	
Le Café Suisse	144
Le Tea-Room de Haut-Crêt	150
<b>d) Le Lieu et les hameaux de proximité, avec :</b>	
L'Hôtel de Ville	152
Listage Hôtel de Ville	163
Le Café de la Gare et autres bouchons du Lieu	171
Les Plainoz	175
Chez Simi, à l'Allemagne	178
Les contrebandiers	184
Chez Lucien	186
Le Café français de la Frasse	189
Notes sur les pintes de Combenoire	199
Le tea-room puis restaurant des Esserts-de-Rive	201

## Introduction

Que voilà un sujet passionnant ! L'histoire de nos établissements publics, là où passèrent le plus clair de leur temps de loisirs certains des habitués, ces pedzes invétérées, ces alcooliques finis – le sujet est plus grave – ces joyeux compères, ces destructeurs de foyers ou de ménage, ces discoureurs à l'infini, ces chevaliers de la table ronde, ces bonimenteurs de salon, ces philosophes du café du commerce, ces amateurs de la dive bouteille, ces noceurs intraitables... Bref, ils furent nombreux, ceux-là qui goûtèrent à ces heures où la maison s'oublie et où le monde reprend forme dans le coin des habitués.

Ont-ils perdu leur temps ? Ont-ils connu la seule chose qui puisse compter en ce bas monde, les discours à l'infini, quand l'on refait le monde qui, par ailleurs, ne va pas bien du tout. Quand l'on compulse la politique locale pour en arriver à la conclusion que les membres des autorités sont tous des imbéciles. Voyez à cet égard la manière dont ils nous ont déneigé la place, par exemple.

Les bistrots. Les fatidiques bistrots. Mais en même temps les indispensables bistrots, où l'homme de passage peut poser son sac et se restaurer pour repartir bientôt d'un cœur plus léger, quoique le pas légèrement plus lourd, il n'était pas trop mal ce petit la Côte. Juste espérons-le, qu'il ne nous donne pas mal à la tête.

On en raconte de ces histoires sur le blanc de ce restaurant en particulier. Qui portait des noms de poissons. Et qui, quand vous aviez le malheur d'en boire le soir, vous donnait pour le matin suivant un mal de tête à vous faire promettre de n'en plus jamais boire. La maison est bien connue. Et leurs produits, disait-on, servait pour désherber les voies de chemin de fer !

Des histoires du genre. Où le vrai – il exista réellement, ce mal de tête du lendemain – côtoie sans vergogne l'invention la plus débridée.

Des bistrots, à la Vallée, il y en eut de tous genres, de toutes dimensions, et quasiment en tous temps. Nous voulons dire par là qu'il fut nécessaire d'avoir ce type d'établissement, ne serait-ce que pour s'approvisionner en vin, car il ne semble pas que les ménages aient eu la possibilité de s'en procurer de manière privée. A moins bien sûr d'être descendus un jour en plaine, voire au vignoble le plus proche et d'en avoir ramené un tonneau. Pintes ou auberges aussi nécessaires à ceux-là qui passaient par chez nous, commerçants pour l'essentiel. Plus tard certains de nos établissements publics furent les lieux de rendez-vous des contrebandiers venus de France, qui traversaient la Vallée pour aller s'approvisionner au bord du Léman. On les voyait donc deux fois, à l'aller et au retour. Ils portaient des noms qui seraient parfaits pour des récits d'aventure. Ceux-là venaient en particulier aux Charbonnières, au Séchey, dans les hameaux sus-jacents du Lieu, Derrière-la-Côte.

Qui saura dire tout ce qui s'est dit dans ces locaux, enfumés dès lors que l'herbe à Nicot eut pénétré aussi en nos régions. On allait connaître ainsi pendant des siècles l'odeur insupportable du tabac quand elle est froide, la

fumée irrespirable crachée par quantité de fumeurs invétérés dont le confort des autres est le dernier des soucis. Car voilà, le bistrot, si c'était là où l'on boit, c'était là aussi où l'on fume. Les deux allaient de pair. Et il fut bien long, le combat pour qu'enfin cesse cette ineptie, fumer en des lieux publics. Combien de sommelières s'y mirent à leur tour, emportées par les habitudes des clients, combien qui s'intoxiquèrent de rester à journée faite dans de tels lieux et qui finirent prématurément. Les statistiques n'ont jamais été faites. Elles auraient tellement dérangé...

Nous en sommes revenus à plus de sagesse et grand bien nous fasse.

Nous ne sommes pas client non plus. Ce qui ne nous empêche pas de vous proposer pour la première fois assurément, un tour plus ou moins complet de tous les bouchons de notre région. Des oublis ont pu avoir lieu. Ils furent si nombreux, et certains avec une existence si brève que c'est à peine s'ils figurent dans une documentation quelconque.

D'aucuns sont des célébrités. Ils font en quelque sorte la renommée de la région. Ils appartiennent à l'histoire de celle-ci à part entière. Il n'est que de nommer l'Hôtel de la Truite au Pont et l'Hôtel de la Lande au Brassus.

Bref, avec ces quelques pages, réparties en trois volumes, nous en sommes persuadé, vous en apprendrez beaucoup !

Et un dernier mot. Comme nous avons beaucoup travaillé sur les pintes de la commune du Lieu, avec à la clé une matière importante, il se trouvera que des textes se recourent. Qu'on l'on nous excuse d'une situation où nous préférons le trop au pas assez, l'aspect un peu brouillon à celui par trop achevé !

Les Charbonnières, en janvier 2016 :

RR



Mais avant de commencer, pour se mettre d'aplomb, un bon café !

**Hôteliers de la Vallée de Joux** – Dans : Auguste Piguet, Vieux métiers de la Vallée de Joux, nourriture – habillement, Monographie folklorique, cahier A, Editions Le Pèlerin, 1999, pp. 91 à 102, texte retranscrit par nos soins.

Les monastères disposaient chacun d'un hospice. De rares passants laïcs y trouvaient gîte et pitance.

Les religieux de passage, soit surtout les Bénédictins acheminés vers Romainmôtier ou vers Eschnoz logeaient sans doute dans l'édifice monastique principal.

Y eut-il une sorte d'hôtellerie au village du Lieu du temps de la Savoie ? La question ne peut être tranchée faute de documents. On sait, par contre, qu'une auberge existait dans la localité peu après la conquête bernoise. En 1549, divers censitaires prêtèrent reconnaissance de leurs biens dans l'établissement de l'hôte Pierre Meylan. En 1600, égrège<sup>1</sup> Jacques Meylan exerçait conjointement les fonctions de notaire et celles d'« hôte ». On comptait deux hostes au Lieu en 1692. Pour éviter des jalousies, le Conseil ordonna que les dépenses faites par la commune se feraient chez les deux aubergistes « tant également que possible ». L'année suivante, en juin, S.S. Baillivale et sa suite s'en vinrent faire la reconnaissance des dîmes. Le souper offert à cette occasion, dans l'une des hôtelleries pour sûr, revint à près de 64 florins. Les deux hostes du Lieu misèrent en 1696 le droit de boucherie. Nouvelle débridée en 1699. Le capitaine d'Eclépens, commandant des troupes de la Vallée et son subordonné Baizenard, logent chez l'hôte Aubert. Les Douze arrêtèrent en octobre 1700 que les hôtes et cabaretiers paieront désormais l'ongueil sur le pied de 6 pots par char, l'attavernage sur celui de 2. Le vin sera taxé au prorata. Des excès se produisirent. Pour y remédier, les Douze décidèrent en novembre 1705 que le gouverneur ne ferait aucune dépense dans le Logis (n'y en avait-il donc plus qu'un à ce moment-là ?), sinon par commandement des Conseillers. Sur demande de S.S.B. Stettler, une attestation de devoir accompli est consenti au lieutenant Moquin<sup>2</sup> et famille, ex-tenanciers du Logis de l'Ours au Lieu.

Le 15 octobre 1708, la commune du Lieu acquérait du colonel de May, un bâtiment aussitôt converti en maison de commune le 29 du même mois. Le premier amodiataire de l'établissement communal payait une finance annuelle de 240 florins. Bail consenti à Jean-Pierre Lugrin le 29 octobre de la même année.

On ne s'entend pas sur les attavernages. En 1732, le grand Conseil désigne à cet effet 3 personnes, dont un Douze à tour, un conseiller et le secrétaire. Ces fonctionnaires auront un pot par char. L'année précédente, l'hôte Is Dd Rochat fonctionnait comme Petit Gouverneur et recouvreur de dîmes.

La maison de ville se révélait insuffisante en cas d'affluence. Il fallut établir un cabaret d'occasion, la Pintaz. Cet établissement ouvrit ses portes à deux

---

<sup>1</sup> Egrège = notaire.

<sup>2</sup> Moquin. La famille était arrivée dans la commune de l'Abbaye quelques décennies plus tôt.

reprises en 1733, à raison de 8 jours par foire du printemps et de l'automne. Outre le droit de vendre vin, le pintier pouvait tuer les bêtes nécessaires et fabriquer le pain utile à ses clients. La licence lui revint à 18 florins. L'expérience réussit. En 1733, l'assemblée générale de tous les chefs de famille, sorte de Landsgemeinde, décida à l'unanimité que dorénavant la pinte, soit ce second logis, serait ouvert toute l'année.

Lors de l'amodiation, en juin, la maison de commune se ramodia pour 3 ans à 375 florins, la pinte à 150 fl. En 1734, année de cherté du vin, le débit se réduisit à peu de chose. Le pintier menaçant de renoncer à son bail, on lui rabattit 15 florins.

Les Douze, examen fait de deux courtes de vin, le taxent à 5 ½ baches le pot. L'hôte, un certain Reymond, proteste et en vient aux gros mots. L'affaire est portée à Romainmôtier. Reymond s'excuse. Par grâce, on consent au prit de 5 ½. L'affaire se passe en 1736.

Un dîner offert à S.S. Baillivale Rodt, à sa famille et à sa suite à l'Hôtel de Ville, revient à 120 florins environ en 1729. La dépense de M. le Major est de sa suite dans le même établissement, lors de la revue et probablement à la même époque, s'élève à 40 florins.

Le sieur ministre offre à l'hôtelier de lui vendre le vin de sa pension. Sur son refus, il le fait débiter par un tiers. Protestation de l'hôte qui se voit débouté en 1744.

Par convention de 1747, l'hôte de la maison de commune s'engagea à fournir annuellement une douzaine de boudrons et 4 milliers d'ancelles par année ; à embumenter le pré de Dernier la Chaux (8 traîneaux), à fournir la viande nécessaire à M. le Ministre et aux malades. L'année suivante, la cherté des vivres oblige l'hôtelier P.A. Rochat<sup>3</sup> à dénoncer son bail si on ne rétablit pas l'ancien prix de 430 florins.

Le Consistoire se plaint d'un débit de vin clandestin aux Charbonnières en 1756. En 1755 le ministre Bruel et le Consistoire ont défendu la vente du vin à leur porter après 10 heures sur semaine et le dimanche jusqu'à 8 heures.

Contestation au sujet du vin du mois d'août. Les cabaretiers convoqués à Romainmôtier exposent que la commune n'a aucun sujétion à S. Seigneurie à cet égard, selon l'arrêt pris par son prédécesseur en 1757.

On accorde à l'amodieur de la pinte d'être déchargé de son droite de vente à la dite pinte. Seule la pinte des foires demeura dès le 25 mars 1758.

En 1759 on se plaint que le cabaretier fait son pain trop petit.

Vu l'établissement du cabaret des Charbonnières, on consent un rabais au tenancier de l'Hôtel de Ville de 36 écus petits. Nous sommes en 1760/1761.

Les Douze ayant taxé le vin du cabaretier Reymond à 3 batz 1 crutz le pot, celui-ci ne s'obstine pas moins à le vendre 3 ½ batz. L'autorité recourt aux grands moyens. Le logis sera publié en amodiation en 1761. L'année en

---

<sup>3</sup> Selon de toute évidence Pierre-Abraham Rochat.

question, la maison de commune va à 400 florins, la pinte à 50 florins seulement.

Un cabaret s'ouvre aux Charbonnières le 25 mars 1764. Prix 205 florins.

Sa S.B. Lerber s'avise de rechercher la commune pour le longuel des Charbonnières en 1764. L'un des gouverneurs, en possession des titres du Lieu, dressera un mémoire prouvant que la commune dispose du droit de percevoir la taxe sur les vins (1765). La pinte ne trouve aucun miseur. Demeure à la commune en attendant des temps meilleurs. Elle s'ouvrira seulement aux foires.

On se plaint de la concurrence faite par les cabarets borgnes. Le cabaretier prêtera serment devant le Conseil, celui qu'il avait prêté par attouchement de main devant le vénérable consistoire ayant été critiqué. Il s'exécute cette fois selon toutes les formalités après lecture du formulaire à lui faite. Des difficultés surgissent au sujet des heures fixées pour la vente sur semaine. S.S.B. Watteville sera consultée à cet endroit. Jugera-t-il suffisant de s'en tenir aux lois consistoriales en 1769 ?

L'astriction des conseillers à faire à tour la ronde des cabarets répugne à certains. L'un d'eux, menacé par le vénérable Consistoire, préfère résigner sa charge de conseiller que d'épier ses combourgeois. On finit par s'arranger (1769).

Les messeillers seront chargés d'empêcher la contrebande des vins de Bourgogne. Ils doivent, comme tant d'autres fonctionnaires, porter le serment requis (17870).

Aucun signe distinctif ne signalait l'existence d'une auberge, pas même le petit sapin traditionnel. Des étrangers dans la nécessité de se rafraîchir pouvaient passer devant la maison de ville sans se douter qu'on y vendrait du vin. En 1776, enfin, une enseigne pendante apparut.

En 1777 la taxe du vin à 15 crutz le pot mécontenta le cabaretier. Le récalcitrant se voit finalement condamné à 15 florins d'amende.

Nouveaux excès des cabarets borgnes et des vendages de vin dans les maisons foraines. Une amende de 50 florins frappera les fautifs, la moitié étant attribuée au délateur (1782).

Sous l'Helvétique, les patentes exigées des cabaretiers remplacent l'ohmgeld (loi du 24 septembre 1799). Des gardes police exercent la surveillance des établissements. Mais le zèle de ces surveillants laisse à désirer. On leur infligera 4 batz d'amende en faveur des pauvres en cas de manquement.

Ouverture d'un cabaret en Combenoire pour 4 mois en 1800.

Rien ne va plus. Le marasme des affaires est complet. Le peuple n'a point d'argent. Débit presque nul au cabaret. L'autorité rabat 12 échus petits poids au cabaretier pour l'exercice écoulé. En 1801 parvient l'ordre étrange de fermer les 3 cabarets de la commune ou de produire les titres de leur établissement ; or, ceux-ci ont disparu par l'incendie de 1691. A défaut de titres, la Régie expose la nécessité d'un vendage à la maison de ville. Quant à l'auberge des

Charbonnières, la concession encore existante date de 1653. Une sentence baillivale le confirme en 1760.

1802. Des scandales se produisent à la Belle Etoile des Charbonnières ; l'hôte se voit frappé et terrassé.

1805. Les auberges feront du pain à la livre pour les nécessiteux. Poids des miches d'un batz fixé à 10 onces ; pain blanc de froment à 6 ½ crutz la livre. En 1805, il est question de créer un hospice à la Petite Posogne. Pareil établissement serait très utile à nos voyageurs en hiver.

1820. La patente des auberges de la maison de ville du Lieu, de la Belle Etoile des Charbonnières, revient à 16 francs, celle de la pinte à 8 fr. 3 batz & 24...

La seconde moitié du siècle dernier apporta de nombreux changements au tableau des auberges de la commune du Lieu. La vieille pinte du bas du village disparut. Un café éphémère s'ouvrit à deux pas de là. Le cabaret de Combenoire ferma ses portes. Le Séchey eut un établissement durable ; la maison de commune du Séchey, No 110 du plan Cavat, folio 37, dut être le théâtre de maintes verrées avant d'être démolie pour satisfaire aux exigences de la situation. Le contraire paraîtrait surprenant, car les assemblées des hameaux s'y déroulaient. Nous n'avons pourtant aucune preuve qu'il fut permis d'y vendre vin. Aux Charbonnières, la belle Etoile fit place au Cygne. Au quartier des Crêtets apparut le Terminus. Son nom rappelle que le pont voisin fut, un certain temps, tête de ligne. Il y eut des bouchons Chez Moysse Cart, à L'Allemagne, Chez Simi, aux Plainoz et à la Frasse. Ce dernier seul subsiste à cette heure.

A l'Abbaye, après désaffectation du monastère, le secteur qui constitue actuellement l'Hôtel de Ville de L'Abbaye échut à noble Claude de Glanoz, seigneur de Villardin (1544). La tranche nord se vit convertie en étable. Plus tard l'étable passa aux mains d'un nommé Claude Figuey. La maison d'habitation fut reprise par noble Jean de Valleyres. Avant l'an 1600, égrège Jacques Berney avait procédé au remembrement. Une pièce de son habitation appelée « la salle de certains membres », paraît avoir été réservée aux autorités de la commune récemment constituée. Sans doute, à défaut de local réservé à cet effet, y appréciait-on de temps à autre le fruit de la vigne. Tel fut, ce me semble, l'embryon de l'Hôtel de Ville.

Cet état de chose devait se prolonger pendant plus d'un demi-siècle. En 1659, la commune de l'Abbaye obtenait le droit d'établir auberge. Trois ans plus tard, elle y ajoutait un logis. En 1687, elle acquérait pour agrandir l'auberge une maison attenante pourvue d'un jardin. Nouvelles acquisitions en 1805 et 1839. Dès 1858, l'Hôtel, relevé, compta deux étages.

Les hameaux, toujours friands d'indépendance et disposant d'autorités spéciales, sentirent naturellement le besoin d'un local public. En 1801, le Pont obtenait une patente d'auberge. Cet établissement, d'abord appelé ... prit plus tard le nom de « Truite ». « Les Trois Sapins », aujourd'hui disparu, s'ouvrit dans la commune en 1852. On ignore sa situation. Un permis de pinte aux Bioux pour « Les Trois Suisses » date de 1820.

De la seconde moitié du siècle passé datent le Café du Lac au Pont et les Taches aux Bioux. L'asile de Molendruz vint étancher la soif de ceux qui franchissaient la montagne. Les hôtels et pensions du Montreux combier (Le Pont) date du présent siècle (Grand Hôtel, Mon Désir, Villa Fouques et autres moins importants). L'essor prit par ces établissements paraissait assuré. Les deux guerres mondiales vinrent tout compromettre. Les deux premiers hébergèrent des escouades de grands blessés français et belges de 1916 à 1918. Le Général Pau, le grand Manchot, qui les accompagnait, leur adressa des recommandations bien senties. Il me semble encore l'entendre, cette voix mâle et prenante !

Seules à ma connaissance des auberges bayardes, celle des Bioux eut le bon sens de maintenir sa gracieuse enseigne pendante. On y voit, peints sur métal, les trois champions de nos libertés.

## **Chenit**

L'abergement au territoire du chenit consenti à Herrier (1555) ainsi que ceux consentis aux gentilshommes-verriers (1557) et aux Varro (1573), omettent de signaler si le vendage du vin était autorisé dans leurs établissements industriels. Dès la fondation de la commune, nous savons à peu près à quoi nous en tenir à cet égard grâce aux comptes des gouverneurs.

Le hameau du Sentier, alors composé d'une vingtaine de fermes basses, isolées ou groupées en voisinages sur un quart de lieue de longueur, avait plus d'importance qu'on ne l'aurait cru au premier abord. L'église, située au centre, attirait les fidèles des hameaux voisins. A quelques pas au midi du temple, certain bâtiment public servait de maison de commune et d'école. La maison de commune n'eut longtemps pas d'auberge pour la bonne raison qu'il en existait à proximité. Peut-être aurait-on craint qu'un établissement eut gêné les écoliers.

En 1647, le Chenit comptait déjà trois débits de vin : l'un au Sentier, le second, selon grand probabilité au Crêt Meylan ; le 3<sup>ème</sup> au Brassus même.

Au Sentier-haut, Bastian Simon tenait l'auberge la mieux achalandée de la commune à en juger par le longueil (ohmgeld) de 58 florins exigé de lui. La communauté percevait le longueil. Ce droit fut concédé aux communes de la Vallée par LL.EE. de 1648. Ce faisant, le souverain d'alors confirmait la concession accordée par le Duc de Savoie en faveur des Clées (1470). A la restriction près d'une cense de 25 florins imposée à l'Abbaye et d'une dite de 30 grevant le Lieu. Le Chenit bénéficia comme de juste de la même faculté de percevoir l'ohmgeld des cabarets tiers. Sa redevance annuelle en faveur de LL.EE. était de 15 florins.

Le débit du Sentier-Haut déjà autorisé du vivant du père de Bastian Simon, s'ouvrit probablement en 1612, lors de la construction de l'église. Bastian Simon obtint en 1656 de pouvoir prendre pour enseigne la marque de l'Ours (Nicole).

Maître Blaize Graz qui acquit la bourgeoisie du Chenit en 1670 et était d'origine neuchâteloise, cumulait les fonctions de charbonnier, de cultivateur et d'hôtelier. Il payait un longueil de 24 florins seulement.

Le troisième débit de vin signalé en 1647 dépendait de noble Abraham Chabrey, coseigneur du Brassus. Ohmgeld de 2 ans consécutifs : 25 florins, soit moins du quart de ce que Simon déboursait.

La liste des taxes sur le vin imposées aux cabaretiers au cours des âges souffre de maintes lacunes. Le montant de l'ohmgeld pour ce qui concerne le puis les deux aubergistes au Sentier non indiqué en toutes lettres, se voit souvent compensé par les dépenses d'auberge faites par les autorités.

En 1650, deux hôtes seulement figurent au tableau : B. Simon qui débourse 58 florins et Jacques Migniod qui en doit 2 de plus. L'établissement de ce dernier se trouvait probablement au Bas du Village du Sentier. Paraissent en 1656-1657, Siméon Meylan dont on exige 20 florins seulement, tant pour l'ohmgeld que pour la location du pré dit Cul du Marest. Jacques Migniod s'en tire avec 40 florins, les affaires allaient-elles donc mal au milieu du XVIIe siècle ?

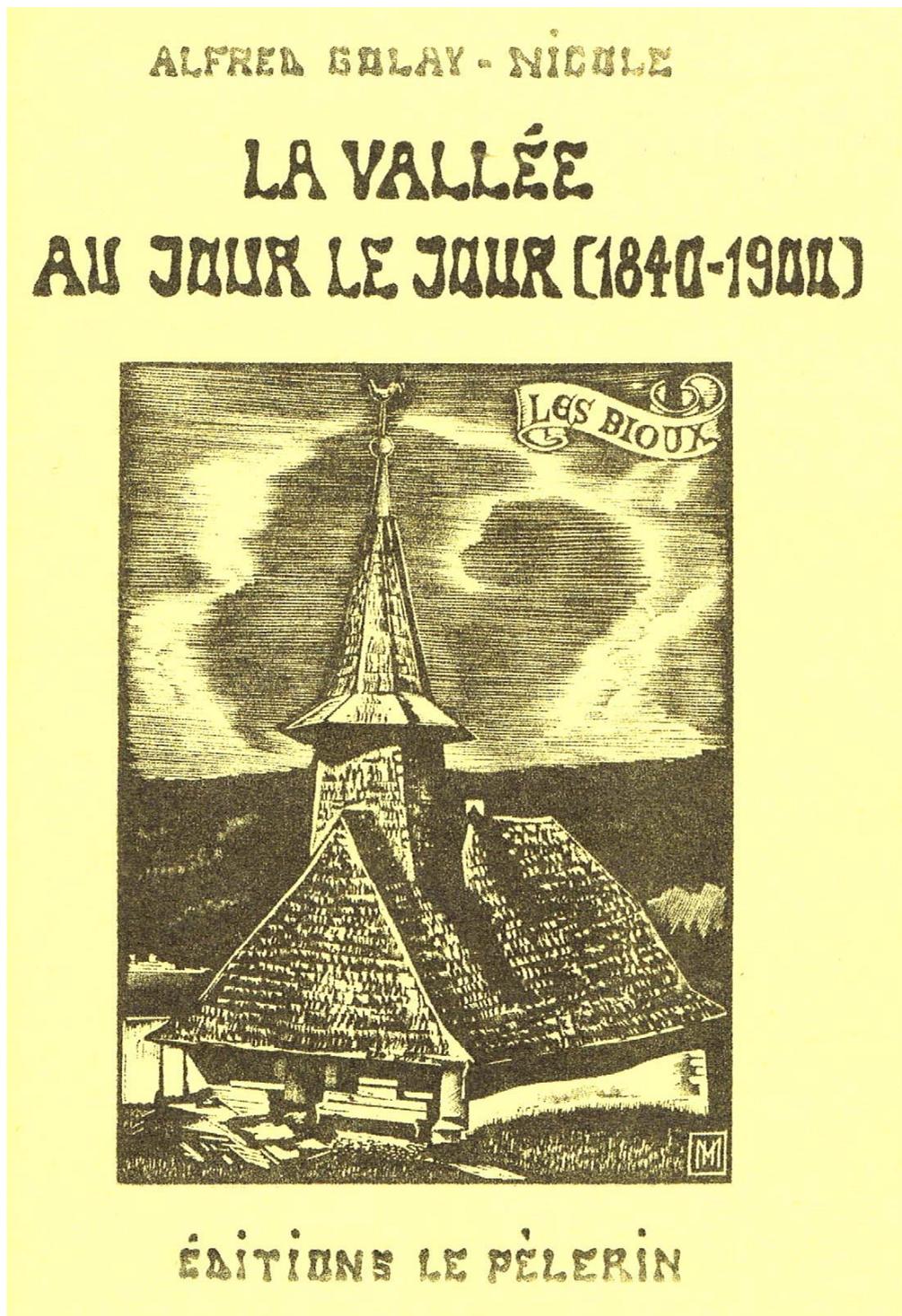
Les verriers vendaient parfois du vin à leurs ouvriers. Nous savons qu'en 1663, les Maîtres Jean-Jacques Heugelt et Nicolas Dugalt payèrent le longueil conjointement à la soufferte à raison de 7 fl. 6 et de 5 florins. Il devait donc s'agir de quantités infimes de jus divin.

Les comptes signalent 2 « hostes » en 1669, Bastian Simon, un moment remplacé par Siméon Meylan fait réapparition. Son ohmgeld dont nous ignorons le montant, sert de compensation partielle aux débridées de l'autorité.

Abraham Capt, nouveau venu, remplaçant probable de Jacques Migniod, paie un longueil de 35 fl. et une cense de logis de 2 florins. Cet hôtelier avait obtenu l'année précédente la patente d'établir un logis à la marque du Lion en sa maison. L'ohmgeld exigé de Capt par LL.EE. trois mois durant fut ensuite perçu par la commune après réclamations justifiées sans doute, cela en 1668. Le Logis de Capt prix de l'extension sous le nom d'Hôtel du Lion d'Or.

En 1672, le longueil rentrait mal. Les gouverneurs s'en plaignaient. Un mandat obtenu vint obliger les récalcitrants à s'exécuter. N. Ab. Chabrey y fit opposition. Un voyage à Berne devint indispensable. Discret Jacques Lecoultre et son adjoint, chargé des intérêts de la communauté, dépensèrent à cette occasion 140 florins en 14 ½ jours, à raison de 5 florins par jour. Lors d'une débridée à la maison Graz, en procédant aux interrogats, tant au Brassus que chez les Piguet, les préposés à l'examen religieux des adultes dépensèrent 6 florins. La maison en question, alors non bénéficiaire de patente, devait être la ferme du Crêt-Meylan, propriété des Varro.

La même année le juge Nicole, père de l'historien, aubergiste improvisé déboursa 38 florins de longueil et 2 pour le droit de Logis. Tenait-il le Lion d'Or ?



Le Pèlerin, 1994

## Annexe 1

En 1877 la Suisse comptait un hôtel, auberge, café ou pinte pour 45 hommes comptés dès l'âge de 15 ans, 49 dans le canton de Vaud. Et à la Vallée ?

La récapitulation des enseignes ci-dessous, certainement incomplète, nous démontre que les Combiens n'étaient pas privés de lieux publics!... Il est probable que pour le même établissement, il y eut différentes désignations lors de changements de tenancier.

Les dates indiquent simplement que l'établissement existait à cette époque.

### A L'ABBAYE

- 1872 Hôtel du Lion d'Or
- 1847 Café des trois Sapins

### AUX BLOUX

- 1847 Café chez Suzette
- 1871 Pinte de Constant Piquet
- 1871 Pinte Berney
- 1872 Auberge de l'Etoile
- 1879 Pinte des Bioux

### A L'ORIENT DE L'ORBE

- 1843 Café de la Croix fédérale
- 1863 Café de l'Orient
- 1879 Café de l'Orbe
- 1879 Café de chez le Poisson

### AU BRASSUS

- 1845 Café de l'Ecusson Vaudois
- 1849 Café français
- 1892 Café Staub
- 1894 Café Meylan (Chez Jacob)

### AU BAS-DU-CHENIT

- 1872 Auberge des deux poissons
- 1886 Café du Piquet

- 1887 Café Dalloz  
 1888 Pinte chez Berger (Eugène Piquet dit.)

BAS DE LA COMBE

- 1876 Café du Bas de la Combe

LES GRANDES ROCHES

- 1872 Café des Grandes Roches

LES PIQUET-DESSUS

- 1881 Hôtel de la Fleur de Lys

- 1887 Café du Jura

- 1888 Café Reymond

DERRIERE LA CÔTE

- 1872 Café de la Côte (Ulysse Piquet)

CHEZ LE MAÎTRE

- 1855 Café du Commerce

- 1883 Café-restaurant (François Golay)

LE SENTIER

- 1849 Café du Sentier

- 1852 Café de la Paix

- 1879 Café de la Banque

- 1883 Café du Commerce

- 1886 Café de la Poste

- 1887 Café de la Tempérance (avant le bâtiment actuel)

- 1895 Hôtel de l'Union (Baud, père et fils)

- 1895 Hôtel-de-Ville (Desarzens, François)

- 1895 Hôtel du Lion d'Or (Meylan, veuve & fils)

LA GOLISSE

- 1875 Café industriel

- 1876 Pinte J. Martin

- 1876 Café du Lac

LE ROCHERAY

- 1872 Café des frères Meylan

- 1894 Café du Moulin  
 1895 Hôtel Bellevue au Rocheray (Rüdermann)

LE SOLLIAT

- 1860 Pinte de Tivoli  
~~1872~~ 1876 Café Brunner. La Brasserie  
 1880 Café National  
 1894 Café Reymond (D. Re)

LE LIEU

- 1876 Hôtel du Nord  
 1881 Café de l'Union  
 1895 Hôtel de Ville (veuve Meylan)

LA FRASSE

- 1872 Pinte ou café français

FONTAINE AUX ALLEMANDS

- 1871 Café Suisse  
 1883 Café du Risoud

COMBENOIRE

- 1871 Pinte de Combenoire (Guignard)

LE SECHEY

- 1860 Café de la Croix fédérale  
 1876 Café Suisse  
 1888 Café Golay

LES CHARBONNIERES

- 1852 Auberge à la Belle Etoile (en face de l'église)  
 1886 Café vaudois  
 1894 Café brasserie (Crettêts, Rochat-Baudin)  
 1895 Débit de boissons à Bonport (Mattiola, aubergiste)

LE PONT

- 1871 Café du Soleil  
 1882 Café du Pont (Hôtel de la Truite, Edgar Rochat)

- 1887 Café-restaurant et distillerie (Magnerat)  
 1887 Café de la Tempérance  
 1882 Cantine de Pétrafélix (servait pour les  
 charretiers des Glacières du Pont qui trans-  
 portaient la glace avec chars et chevaux  
 jusqu'à la gare de Croy).

Rajouter

ABBAYE

- 1895 Hôtel-de-Ville  
 1895 Guignard-Deblüe, cafetier

CHARBONNIERES

- 1895 Hôtel du Cygne (Louis Rochat)

LE BRASSUS

- 1895 Hôtel de France (Léon Capt)  
 1895 Hôtel de la Lande (David Rochat)  
 1895 Café du Pont (Jules Arbez)

## Les restaurants de la commune du Lieu – a) Généralités -

### Les auberges de la commune du Lieu

C'est en ce début de XVIIIe siècle, le 15 octobre 1708, que la commune du Lieu acquiert de M. le colonel May de Berne la maison anciennement d'Abraham Aubert, de son vivant assesseur consistorial au Lieu. Dont elle fit aussitôt sa maison de Ville. Achetée 3200 florins, revendant aussitôt quelques fonds de terre compris dans l'achat pour 1700 florins, elle ne lui coûta en réalité que 1500 florins.

Cinquante-cinq conseillers, tous nommés, approuvèrent l'achat sous l'obligation de leurs biens.

Antérieurement, remontant très haut dans le temps, les monastères disposaient chacun d'un hospice. De rares passants laïcs y trouvaient le gîte et la pitance.

Nous ne savons plus rien pendant des siècles.

On trouve des traces de la première auberge dans la localité du Lieu peu après la conquête bernoise. Ainsi en 1549 divers censitaires prêtèrent reconnaissance de leurs biens dans l'établissement de l'hôte Pierre Meylan.

En 1600 c'est Jaques Meylan qui exerce conjointement les fonctions de notaire et d'hôte.

En 1692 deux hôtes au Lieu. Pour éviter les jalousies, le Conseil ordonne que les dépenses faites par la commune se fassent chez les deux aubergistes "tant également que possible".

En 1706 encore, sur demande de SSB Stettler, une attestation de devoir accompli est consentie au lieutenant Moquin et famille,

tenancier du logis de l'Ours au Lieu, déjà cité en 1704.

On ne sait si celui-ci subsistait encore lorsque la commune racheta son propre bâtiment en 1708. Où il fallut d'emblée raccommoder les escaliers de la voûte et se procurer: - une armoire, celle-ci construite par Aaron Rochat des Bioux - une forme de lit y compris les ferrures - onze chaises de noyer - 7 pots et demi d'étain -.

La maison de ville est entièrement réparée en 1726. Coût: 1358 florins. En 1731 mise en place d'un four en catelles.

Ce bâtiment public se révéla pourtant bientôt insuffisant en cas d'affluence, notamment lors de chacune des deux foires du Lieu, celle de printemps et celle d'automne. Ouverture occasionnelle d'un second point de vente qui se vit établi de manière définitive en 1733.

Alors l'amodiation de la maison de commune était fixée à 350 florins, la pinte à 150 florins. Cette dernière échute à Pierre Moysse Meylan, secrétaire, à condition qu'il puisse vendre vin, pain et soit autorisé à tuer pour la viande nécessaire.

1739 voit le passage du bailli de Romainmôtier à la Vallée. Il est reçu à la maison de ville de la commune. Dépense: 120 florins.

Aux Charbonnières rien encore, si ce n'est parfois des débits occasionnels et cela depuis bientôt cent ans. Ceux-ci, dits cabarets borgnes, sont maintes fois dénoncés. Ainsi en 1754, tant aux Charbonnières qu'à la Frasse.

La pinte ou cabaret des Charbonnières ouvre en 1760. Après qu'il ait fallu lutter ferme avec le tenancier de l'auberge du Pont qui s'opposait avec vigueur à cet établissement. Difficultés d'où découla un long procès, avec finalement gain de cause pour le village des Charbonnières et ses gens.

Quant aux tenanciers des pintes du Lieu, ils faisaient grise mine, se plaignant que désormais ils vendaient moins. Et demandant à ce qu'il soit fait un rabais sur leur amodiation.

Hélas, hélas, c'est l'époque où le monde de cette commune s'abandonne trop à la boisson. Et reste trop tard dans les cabarets, incommodant les gens qui prennent leur repos, principalement Monsieur le ministre qui a l'oreille fine, est à deux pas, juste de l'autre côté de la rue, et fait rapport.

Est-ce à la suite de telles plaintes ? En 1770 les Conseillers font des rondes toutes les nuits aux cabarets du Lieu et

des Charbonnières.

-36-

Les bistroquets sont du coin. Et pratiquent souvent une autre profession, sans parler naturellement de l'agriculture nécessaire à chacun. Tel en 1792 Isaac Rochat et Moÿse Rochat qui s'associent avec le régent Rochat pour l'amodiation du logis des Charbonnières. On ne sait pas si les leçons en ont profité!

1799. Le citoyen David Pignet de Combenoire a payé la patente à la nation. Il est en droit de continuer à vendre du vin. On le retrouve en 1800, en mars. 7 à 8 garçons se trouvent à table chez lui et boivent à dix heures du soir.

Tandis que ça danse parfois au logis du Lieu.

Sous l'Helvétique les patentes exigées des cabaretiers remplacent l'ohmgeld dû anciennement à LL.EE. et perçu par la commune. Les hôtes paient tant de florins par char de vin. Mais il y a char et char. Paraftra-t-il téméraire d'avancer, nous dit Auguste Pignet, qu'il s'agissait chez nous de demi-chars de quelque 350 litres, les seuls qui parvinssent à franchir les cols, et encore grâce à une doublure.

Mais sans droits légitimes pour tenir les trois auberges alors en fonction, les deux du Lieu et celle des Charbonnières, et c'est la fermeture de celles-ci. Ce qu'il faut à tout prix éviter. Un problème, les papiers sont rares qui prouvent nos droits.

Première justification en 1801 qui se solde par le statu quo.

Seconde en 1820. L'administration vaudoise est pointilleuse. Il lui faut une réponse propre en ordre. Celle-ci adressée par l'intermédiaire du Juge de Paix qui à l'époque exerçait un peu les fonctions de préfet:

"Sur la Lettre que nous avés adressée, sous date du 9e aoust dernier, d'après la Loi du 2e Juin précédent, concernant le droit des auberges, nous avons l'honneur de vous dire en réponse.

1o Que la Commune du Lieu possède une auberge, au village du Lieu, sous l'Enseigne de maison Commune, - auberge qu'elle possède depuis un tems immémorial, et quelle a payés les droits d'omguelts attachés à cette auberge, depuis 1566 jusques au changement de Gouvernement.

Que la Concession de cette auberge a été renouvelée par la Chambre administrative du Canton du Léman, en vertu de patente du 13e Juin 1801. La Commune n'ayant pas d'autres concessions de cette auberge, vû qu'elles ont péri dans l'incendie des archives de dite Commune, - arrivée en may 1691. Et pour justifier d'autant mieux ses allégués, nous vous transmettons la procédure qui a eu lieu dans le tems, pour le droit d'auberge ou Cabaret qui fut accordés les 13 aoust 1653 par le gouvernement d'alors et renouvelé ensuite par Sentence Baillivale du 1er Juillet 1760 pour ce qui concerne la Commune et hameau des Charbonnières.

2o. Quant au Cabaret des Charbonnières, sous l'Enseigne de

La belle Etoile, les droits et titres reposent sur la procédure mentionnée ci-dessus devant et aussi par patente de la dite Chambre administrative, du même jour 13<sup>e</sup> Juin 1801. Priant le Gouvernement de nous accorder les patentes nécessaires pour ces deux auberges. - 37-

30. Quant aux droits de la Pinte de la Commune, existante au Lieu, depuis un tems immémorial; La Municipalité de cette commune désire de changer ce droit de pinte en celui de cabaret qui portera l'Enseigne de l'Etoile, afin d'avoir une concurrence avec son auberge de la maison Commune dont nous supplions le Gouvernement, de nous accorder cette Concession."

Concessions accordées.

Petits faits de la vie des auberges et environs.

1802. Passage de chars devant l'église pendant le sermon et la prière. Qui trouble la dévotion des assemblées religieuses.

1803. Le tenancier de la maison de ville est le dénommé Mercier. Scandale. 2 fustes de vin sont arrivées chez lui un dimanche. Mais il tient son excuse. Les charretiers étant en route depuis quatre jours, les neiges ont retardé leur arrivée qui n'a pas pu se faire le jour d'avant.

Mercier célèbre dans la commune en son époque. D'autres tenanciers le seront aussi au XX<sup>e</sup> siècle! Il aurait fait circuler de fausses pièces de monnaie de 4 batz. Alors Mercier faux-monnayeur? On doit très certainement lui mettre beaucoup de choses sur le dos. Néanmoins une visite domiciliaire est faite, des scellés apposés sur ses armoires.

Jean-Baptiste Mercier en plus vend du mauvais vin. A tel point que la Régie s'est vue obligée d'en prendre aux Charbonnières pour la communion. Les fidèles ont le goût délicat! Les chemins du ciel passent par des voies inattendues!

Nouvelles plaintes de la municipalité et du hameau contre le prédit et sa femme Marie née Reymond. Qui sont même sous le poids de la justice. On veut se saisir de leur personne, on entoure l'hôtel, on y pénètre, qu'y voit-on? simplement que les deux oiseaux ont déjà filé! Pas folle, la guêpe!

Revenons deux ans en arrière. Aux Charbonnières, en plus de l'auberge, nous sommes en 1801, la citoyenne Marie, femme de Jean-Pierre Rochat l'aveugle, vend des liqueurs spiritueuses sans permission. Ce commerce cause des débauches, tant à la jeunesse qu'à d'autres. Elle a aussi vendu de l'eau-de-vie à des français, de nuit. C'est grand scandale et batterie. Mais, dit-elle, ces deux hommes ne sont que ceux chez qui elle va faire des affaires quand elle se rend outre Risoud. Tout ça sent bien bon la

contrebande dont à cette époque, début du XIXe siècle, le village des Charbonnières en est un centre incontestable. Et incontournable. Venu de plaine avec votre ballot, vous franchissez le pont du Pont, que trouvez-vous sur le chemin de Bourgogne ? Les Charbonnières.

Autre sujet de plainte contre la dite Rochat, elle a reçu chez elle un prisonnier évadé de Lausanne. Tout pour plaire aux autorités!

En 1822 c'est l'introduction des nouvelles bouteilles. Les anciennes peuvent encore être utilisées, à condition que leur soit apposés des anneaux circulaires et qu'elles soient vérifiées.

Remise de mesure aux aubergistes:

- Louis Rochat hôte de la commune: 1 pot + verre.

- Philippe Meylan de l'Etoile: idem.

- Louis Rochat, hôte aux Charbonnières: idem.

Le tout en étain et marqué d'une lettre capitale L, marque de la commune du Lieu.

Désormais l'office des poids et mesures du canton veille. Plus question de fraude en quoi que ce soit. C'est véritablement une nouvelle époque qui commence pour le commerce.

1823. Achat d'un fourneau double et sans marmites no 25 en place du vieux pour la salle de municipalité. A-t-il remplacé le fourneau de fer installé en 1758 ?

1835. Réclamations de François Guignard, fermier de l'auberge de l'Etoile au Lieu, soit pinte. A cause des pertes que lui occasionne le service religieux accordé au hameau des Charbonnières en lui enlevant une partie des chalands qui avant cette époque faisaient un grand débit dans son auberge.

Il faut se souvenir qu'alors tous les fidèles de la commune fréquentaient l'église paroissiale du Lieu. On se désaltérait probablement en arrivant, la poussière du chemin ça donne soif, on le faisait aussi après, en vue du retour!

1838. Concession d'une auberge au Séchey. Qui deviendra bientôt la Croix fédérale, un jour le Café Suisse. Celle-ci installée, d'après Auguste Figuet, dans la maison de la commune, no 110 du plan 37 du cadastre de 1812.

C'est l'époque même où la Municipalité est invitée à porter toujours plus d'attention sur la police des auberges et à réprimer l'ivrognerie par tous les moyens mis à sa disposition.

1858. Incendie du village du Lieu. On s'interroge sur l'opportunité de reconstruire la maison de commune. On se décide pour une remise en état. Eglise et Hôtel de ville à rebâtir, les finances n'en mèneront pas large pendant quelques décennies. Que de sacrifices.

C'est dès cette époque que naissent divers établissements publics à l'écart des villages principaux, dans les hameaux. Cafés, restaurants et épiceries, eux aussi au goût fort prononcé de contrebande. Ainsi à Fontaine-aux-Allemands, aux Plainoz - la frontière n'y est vraiment qu'à deux pas! - Vers chez Claude, à la Frasse. La plupart de ces établissements disparaîtront en même temps que se dépeupleront ces zones habitées périphériques. Seul le Café français à la Frasse, sympathique aux gens du Lieu qui y montaient les dimanches, fermera ses portes aux environs de 1960, la commune de moins en moins apte en son austérité à accepter ce genre d'établissement peu surveillable. C'était la fin révolue d'une époque. Et avec elle, l'austérité, justement, revenait au pas de charge.

Tandis que dans les bas l'Hôtel de Ville toujours plus accaparait la bourse communale.

Avec sa reconstruction complète en 1903 - 1904, sous les ordres de l'architecte Paul Rochat. Budget: 7020.-

Manque de chance, en 1905 le voisinage sis juste en dessous de l'hôtel brûle. Celui-ci subit quelques dommages.

Nouvelles transformations en 1928 - 1930. Cette fois-ci budgétées à 50 000.-

Et enfin une rénovation complète est décidée au début des années soixante. Il faudra longtemps avant que l'on ne se décide tant il y a à faire. Les projets:

- Vente de l'hôtel et construction d'un nouveau bâtiment communal.

- Rénovation plus ou moins complète.

- Démolition de l'édifice et remplacement par un bâtiment neuf.

Décision de 1966 où débutent les travaux. 28 entreprises mettent la main à la pâte pour une restauration complète. Architecte: Michel Fantoli. Coût prévu: 550 000.- Inauguration le 1er décembre 1967.

La suite ne sera qu'une longue suite de frais et de tenanciers aux talents très divers.

Quelques dix ans plus tard, en prenant les chiffres fournis

par la municipalité, on pouvait constater réellement combien cet édifice coûtait cher à la collectivité:

Le compte d'exploitation de l'hôtel se présentait comme suit pour les années 1968 à 1976:

Recettes courantes	142.000. - - 11.000.-	=	FR 131 000.-
Dépenses courantes			<u>85 000.-</u>
Reprise du mobilier par la commune			42 000.-
Intérêt du capital engagé (618.000.-) au taux de 6 % l'an pendant 9 ans			<u>334 000.-</u>
	Total des dépenses		<u>461 000.-</u>

Pour les 9 dernières années, l'Hôtel de Ville a coûté à la commune 330 000.-

Un projet de vente de l'Hôtel de Ville, assez peu sérieux il faut le dire, interviendra sans résultat en 1981. La commune du Lieu gardera ainsi son hôtel qui pourra fêter dans 12 ans, ses 300 ans en tant qu'établissement public.

Quant à l'histoire des enseignes des logis du coin, elle reste à faire, entièrement. Juste sait-on que dans la première moitié du XVIIIe siècle aucun signe distinctif ne signalait l'existence d'une auberge dans la commune, notamment au Lieu. Pas même le petit sapin traditionnel. Des étrangers dans la nécessité de se rafraîchir pouvaient passer devant la maison de ville sans se douter qu'on y vendait du vin. En 1776 enfin, une enseigne pendante apparut, la première du genre.

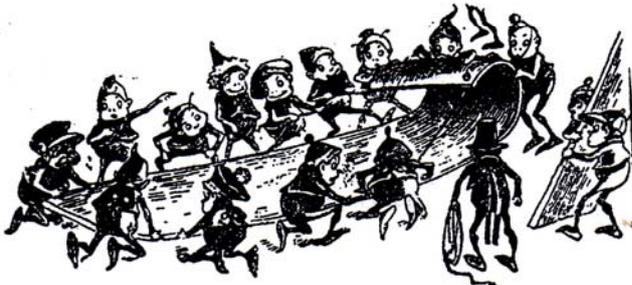
Auberges - pintes - cabarets - cafés - restaurants - hôtels - logis - tea-room - et autres bistrotts de la commune du Lieu au cours des âges

1549	Hôtellerie Pierre Meylan, le Lieu
1600	Hôtellerie Jaques Meylan, le Lieu
1706	Logis de l'Ours, le Lieu
1708 - *	Maison de Ville du Lieu, plus tard Hôtel de Ville
1760 - 1838	Pinte du Lieu dite "L'Etoile" dès 1801.
1842 - 1868	Cabaret des Charbonnières, dit "A la Croix-Blanche" parfois aussi et plus tard, "A la Belle Etoile". Le bâtiment où il se tenait s'appelle encore le "Vieux Cabaret".
1798	Pinte Piguet de Combenoire
1838 - 1979	Auberge du Séchey dite "Croix-fédérale", "Café suisse" dès au moins 1888. Dernière tenancière: Mme Marguerite Frei.

- 1850 - 1868 Cercle de l'Espérance au Lieu. Peut-être aussi pinte Guignard.
- 1850 - 1895 Cercle de l'Union au Lieu, dit cabaret Dépraz dès 1859, café de l'Union dès au moins 1888. Louis Dépraz.
- 1859 Pinte Edouard Rochat aux Charbonnières.
- 1859 - 1876 Pinte-restaurant de Fontaine aux Allemands, Lucien Reymond propriétaire. Celui-ci vendra un jour ses bâtiments et son domaine qui donnera l'alpage de Chez Lucien.
- 1866 - 1872 Pinte Louis Guignard, Combenoire.
- 1866 - 196. Pinte François Guignard à la Frasse, "Café français" dès au moins 1888.
- 1872 - \* "Hôtel du Cygne" aux Charbonnières, appelé de telle manière dès au moins 1888.
- 1872 - 1876 Hôtel du Nord au Lieu
- 1872 Café Louis Aimé Cart à la Frasse.
- 1876 - 1915 Café Henri Auguste Cart de Vers chez Claude, "café du Risoud" dès au moins 1888.
- 1878 - 1901 Café des Plainoz, Paul Aubert.
- 1878 Pinte Guignard à la Grand-Sagne.
- 1884 Café Jules Rochat à la Tilliettaz.
- 1895 - \* Café brasserie Rochat-Baudin aux Charbonnières. "Terminus" dès la construction du chemin de fer Pont-Brassus. Cherchez l'astuce!
- 1895 Matiola, aubergiste en Bonport.
- 1905 - 1915 Café de la gare au Lieu
- 1905 Café de tempérance aux Crettets, les Charbonnières, Marie Rochat propriétaire.
- 1925 - \* Café des Esserts de Rive, aussi tea-room.
- 19.. - 1965 Tea-room de Haut-Crêt, Mme Paul Meylan propriétaire.
- 1957 - 1989 Tea-room de Castel-Joux, puis restaurant. Propriétaires Mme et M. Gilbert Lugin, les Charbonnières.

Notes: \* établissements toujours ouverts.

Les dates d'ouverture et de fermeture ne sont qu'approximatives. Elles correspondent aux dates extrêmes que nous avons pu découvrir lors de nos recherches. De ce fait cette liste pourra encore être affinée.



Les anciennes productions de la Boissellerie du Lieu.

Notes tirées des livres de procès-verbaux de la commune  
et comptes communaux - police et cabarets - alimentation -

Mis à part Police du feu comprise dans secteur villages  
et bâtiments.

- 1706 Les hoirs de feu le Sr. David Nicoulaz justicier et  
aunier pour le débit du sel envers LL.EE. de la chambre  
du sel de la ville de Berne.
- 1708 15 8bre. Acquis de la maison de commune avec clos et  
autres appartenances la joignant pour 3200 florins dus au  
dit seigneur de Mollens. Vente de 2 terres de terrain  
allant avec une de 860 fl. l'autre de 840 florins.  
Reste 1500 florins.
- 1732 La pinte pour les 2 foires de 1732 à vendre vin huit  
jours pour chaque foire, à pouvoir tuer pour la viande  
nécessaire et faire son pain a été échute à Moyse  
Reymond 16/./.
- 1732 6 juillet. Est-il nécessaire de refaire la grange de  
la maison de commune ?  
4 8bre. Réfection de la grange de la maison de ville.  
Vente des restes, terre et plateaux, etc...
- 1733 Seconde pinte échute à Pierre Moyse Lugrin secrétaire  
pour 150 florins, à condition de pouvoir vendre vin,  
pain et pouvoir tuer pour la viande nécessaire.
- 1734 Rabais pour l'amodiation des hoteliers qui ont vendu  
peu de vin cette année.
- 1740 13 mars. Des femmes de Vallorbe viennent vendre du  
pain aux Charbonnières qu'elles font trop petits et pas  
de pur froment.  
Jaques Francois Rochat, menuisier, a demandé la per-  
mission d'en faire et d'en sortir.
- 1754 Vente illicite de vin aux Charbonnières et à la Frasse.  
Vin du mois d'août
- 1755 Cabarets borgnes. Règle pour approuver la vente du vin.
- 1756 Du 18 8bre. Moïse Rochat marchand des Charbonnières  
vend du vin sans permission.
- 1760 Pinte des Charbonnières. 4 may 1760.
- 1761 1er mars. Logis à Vaulion pour les allants et venants,  
principalement en hyver. Nécessité du dit logis.
- 1763 Le cabaret des Charbonnières occasionne des pertes au  
logis du L,eu.
- 1764 Le monde de cette commune s'abandonne à la boisson.  
Reste trop tard dans les cabarets, incommode les gens  
qui prennent leur repos, principalement Monsieur le  
Ministre qui en a fait rapport. Règles à adopter par  
les cabaretiers.
- 1786 Règlement concernant la viande de veau.
- 1792 Amodiation du logis des Charbonnières à Isaac Rochat  
père et Moyse Rochat fils, avec le sr. régent Rochat  
des Charbonnières.
- 1797 Pinte échute à Jean Pierre Guignard pour le prix de  
540 florins.
- 1799 Le citoyen Piguët de Combenoire a payé la patente à  
la nation. Il estime pouvoir continuer à vendre vin.
- 1799 Nouvelle publication pour l'enregistrement des nais-  
sances, mariages et mort.  
Missive du préfet national. Le ministre ne suit pas  
les directives, et ne suit pas les heures fixées pour  
sonner le sermon, les heures ayant été fixées à 9 heures

- 3
- du matin, 10 heures en hiver.
- 1800 6 I. Demande de patente pour les 3 cabarets de cette commune. La municipalité déclare que la commune a droit de logis dès avant 1600 qu'il lui a été conservé et réitéré par l'ancien souverain et par des règlements, et celui des Charbonnières par confection du dit souverain sur la fin du dit siècle, réitérant la pétition demandée pour les dits 3 logis.
- 1800 8 III, Toujours le cabaret de Combenoire tenu par David Philippe Piguet. 7 à 8 garçons se trouvaient à table et buvaient à dix heures du soir.  
Et ça danse! Au logis du Lieu. Voir document.
- 1800 Au logis de la pinte, trouvé après les heures quelques citoyens. Le surveillant leur ayant dit de se retirer, ils ont refusé. A leur dire ce n'est pas exact. Ils se sont retirés dès exhortations à partir.  
Garde en uniforme pour la garde de la foire du 12 8bre 1800.
- 1800 Explication par lettre du ministre des finances sur la confection des tableaux de vente de fonds pendant les 20 dernières années.  
- Loi sur les cabarets  
- Usage du timbre  
- Contentement aux communes qui ont pétitionné pour rester suisses.  
- Etrangers. Loi sur l'établissement en Helvétie.  
- Proclamation du Grand Préfet qui exhorte chaque citoyen qui a signé la pétition contre le gouvernement à se rétracter. Faits concernant la politique plus que la police.
- 1801 24 mai. Exécution sur la loi pour les patentes. Tous les marchands et professionnels devront paraître aux fins de faire leur soumission à se pourvoir de patente. Le 28 mai. Aucun professionnel en horlogerie et lapidairerie et autres ne s'est présenté. Sus prétexte qu'ils ne travaillent pas d'ordinaire à leur profession. Voir documents.  
Ordre de fermer les 3 cabarets à défaut de produire les titres que la commune peut avoir pour leur établissements. Aux archives aucun titre du siècle de 1600 pour la raison que les archives ont brûlé dans l'incendie de 1698 (en réalité de 1691). Voir document.
- 1801 Cahier des charges des surveillants.  
Garde de la foire.  
Visite exacte de tous les bâtiments et cheminées.  
Auberge de l'Etoile au Lieu. L'hôte terrassé et frappé par Etienne et David Humberst père et fils (5 I 1802).
- 1802 La citoyenne Marie femme de Jean Pierre RoCHAT l'aveugle aux Charbonnières vend des liqueurs spiritueuses sans permission. Le commerce cause des débauches tant à la jeunesse que d'autres. Elle a vendu de l'eau de vie à des français et autres. La nuit. Grand scandale et batterie. Elle a même reçu chez elle un prisonnier échappé de Lausanne! Des français chez qui elle habite lorsqu'elle va faire des affaires dans leur pays. Tout ça sent bon la contrebande! Tant pour son avantage que celui de son mari. Sera condamnée à 8 batz en faveur des pauvres. Défense de vendre liqueur à l'avenir.  
Le hameau des Charbonnières doit surveiller cette maison.

- 4.
- 1802 Passage de chars devant l'église pendant le sermon et la prière. Scandale! Ils ont troublé la dévotion des assemblées.
- 1802 Rolles des patentes, lequel sera accompagné des changements et observations à faire sur cet impôt pendant les 2 dernières années.
- 1803 19 xbre. 2 fustes de vin sont arrivées aujourd'hui, jour de dimanche chez le citoyen Mercier, ce qui est un vrai scandale. Châtier les charretiers. Leur excuse? En route depuis 4 jours, les neiges... on retardé leur arrivée hier soir.  
Patentes. Demandes de libération de plusieurs.  
Le citoyen Mercier aurait fait circuler de fausses pièces de 4 batz! Il s'agit du tenancier de l'auberge de la commune.  
29 XII 1802; visite domiciliaire. Scellé sur armoire et... véritable roman-feuilleton!
- 1803 30 may. La femme de Jean Pierre RoCHAT l'aveugle vend toujours eau de vie aux Charbonnières. Plaintes de l'aubergiste.  
L'aubergiste de la maison de commune, Mercier, souvent cité. Pas en bien! Vend du mauvais vin. Jusqu'au point que la régie s'est vue obligée d'en prendre aux Charbonnières pour la communion. Les cabaretiers ne desservent point le public comme ils sont tenus. Menace de fermer leur établissement.
- 1803 23 juin. Le citoyen Mercier et son épouse sont poursuivis pour être arrêtés ensuite d'ordre du tribunal de district. Sont gardés par le piquet.
- 1804 Police. Affiches toujours arrachées.  
3 IV. Nomination de surveillants.  
Visite des poids et mesures.  
Visite des Cheminées.
- 1805 Taxe du vin nouveau.
- 1806 Refacture de la maison de ville.
- 1801 Livre de la régie  
Application de la loi sur les cabarets. Nécessité de mettre des enseignes.
- 1801 Trois auberges dans la commune.
- 1801 28 juin. Réception des 3 patentes. Pour celle de la pinte, les droits spécifiés dans icelle se réduisent à rien. Et comme la commune a toujours jouit du droit de boulangerie et boucherie et autres objets attachés à une auberge sans aucune interruption, en sorte qui doit être conservé tel qu'on la jouit depuis un temps immémorial. Se présenter de nouveau à la chambre administrative. Teneur de la lettre: Je soussigné, David Nicole, secrétaire de la régie de la commune du Lieu, certifie que non seulement d'ancienneté mais encore dès la révolution, la dite commune a constamment amodié le cabaret du dit lieu appelé la Peinte avec le droit de logis et toute son étendue et celui de boulangerie et de boucherie, comme en font foi les amodiations de dite auberge.  
Les patentes sont en ordre le 2 août 1801.
- 1803 4 juillet. Plaintes de la mun. et des hameaux contre le nommé Jean Baptiste Mercier aubergiste de la maison de commune et sa femme Marie née Reymond. Sous le poids de la justice. Fugitifs. Les biens délaissés par eux dans l'hôtel sont sous les sceaux de la justice. Publication

de la dite auberge et amodiation.

Fin des procès verbaux de la Régie le 17 juillet 1803.

5

1819 L'auberge de l'Etoile trouve difficilement un amodiateur.

A 9 + A 10

- 1809 Pierres en molasse nécessaires au rétablissement du four de l'Hôtel de Ville.  
Amodiation: Frédéric Guignard. 651 florins.
- 1810 Logis de l'Etoile. Jaques David Nicole hôte.
- 1815 Taxe du vin, du pain et de la viande.  
Vin vieux 10 batz et demi le pot jour de la foire.  
Après 10 batz. Vin nouveau 10 batz. Pain de froment: 8 crutz et demi la livre. Viande de vache: 9 ½ crutz la livre. Viande de veau: six crutz la livre.
- 1816 Logis de l'Etoile. Philippe Dépraz le Lieu. 60 fl.  
Reste néanmoins l'ancien tenancier Rodolphe Humberstet pour le même prix.  
Graisse reçue de Lausanne, débit. 10 sacs. Distribuée sans que la commune ne gagne ni ne perde.  
Blé de l'étranger. Souscription.  
27½ quintaux de blé, plutôt de graine à aller chercher à Yverdon.  
Dépôt de grain pour le district.  
Règlement pour la garde bourgeoise. Voir document.
- 1817 Comptes des graines.  
Qui veut entreprendre une boulangerie pour faire du pain pour les pauvres ?  
Deux boulangers pour les pauvres. Jaques David Guignard du Charoux et Philippe Dépraz, Louis Humberstet du Lieu, fournier. Pour le Lieu, FA et Combenoire. La veuve de Louis Rochat Pingolet aux Charbonnières pour Charb. et Séchey, établie boulangère pour les pauvres.
- 1818 Faire trois foires à l'Isle ?
- 1820 Etablissement d'un logis ou cabaret à la pièce rière Mont la Ville par Abram Rochat de la Pièce. Favorable. Très honnête homme.
- 1821 Moderne cabaretier Louis Rochat aux Charbonnières.  
Deux Louis Rochat cabaretiers aux Charbonnières ? Le deuxième Louis Rochat dénoncé par défaut de police dans son auberge.  
Surveillant aux Charbonnières. Sa pension. Abraham Moïse Rochat. 6.- La moitié par la commune. L'autre moitié par le village.
- 1822 Publication pour poids et mesures. Vérifier leur scellés.  
En conformité et uniformité des poids et mesures.  
David Reymond du Solliat nommé vérificateur des poids et mesures pour le district de la Vallée.  
250 anneaux circulaires pour être aposés aux anciennes bouteilles dont on voudra faire usage dans la vente des boissons après toutefois quelles auront été vérifiées.  
Nommer un homme pour accompagner le vérificateur dans la commune.  
Remise de mesure aux aubergistes. Louis Rochat hôte de la commune: 1 pot + 1 verre. Philippe Meylan, à l'Etoile: idem. Louis Rochat hôte aux Charbonnières, idem. Le tout en étain et marqué d'une lettre capitale L marque de la commune du Lieu en attendant qu'on luer remette d'autres objets.

- 1823 Syndic Meylan nommé poinçonneur.  
Trois personnes nommées pour surveiller la sortie des denrées du canton.  
Mise en règle de ceux qui sont en retard concernant les poids et mesures (les nouveaux).
- 1823 Achat d'un fourneau double et sans marmite no 25 en place du vieux pour la salle de municipalité. Vendre le vieux.
- 1824 Qui doit ouvrir le chemin du cimetière quand il y a un mort à enterrer et de grosses neiges ? Jusqu'ici les parents du défunt.
- 1825 Lettre du juge de paix relative aux bouteilles (voir document).

Comptes

- 1693 Abraham Aubert: onguelt et atavernage 65/./.
- David Nicoulaz: même fait 55/./.
- 1694 Droit de boucherie des 2 hôtes
- 1697 Onguelt, noté Longueil 120/./.
- 2 hôtes à la commune, c'est-à-dire au Lieu ?  
Ici Abraham Aubert et David Nicoulaz justicier sont hôtes. Associés ?
- Les vins des amodiations des particuliers 17/6/.
- 1699 Des sieurs hôtes, droit de boucherie 1/6/.
- 1702 Vente des 2 foires 1/6/.
- Première fois que la chose est signalée dans les comptes de la commune.
- 1704 Longuelt Abraham Aubert 100/./.
- Item, du lieutenant Roguin, hôte à l'ours, plutôt Boquin 21/6/.
- Deuxième cabaret au Lieu nommé à L'Ours ?
- 1706 A Abraham Aubert pour amodiation du droit de boucherie (doit être compris l'onguelt) 80/./.
- 1707 2 foires 3\*9/.
- droit de boucherie 3/./.
- Abraham Rochat fils de Claude Rochat a vendu 2 chars de vin 6/./.
- Item de M. le capitaine Boquin le jeune pour même fait pour l'année 1707 12/3/.
- Item de Messieurs Boquin et de Madame Marquis pour habitation et autres droits 10/./.
- Abraham Aubert droit de vendre vin 40/./.
- Jean Lugrin pour même fait 50/./.
- 1708 Longuelt Jean Pierre Lugrin 110/./.
- Idem, David Aymé Rochat 40/./.
- 1709 Amodiation de la maison de commune de St Martin 1709 240/./.
- Jean Pierre Lugrin hôte pour droit et longuelt 115/3/.
- (aurait repris la maison de commune).
- 1712 Amodiation de la maison de commune 240/./.
- Vente des foires. Pas décelée en 1693
- 1708 - 1709
- A Aaron Rochat des Bioux pour une armoire et une forme de lit pour la maison de commune, compris les ferrures 27/./.
- Raccomodé les escaliers de la voûte ./6/.
- Onze chaises de noyer 28/1/.
- 7 pots et demy d'étain 41/./.
- payé à la commune du Chenit la somme

1710	- 1711. Ceux qui ont fait la garde de la foire.		7
	Un banc proche de la maison de commune pour boucherie.		
1712	Livrances: cense des montagnes et longuelts	130/./.	
1729	Amodiation de la maison de commune	500.-	
	La Pinte	27/./.	
1722	Maison de commune	385/./.	
	Pinte	20/./.	
1720	Maison de commune	313/./.	
1721	Pinte, dès cette date	35/./.	
1719	Pinte, n'appartient très certainement pas à la commune, mais à un particulier qui paie l'amodiation seulement, ou plutôt le droit de vendre vin et de tenir auberge.		
1730	Amodiation de la maison de commune	500/./.	
	Pinte	22/./.	
	Longuelts	72/4/6	
	Longuelts de deux foires	5/7/6	
1737	Vente des foires	6/3/.	
	Longuelts: 8 chars de vin débités l'année 1737 par Moyse Reymond à la maison de commune.		
1744	Maison de commune	420/./.	
	Pinte	19/./.	
	Longuelts	75/3/9	
	Longuelts de deux foires	10/./.	
1750	Maison de Commune: Pierre Abraham Rochat	392/./.	
	Pinte 1749: Samuel fils de Pierre Rochat	37/3/.	
	Vente de 2 foires	7/6/.	
	Longuelts	130/./.	
	Longuelts de deux foires	13/./.	
1756	Aux chateau de Romainmôtier, livraison pour censes menues et longuelts	130/./.	
1762	Le nouveau cabaret des Charbonnières donne de la perte à la maison de ville.		
1770	Les conseillers dont les rondes toutes les nuits aux cabarets du Lieu et des Charbonnières.		
1779	Amodiation maison de ville	1261/./.	
	Onguelts	193/./.	
	Pinte	52/6/.	
	Cabaret des Charbonnières	91/./.	
	Onguelts du cabaret	98/./.	
	Livrances à LL.EE. Menues censes, onguelts, intérêt d'amortissement, paye de la maréchaussée	395/1/4	
1794	Amodiation Hôtel	820/.	
	Pinte	240/.	
	Cabaret $\frac{1}{2}$ 110/. total	220 fl. 8 s.	
	Onguelts Hôtel	192	
	Onguelts Pinte	135	
	Onguelts Cabaret	85	
1802	Dépendu et rependu l'enseigne de l'étoile. A Jean Baptiste Mercier de la maison de Ville pour logement et nourriture aux soldats de la colonne mobile par ordre de la municipalité les 15 et 16 8bre		
	1802	300	
1805	Travaux à la maison de ville		
1814	Visite des auberges		

Notes sur les pintes de la commune. Registres du CC.

- 1829 Louis Rochat cabaretier aux Charbonnières demande rabais sur le coût de l'amodiation.
- 1833 Perey aubergiste au Lieu, idem.
- 1834 Réclamation de François Guignard fermier de l'auberge de l'Etoile au Lieu soit pinte. Parce qu'il a moins de clients depuis qu'on a accordé un service religieux aux Charbonnières.  
"Pertes que lui occasionne le service religieux accordé au hameau des Charbonnières en lui enlevant une partie des chalands qui avant cette époque faisaient un grand débit dans son Auberge".
- 1834 Résiliation des baux par les 2 tenanciers des auberges du Lieu. Perey et Guignard. Les 2 auberges réduites en une. Continuer cependant à payer la patente afin que par la suite on puisse rétablir les 2 auberges si nécessaire.
- 1838 Concession d'une auberge au Séchey. Y reporter la concession de l'Etoile.
- 1838 Auberge de la maison de Ville. Nicole, tenancier.
- 1840 Rabais de 65.- fait au fermier de la Croix Fédérale au Séchey.
- 1842 La mun. est invitée à prêter toute son attention sur la police des auberges et à réprimer par les moyens mis en son pouvoir l'ivrognerie. Elle doit également veiller à ce que les allées des auberges soient éclairées par des nuits obscures et surtout lorsqu'il y a beaucoup de monde. Elle doit aussi empêcher tout encombrement dans les rues.
- 1854 Bail de la maison de ville avec Jules Roy aubergiste au Pont.  
On saute directement à 1963!
- 1963 Les travaux de l'hôtel de ville coûteront 550 000.- Pas encore effectués en 1965.
- 1966 Fantoli architecte. Projet: 450 000.- Photo de l'hôtel de ville avant les travaux. CC 28 II 1966. Autres solutions: vente de l'hôtel, construction d'un bâtiment communal; rénovation plus ou moins complète, démolition de l'édifice actuel et remplacement par un bâtiment neuf. 2 architectes différents. Projet Fantoli 450 000.- 1967. Crédit supplémentaire pour l'hôtel de Ville: 140 000.-
- 1970 Reprise du matériel de l'Hôtel de ville: 42 000.-

Registre des baux

1854	Croix fédérale au Séchey, Charles Henri Samuel Lugrin. Droit d'auberge: 26.- par an.	
1854	Hôtel de Ville: Charles Rochat	610.-
1859	Maison de Ville: Charles Henri Rochat	680.-
1865	Hôtel de Ville: Charles Henri Rochat	800.-
1871	Hôtel de Ville: Jean Rieben de la Lenk	1300.-
1872	Hôtel de Ville: Louis Nicolin de Suchy	1225.-
1875	Idem, le même	870.-
1878	Idem, Marcelin Meylan des Esserts de Rive	770.-
1884	Idem, le même	775.-
1890	Idem, le même	830.-
1896	Ulysse Chapuis la Frasse	780.-
1899	Idem, le même	1350.-
1900	Lucien Merminod	1150.-

b) Lieux publics des Charbonnières

*Rémy RoCHAT*

*Une auberge de village, le  
Cygne, aux Charbonnières*



*Éditions le Pèlerin*

COLLECTION "ETUDES ET DOCUMENTS"

NO 127

Rémy Rochat

UNE AUBERGE DE VILLAGE, LE CYGNE, AUX CHARBONNIERES

2001

EDITIONS LE PELERIN

2001

T A B L E D E S M A T I E R E S

Introduction	3
Avant le Cygne	5
Les débuts du Cygne	12
* Auguste Rochat	12
* Dossier Félix Vallotton	14
* Louis Rochat	18
* Brunner	19
* Louis Lugin	20
* Emile Rochat	21
* Numa Rochat	22
Photo du Cygne en 1901	23
Cadastre début de siècle, le Cygne	24
Démêlés de Numa Rochat avec le village	25
Les belles photos des années 1910-1920	28
Nouvelle lettre de Numa au village, du 30 III 1933	30
L'époque Numa en photo... toute une époque	34
Esquisse d'une généalogie, ceux du Cygne	36
Vision du vieux-moulin dans les années trente	37
Les foins chez les Octave	38
L'époque Palmyr, texte et photos	46
L'affaire Palmyr en 1954	48
Les années cinquante en photos	51
1958/1959 aux Charbonnières, en photo et en texte	53
Autre vision du Cygne	57
L'incendie du 4 avril 1964, photos et textes	58
En janvier 1968	64
Les Charbonnières, faites-nous "Cygne", FAVJ du 2 V 1991, article de JP Bolomey	65
Les Charbonnières, cela se fête, FAVJ du 20 VI 1991, article de JP Bolomey	66
Publicité couleur Hôtel du Cygne	67
Boucher de père en fils	69
Propriété de Numa Rochat aux Charbonnières, 1944	70
Un employé boucher de 1940 à 1947, Georges-Louis R.	72
Commerces: tradition et exotisme à la boucherie des Charbonnières, article FAVJ du 1er juin 2000, ar- ticle de J-M. G.	
Arbre généalogique des Carabins	74

## I N T R O D U C T I O N

Le Cygne, aux Charbonnières, avec sa sous-appellation "Chez Palmyr", a connu en quelque sorte une époque mythique. D'aucuns, des décennies plus tard après qu'ils vinrent en notre village pour quelque séjour, militaire le plus souvent, s'en souviennent encore. Un regard si aigu porté sur notre passé étonne. Qu'avait donc de si particulier ce bistrot de village ? Une ambiance, des figures, une série de sommelières qui auraient été d'une beauté fulgurante, tout cela ensemble, avec encore en plus, question de personnalités, celle du patron, l'Ami-l'Ami, unique. Est-il vrai qu'il répétait toujours deux fois chaque phrase, comme pour mieux se faire comprendre, pour être certain que ce qu'il avait dit s'était ancré en votre esprit. On eut pu considérer cela comme du pure rabâchage!

Mais l'aventure du Cygne commence bien avant l'Ami-l'Ami. Il y eut déjà les Titouillon, au siècle passé, et puis Auguste du Haut-des-Prés, des autres encore dont plus personne ne sait le nom. Et puis, dès la première décennie du siècle, le père à Palmyr, Numa Rochat dit Quenet, que d'autres appelaient Tournefuste! Lui aussi une sacrée figure. Et toutes ces gens du Cygne, pas des petits. Pour eux, y compris le boucher d'à côté qui n'est autre qu'Octave-Fortunat, le frère de Palmyr, les cent kilos, pôvr'ami, c'est rien du tout, une bricole! Par moments énormes, gonflés au compresseur, à péter! C'est peut-être les métiers qu'ils pratiquaient, cuistots ou marchands de bidoche, qui voulaient ça. On passait la dernière noce au fond de la marmite pour ne rien perdre de toute cette bonne graisse, ce qu'il y a de meilleur! Et puis les pieds de porcs, la tête marbrée, le lard, bien gras, plus il est gras, plus après qu'on l'ait rôti afin d'en faire des grillons, les grillons, dis, tu connais, donc plus il est gras, plus la graisse giclera sous la dent. Un délice. Et c'est ainsi qu'on fait les gros qui pourraient figurer eux-mêmes sur leur enseigne!

On s'est un peu égaré du côté de la boucherie, retournons à l'hôtel. Le Cygne, hôtel, oui, mais aussi bistrot de village, restaurant, café, auberge, tout cela ensemble. La salle à boire, le coin des habitués, oh! parfois ils ont la langue bien longue, et ils cassent du sucre sur le dos du voisin, et surtout ils refont le monde. Une fois, deux fois, dix fois. Plus il y aura de bouteilles vides derrière le comptoir, plus le monde, il aura été refait. Refait et non parfait. Refait à sa manière. Autrefois, dès que la boucherie eut quitté le bâtiment pour aller s'installer au haut du village, un coin que même les gens d'ici ne savent pas qu'il existe, c'était en 1955, il y eut des quilles au Cygne, une piste, avec deux planches. Les boules ont glissé des milliers de fois. Et pas toujours avec bonheur:

- Vous allez me l'abîmer, mon jeu, me l'abîmer. Doucement, les gars, doucement!

L'homme se fâchait parfois. A ses planches il y tenait. Il ne voulait pas qu'elles aient des "beugnes" de la grosseur d'une pièce de cent sous. Il se méfiait des gamins. Ça ne sait pas jouer, les boules tressautent à la place de glisser. Allez, les boules, pour les bons joueurs, glissez, et là-bas, au fond, allez déguiller les neuf quilles qui gicleront dans un bruit de tonnerre que l'on entend même du dehors quand on se promène derrière le Cygne.

Le Cygne... Il semblait que ce serait toujours Palmyr. Et puis celui-ci, il avait reconstruit après l'incendie de 1964, quelque vingt ans plus tard il remit à celle qui avait été sa plus fidèle sommelière, Marguerite Haas. Ce fut désormais une autre époque, quand bien même on restait ouvert

365 jours par an!

Place du village. Il y a d'un côté le Cygne, et de l'autre l'église. Et il y a plus de monde au Cygne qu'à l'église. Ainsi les choses matérielles, le concret, sont plus facilement assimilables que le spirituel dont, dans la plupart des cas, on ne sait pas que faire. Et puis tenir une heure au culte, ça irait, mais plus, hein, qu'est-ce que vous en dites ? Tandis qu'au bistrot, après quelque assemblée ou quelque exercice de pompiers, on pose sa personne derrière une table, et l'on y reste... une heure, deux heures, jusqu'à ce que minuit ait sonné à l'église proche. Quand le personnel met les chaises sur les tables inoccupées. Comment, déjà minuit ? On n'a pas vu le temps passer. On était en train d'écharper le gros Barbu qui vient de vendre sa maison. Des maisons, d'ailleurs, au village, y en a tout plein à vendre, ces temps. C'est un peu comme si les gens voulaient désertier.

Et bientôt on quitte chaleur et fumée pour pénétrer dans la nuit froide de ce village. On traverse le village. On le connaît tant. De jour, de nuit, à toutes les heures du jour et de la nuit. Que nous dira-t-on au lit, à sentir la fumée et la vinasse et peut-être même l'odeur des frites!

Le Cygne, curieux, j'y allais, moi, plus souvent qu'aujourd'hui. On allait y jouer au dzim, au football de table, quoi. On buvait un coca, un sinalco ou un vivi, un truc pas possible, tu mets une pastille dans l'eau et c'est la même chose, strictement. On faisait un rafût du diable, des moulinets autant que tu veux. Ça faisait vibrer la caisse. Palmyr n'aimait pas trop.

- Vous allez me démolir mon jeu, oui, me le démolir!

Il nous regardait d'un drôle d'oeil. Tandis que nos pièces de quatre sous passaient dans la fente de la délicieuse machine. Tchac, les billes tombent dans le réceptacle. Quel bruit formidable. Et en avant pour la première. Et deux d'un côté, et deux de l'autre. On apprend. On aime. Mais c'est si loin. Fut-ce une autre vie que la mienne, pourrais-je croire que ces choses, je ne les ai pas vécues, que je ne fais que les imaginer, pour meubler cette page ?

Et maintenant l'histoire du Cygne vous sera contée par le texte et par l'image. Par l'image surtout. Portez une attention particulière à ces photos. Elles racontent un autre âge. Elles sont aussi peut-être, pour certaines, uniques, parcelle d'un monde que sans elles ont aurait oublié.

Les Charbonnières, en avril 2001:

### Avant le Cygne

Il y avait donc le Vieux-Cabaret. Celui-ci cessa ses activités au début, des années 1870, avec un dernier achat de vin connu en 1871. L'auberge du Cygne ne va pas tarder à reprendre le flambeau. Nous ignorons la date exacte de la passation de la patente.

Sur le futur emplacement de l'Hôtel du Cygne, selon le plan de 1814 (voir page suivante) existait tout un groupe de maisons avec différents propriétaires. La famille qui possédera plus tard le Cygne est représentée ici par Louis et Jean-Pierre feu Emmanuel Rochat.

Le recensement communal de 1831 donne l'effectif suivant pour celle-ci:

- \* Jean-Pierre Rochat
- \* Jeanne Louise sa femme
- \* Isaac Louis son fils
- \* Louise Virginie sa femme
- \* Jaques Moïse son fils
- \* Armand Auguste idem
- \* P. Elie idem.

En 1837 on découvre les fils de Jean-Pierre Rochat, Isaac Louis et Pierre Moïse, possesseurs de 3 bâtiments, dont un seul est représenté sur le plan de 1814 par le no 58.

55 - LACU, GEB. 144/21

N. 277  
Etabl. 19

109

no 58

Rochat, Emmanuel et Pierre Moïse  
Douard fils de Pierre Jean-Pierre

Deux Charbonniers, une maison  
habitation, grange et écurie

agrandissement de 3 1/2 toises dans une ancrée  
à l'angle orient. sur le no 39. Surface 50.  
de l'ab. l. n. 2214.  
ce bâtiment contenant aussi en tout 13 1/2 toises.

Prix de Rente fr. 5160

Conservation 5 vays plus de 100 ans

Value locative présumée fr. 30.

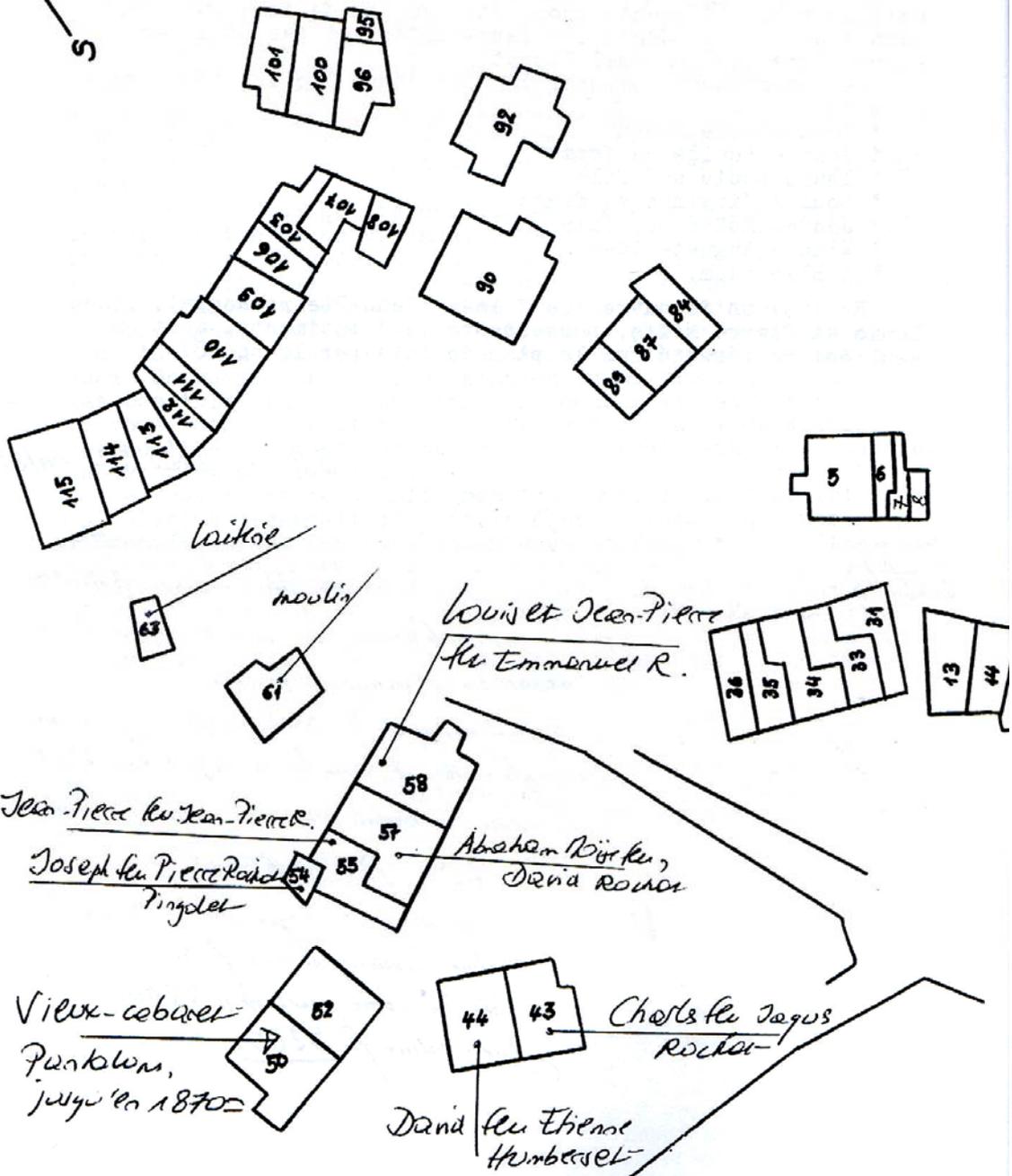
Prix de vente présumé fr. 2200.

Juste valeur fr. 3200.

1. Voir la brochure: "Les Pantalons, une famille bien de chez nous", par Rémy Rochat, Le Pèlerin 2001.

Plan du village 1812-1814 Plans Comtesse ACV GB 141

Quartier central



N. 278  
Cabl. 19

Ce bâtiment comprend un rez-de-chaussée,  
deux cours au Dessous, et un étage d'arcades où  
il y a deux chambres et un grenier. Poutre  
charpente, distribution intérieure sol humide.

187 Rochas, Les Dits

Quai Charbonnières, une maison  
d'habitation,

Densité au Tableau d'au Saut.

Prix de Revant fr. 720

Conservation 4. age plus de 100 ans

4. Valeur locative présumée fr. 12 - celle fr. 12

Prix de vente présumé fr. 300.

Juste valeur fr. 100.

Ce bâtiment comprend un rez-de-chaussée  
et un étage au Dessus où il y a une antichambre  
et une chambre. Poutre charpente, sol humide  
bonne exposition.

16.

N. 279  
Cabl. 19

165 Rochas, Les Dits

Quai Charbonnières, une maison  
d'habitation, grande et saine

Densité au Tableau d'au Saut.

Prix de Revant fr. 1600

Conservation 3. age plus de 100 ans

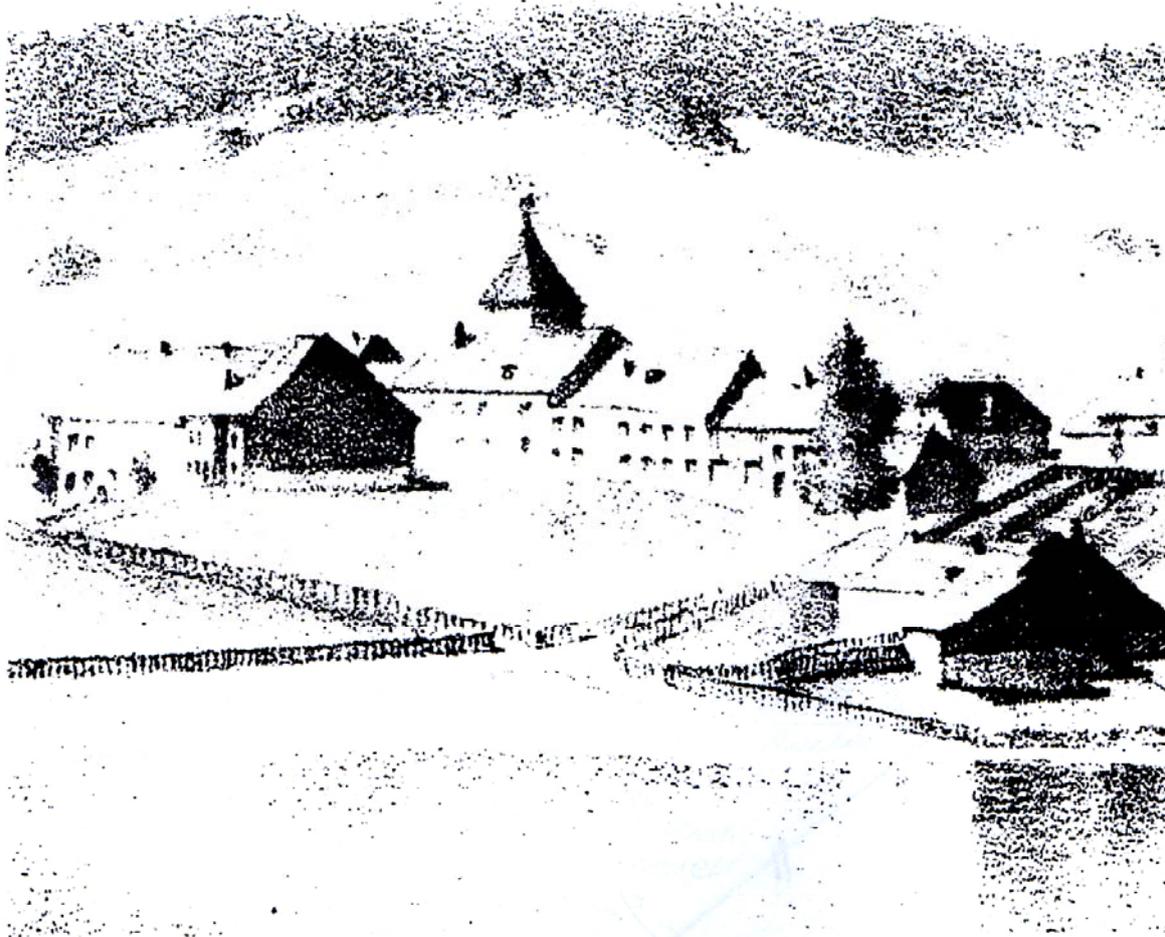
Valeur locative présumée fr. 8.

Prix de vente présumé fr. 1100.

Juste valeur fr. 600.

*Cette maison comprend un rez. de. chaussée  
et un étage où il y a une pièce à terre, une  
et une grande chambre. Il est inhabité surtout  
seulement à l'usage du bétail pendant une  
partie de l'année, en mauvais temps et est  
très-humide.*

Devicque, en 1852, représente parfaitement le quartier.  
Si on compare sa gravure au plan de 1814, on peut comprendre  
qu'il y a eu des modifications voire des adjonctions, d'où  
l'impossibilité, en 1837, de faire coller les indications don-  
nées par les rapporteurs de l'enquête au plan de 1814. L'im-  
portance des bâtiments apparaît mieux même sur la gravure  
Devicque que sur le plan précité.

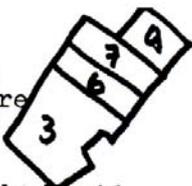


Incendie de 1866. Les maisons du quartier brûlent le 19 juin. Elles seront reconstruites selon un plan totalement différent (ACV, G..., cadastre de la commune du Lieu, 1873-1875):

9. ?

6-7: Louis Auguste  
et Léopold Alexandre  
Ferdinand feu Jean  
Pierre Lugrin

3. Ami Louis fils de David  
Philippe Rochat



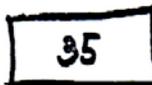
Pierre feu Louis Périllard

David Louis Edouard fils  
de Louis Rodolphe Rochat



Charles Louis feu Jean David  
Rochat

Charles David Louis  
feu David Isaac Golay



Armand Auguste, Pierre Elive;  
Gustave Louis et Alphonse Juli  
fils d'Isaac Louis Moïse Rochat

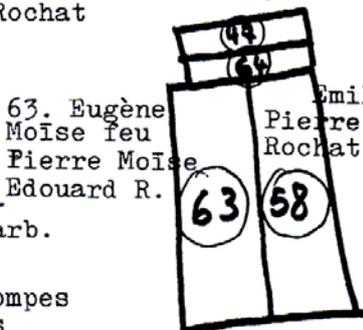
idem pour remise 47

39. Julie Fanny feu  
Charles Louis Rochat  
femme de Charles Henri  
Rochat et sa soeur Louis Jenny femme de  
Jules Henri Rochat



64: four et remise Eugène Moïse  
feu Pierre Moïse Edouard R

63. Eugène  
Moïse feu  
Pierre Moïse  
Edouard R.  
Sté de froma-  
gerie des Charb.



Emile Henri feu  
Pierre Moïse Edouard  
Rochat



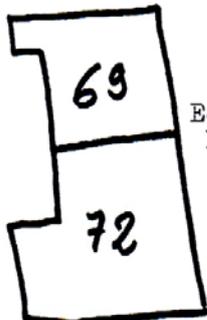
Charles Auguste  
feu Pierre Moïse  
Edouard Rochat

Hangar des Pompes  
Charbonnières

Les fils de Moïse Louis Fran-  
çois Rochat qui sont:  
Ernest Louis Elie, Louis  
Emile Adrien et Ida Fanny



Eglise, propriété  
du village des  
Charbonnières



Edouard Jaques Jules feu  
Henri Samuel Rochat

Charles Louis et Charles  
Edouard feu Louis Siméon Rochat

Des propriétaires d'autrefois ont vendu leurs ruines et emplacements. Restent seuls en liste dans le coin les descendants de Jean-Pierre Rochat. L'emplacement du futur Hôtel du Cygne quant à lui est possédé, partie occidentale par Eugène Moïse feu Pierre Moïse Edouard Rochat, partie orientale par Emile Henri feu Pierre Moïse Edouard Rochat, donc frère du précédent.

Les descendants de Jean-Pierre Rochat portent le nom ou plutôt le surnom de Manuel (d'une série d'Emmanuel Rochat dans l'ascendance).

Les descendants de Pierre Moïse Edouard vont porter désormais le surnom de Mouison.

Manuel et Mouison sont nombreux à l'époque et tous ou presque gros propriétaires terriens. Le cadastre de 1873-1875 nous renseigne (voir volume GAA 2 des ACL):

\* folio 549. Louise Julie feu Isaac Rochat, veuve de Pierre Moïse Edouard, champs près de la Cornaz, notamment champ du Moulin faisant actuellement partie de l'alpage de la Cerniaz (voir folio 551 et 552).

\* folio 550. Rochat Isaac Frédéric, Louis Samuel, Charles Auguste, Eugène Moïse, Jaques Séraphin et Emile Henri feu Pierre Moïse Edouard, Vers le Bonhomme, champs.

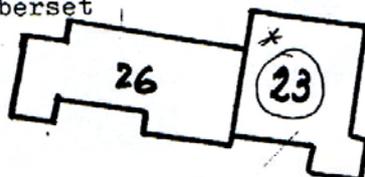
\* folios 551 et 552. Rochat Isaac Frédéric feu Pierre Moïse Edouard, champs et maison à la Cornaz, bâtiment no 2568/53/23.

Note: Isaac Frédéric ou son père Pierre Moïse Edouard ont racheté une maison à la Cornaz on ne sait quand, mais entre 1837 et l'établissement des cadastres en 1873-1875.

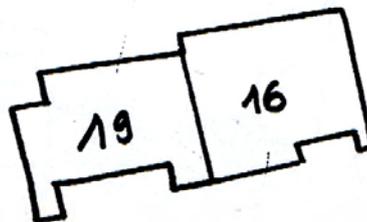
Folio 53 A la Cornaz

Moïse Samuel feu Jean Isaac Rochat

Louis Moïse feu Jean Pierre  
David Humberset



Isaac Frédéric feu Pierre  
Moïse Edouard Rochat



Constant Auguste  
Louis Rochat

\* folios 553 et 554. Rochat Charles Auguste feu Pierre Moïse Edouard, champs et maison aux Charbonnières, bâtiment no 2583/47/54. Il s'agit-là de la maison des Titouillon.

\* folio 555. Rochat Euphrasie Aimée feu Charles Louis Emanuel Rochat femme de Charles Auguste, champs.

\* folios 556 et 557. Rochat Eugène Moïse feu Pierre Moïse Edouard, deux bâtiments aux Charbonnières, nos 2603/47/63 et 2604/47/64.

\* folio 558. Rochat Jaques Séraphin feu Pierre Moïse Edouard, champs.

\* folios 559 et 560. Rochat Emile Henri feu Pierre Moïse Edouard, champs et deux bâtiments, nos 2622/47/58 et 2624/47/60.

\* folio 561. Rochat Isaac Louis Moïse feu Jean Pierre pour 1/2; Rochat Isaac Frédéric, Louis Samuel, Charles Auguste, Eugène Moïse, Jaques Séraphin et Emile Henri feu Pierre Moïse Edouard pour 1/2. Le Bonhomme, un bâtiment, logement, grange, écurie, no 2627/65/6; un chalet, no 2629/66/1 et un couvert. + pré de 162 perches, estivages de 35700 perches et de 40130 perches. Estimant la perche à 9 m2, nous arrivons à un pâturage, sans le pré, d'une surface totale de 682 470 m2.

Notons également ici les biens de l'autre branche des Manuel, soit de Rochat Isaac Louis Moïse feu Jean Pierre, dont les folios 562 à 564 offrent la nomenclature des champs.

Notons qu'il se peut que cette branche, en vertu du prénom d'Isaac Louis Moïse ait aussi porté le nom de Mouïson qui ainsi aurait remplacé peu à peu celui de Manuel. Dans tous les cas la chose reste imprécise, et risque de le rester à perpétuité, puisque nul ne peut plus déjà nous renseigner.

\* folio 565. Rochat, les enfants d'Isaac Louis Moïse (feu Jean Pierre) qui sont: Isaac Moïse, Armand Auguste, Pierre Elie, Méry Antoinette, Charles François, Gustave Louis, Alphonse Julien, Lina Virginie, Aline. Champs.

\* folio 566. Rochat Armand Auguste fils d'Isaac Louis Moïse, champs.

\* folio 567. Rochat Armand Auguste, Pierre Elie, Alphonse Julien fils d'Isaac Louis Moïse, un pré.

\* folio 568. Rochat Armand Auguste, Pierre Elie, Gustave Louis et Alphonse Julien fils d'Isaac Louis Moïse. Champs plus trois bâtiments aux Charbonnières, les nos 2676/47/45, 2678/47/47, 2679/47/48.

Ces quatre frères, tout au moins deux ou trois d'entr'eux, avaient lancé un commerce de vin en 1866 sous le nom de Rochat Frères.

\* folio 569. Rochat Jeannette feu Isaac Rochat femme de David François pour 1/3; sa soeur Louise Julie veuve de Pierre Moïse Edouard Rochat pour 1/3; Rochat, les enfants d'Isaac Louis Moïse qui sont: Isaac Moïse, Armand Auguste, Pierre Elie, Méry Antoinette, Charles François, Gustave Louis, Alphonse Julien, Lina Virginie, Aline, pour 1/3. Communs de la Cornaz, 10160 perches.

La manière dont les Communs de la Cornaz sont échus à cette famille, par jeu d'alliance, mériterait une étude particulière que nous ne ferons pas ici. Voir à cet égard nos deux brochures: "La Palestine, un alpage bien de chez nous", 2001 et "Les Pantalons, une famille bien de chez nous", 2001.

Notons au passage que ces communs seront finalement constitué en alpage qui portera le nom de "Palestine" et que le chalet qui y sera construit sera appelé par les gens de la famille "Le chalet de l'oncle Armand".

---

Note: une mauvaise reproduction d'une image TV, film du docteur Convert, "... un dénommé Dega", offre à découvrir une ancienne gravure des Charbonnières (début XIXe ?) où l'on peut aussi voir l'antique quartier du Cygne.

(voir haut de la page suivante)



On découvrira d'autres renseignements sur la famille Mouison dans une note comprise dans la partie documents.

Les débuts du Cygne

Bâtisse donc reconstruite après l'incendie de 1866 et sur un plan différent. L'adjonction de la maison dite "Brocard" quant à elle se fera à une date que nous ignorons, de même que nous ignorons qui l'a construite, assurément l'un des membres de la famille. L'histoire de cette "verrue" restera à faire.

Elle l'a été par Eugène Moïse et Emile Henri, tous deux feu Pierre Moïse Edouard Rochat. Ils vont vendre, pour cause apparemment de difficultés financières, après l'incendie ont-ils trop embrassé ?, dans les années huitante à Louis Jules Auguste fils de Jules Samuel du Haut-des- Prés. Celui-ci sera donc propriétaire et tenancier.

**Hôtel du Cygne**



**AUGUSTE ROCHAT, PROPRIÉTAIRE**  
aux Charbonnières, Vallée-de-Joux (Vaud)

Chevaux et voitures à volonté

*Monsieur le Bourcier du hameau Doit*

*24* Charbonnières, le 25 Juin 1887 Imp & Lit. GUYON Rochat/et

		Fr.	Ct.
<i>Moai</i>	<i>Livrés 25 kils fenasse à</i>		
	<i>50 et le kilol font</i>	<i>12</i>	<i>50</i>
	<i>pour emmener au Martelet</i>		
		<i>12</i>	<i>50</i>

*Rochat*

# HOTEL DU CYGNE

AUX

CHARBONNIÈRES

TENU PAR

Aug. Rochat

PROPRIÉTAIRE

REPAS A TOUTE HEURE

POISSON FRAIS

EXPÉDITION

Voitures à disposition

Distance 1km. de la gare

Pont-Vallorbes.

Altitude : 1009 mètres.

Charbonnières, le 19 Oct. 1889

Monsieur Rochat,

Syndic

Pont.

Monsieur,

Comme tuteur des enfants de  
défunt Marc Golaz en Bonport,  
je viens vous prier de leur ac-  
corder si possible la somme de  
fr. 58.90 pour finir de payer son  
loyer de l'année passée; ces  
enfants étant dans l'impossibilité  
complète de faire face à ce paiement.  
Espérant que vous accorderez ma  
demande, je vous prie de recevoir, Monsieur  
l'assurance de ma considération distinguée

A. Rochat

Aux Charbonnières. Jules-Jérémie Rochat, syndic et député.

Instituteur : Henri Dudan. Régente : Anna Pochon.

Hôtel du Cygne. Tenu par Auguste Rochat.

Fromages et vacherins : Auguste Rochat, Albin Rochat.

Les produits de la laiterie des Charbonnières sont tellement estimés, ainsi que les fromages « Mont-d'Or » de la fabrication Albin Rochat, que l'on en expédie aux cours princières d'Europe.

C'est ainsi que M. Albin Rochat, en outre de lettres de félicitations, a été agréé comme fournisseur du roi Humbert; sans compter que, à titre de gratification, il a reçu de la part de feu Guillaume I<sup>er</sup> 100 fr. par mandat postal.

Fournitures d'horlogerie : Charles-Louis Rochat.

Commerce de vins : Rochat frères.

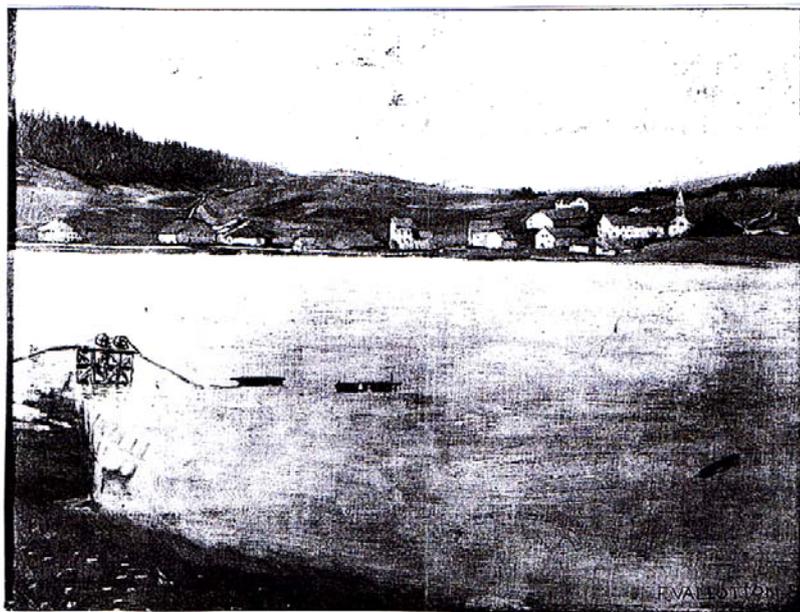
Commerce de bois : Jules-Jérémie Rochat.

Dictionnaire du Canton  
de vaud. 1888.

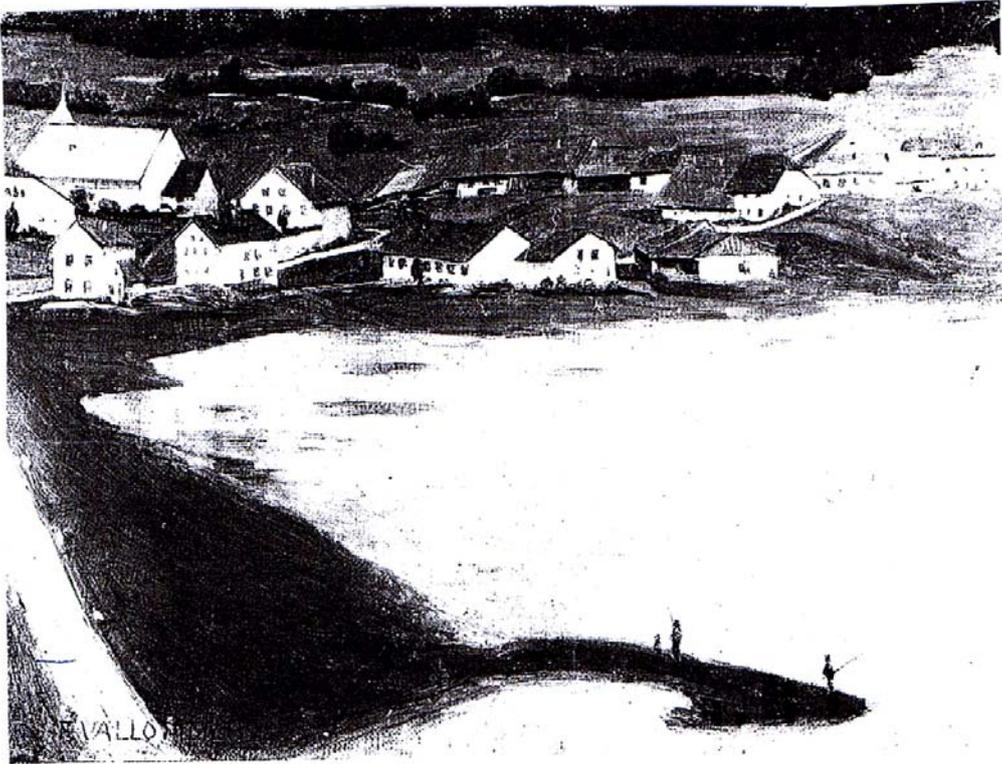


Félix Vallotton aux Charbonnières.

L'artiste y a séjourné trois semaines en juin 1889. Nous découvrirons peut-être un jour dans un ouvrage à paraître les lettres qu'il a écrites alors qu'il se trouvait en notre village. Il logeait à l'Hôtel du Cygne tenu alors par Auguste Rochat. Deux de ses oeuvres peintes à la Vallée de Joux nous sont connues, représentées ci-dessous en noir/blanc.



Félix Vallotton, "Les Charbonnières", 1889, L. 12 x 76  
huile sur bois, 26,5 x 35,5 cm, signé et daté, au verso écrit  
coll. particulière, Leuven



Félix Vallotton, "Les Charsuinières", 1889, CR 2 26  
 huile sur bois, 24,5 x 32,4 cm  
 Signé et daté en bas à gauche  
 Musée cantonal de Fribourg-A.G., Le Locle

On souhaite qu'il passa au Cygne de meilleures nuits  
 que le ci-dessous!



IL EST INNOCENT

-15-



18 - Charles Maurin à Félix Vallotton

[Paris] 19 juillet. [1889] 8 h soir.

Mon cher Vallotton .

Ce que vous m'avez fait rigoler avec vos maladies, à votre âge j'étais poitrinaire et je m'en allais mourant et déambulant sous des allées de frênes, sans blague, à Paris je vous montrerai une centaine de pages ou jour par jour j'inscrivais sérieusement mon mal terrible, un jour j'exprimais mes inquiétudes à mon père, mes certitudes, il me répondit : ordinairement cela prend à cet âge là ; mais il ne rigolait pas.

Rappelez-vous bien que vous êtes un état, et apprenez à considérer cet état comme vous regarderiez une carotte dans un champ, laissez pousser, vous êtes inquiet aux Charbonnières, vous vous entretenez trop avec vous même, quittez vous un peu laissez tranquille l'inconnu puisqu'il est inconnu, vous lui faites vraiment beaucoup d'honneur, vous êtes bien entouré dites-vous c'est déjà quelque chose, cela fait compensation à mon entourage qui nage dans le connu. Le paysage vous requiers profitez-en il est doux de faire un travail qui vous amuse et sans peine et sans préoccupations prochaines et désintéressé, et indifférent et etc\*..... dans cet ordre d'idée ou de fait je vous envie, tel Desgoffe à la galerie d'Apollon<sup>b</sup>. Mais Paris vous reprendra il lui faut broyer des cervelles — Je me sens bien mieux depuis ces 24 dessins, que j'avais raison de mépriser la composition la nature est extraordinaire quel calme ! quelle indifférence c'est à la regarder sans rien faire. Cependant je la comprends mieux en la copiant, mais je sens que mon moi s'affiche toujours et je n'ai pas cette impassibilité qu'il faudrait. Quelle santé il faudrait avoir ; toujours des préoccupations inutiles s'infiltrant. Je fais de la peinture depuis 4 jours, trouvé un modèle à 5 francs par jour j'ai commencé ça avec désinvolture et je finirai de même, je jouis de cet état d'indifférence. Ce modèle est étonnant il ne parle jamais, belles mains et le regard continuellement étonné bout de seins énormes mais pas de sein que désirer de plus j'attends la mort de pied ferme elle me pardonnera parce que je l'ai beaucoup méprisée — Formez mieux vos lettres je perds beaucoup à vous lire, vos pensées m'arrivent à mon cerveau comme des moignons de pensées, formez, formez, et puis de longues lettres sur papier sans fin sans point ni virgules et déchargez librement.

Maurin bien à vous 11 F<sup>8</sup> S<sup>t</sup> Denis .

\* Vallotton séjourne alors à la Vallée de Joux. Il n'y est pas inactif (voir LR. 76).

<sup>b</sup> Blaise Desgoffes (1830-1901), peintre de natures mortes. Il s'est particulièrement appliqué à reproduire des objets d'art, notamment des coupes, vases, aiguières de la galerie d'Apollon au Louvre.

Extrait de :  
"Félix Vallotton, documents pour une biographie et pour l'histoire d'une oeuvre, I, 1884-1889, La bibliothèque des arts, Lausanne Paris, 1973.

-16-



## Fondation Félix VALLOTTON

5, Escaliers du Grand-Pont  
CH - 1003 LAUSANNE  
Tél.: (+4121) 312 96 66  
Fax: (+4121) 320 84 63

Monsieur Rémy ROCHAT  
Editions Le Pèlerin  
Rue du Crêt-du-Puits  
1343 LES CHARBONNIERES

Lausanne, le 26 février 1999

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 22 février et vous en remercie.

A titre d'information, sachez que les photocopies de photocopies que vous m'avez envoyées sont annotées de ma main! J'avais été en correspondance avec un monsieur des Charbonnières dont le nom m'échappe et lui avais envoyé ces photocopies.

Pour répondre à vos questions, Vallotton séjourna environ trois semaines aux Charbonnières en juin 1889. J'ignore la manière dont il s'y est rendu, mais je sais qu'il logea à l'Hôtel du Cygne, c'est en tout cas à cette adresse que lui écrit son ami Charles Maurin. Il était monté à la Vallée pour ses vacances et dans l'espoir d'y peindre un peu, mais la pluie et le vent l'en empêchèrent le plus souvent.

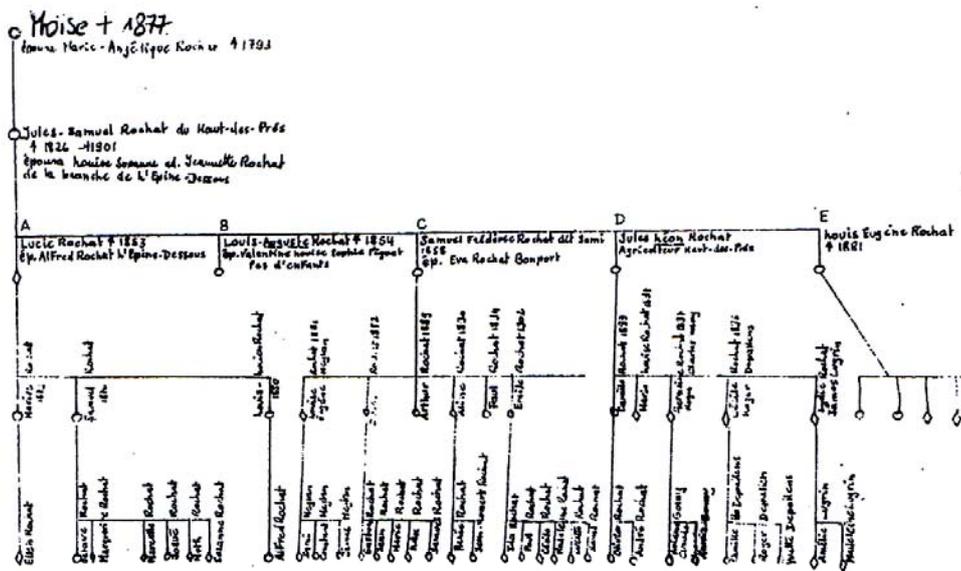
Il dit avoir fait «quatre petites études», mais je ne connais que celles dont vous avez les photocopies. Deux seraient donc encore à repérer. Se pourraient-il qu'elles soient restées aux Charbonnières, par exemple pour prix de sa pension? Peut-être auriez-vous des lumières à cet égard.

Je ne connais pas de vue des Charbonnières par d'autres artistes, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y en ait pas eu.

Je serai très heureuse de vous lire et, si vous passez à Lausanne, de vous montrer les photos de tableaux de la même époque. Peut-être parviendriez-vous à y identifier un paysage de la Vallée.

Dans l'espoir que ces quelques renseignements vous seront utiles, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Fondation Félix Vallotton  
Marina Ducrey  
Catalogue raisonné de  
l'œuvre de F. Vallotton



La généalogie d'Auguste Rochat du Haut-des-Prés se décline de la manière ci-dessus.

Succède à Auguste Rochat, dès 1892 probablement, aussi en tant que propriétaire et tenancier, Rochat Louis de Jules Isaac Celui-ci, en un premier temps tout au moins, réutilise les papiers-correspondance de son prédécesseur. Il biffe simplement le prénom au-dessus duquel il rajoute le sien. Et le tour est joué! Peut-être aussi que l'homme n'a pas l'intention de faire long dans la carrière.

Cette lettre de 1894 est adressée à la commune du Lieu.

**HOTEL DU CYGNE**  
 AUX

*Charbonnières, le 4/11/1894.*

**CHARBONNIÈRES**

TENU PAR  
*Aug. Rochat*  
 PROPRIÉTAIRE

REPAS A TOUTE HEURE  
 POISSON FRAIS  
 EXPÉDITION

Voitures à disposition

Distance 1 km. de la gare  
 Pont-Vallorbes.

Altitude : 1011 mètres.



Toutefois elle n'a pas été écrite par le tenancier de l'auberge du Cygne, mais par un simple client de passage, l'entrepreneur Bloch-Reymond du Sentier, ferblantier de son état qui profite de sa station au bistrot pour écrire ce petit mot à la commune. Il aura probablement lu sur place la Feuille d'avis de la Vallée de Joux où précisément nos autorités recherchaient un bassin de tôle pour l'un ou l'autre de ses alpages. Bloch propose un dit à 50.-

- Patron, vous n'auriez pas une feuille pour écrire ?

Et l'autre, Louis Rochat, de lui proposer une feuille de sa correspondance.

On croirait y être!

Emile Brunner reprend la gérance du Cygne à la fin du XIXe siècle. Lui n'est qu'un simple locataire. Est-ce sa fille, Clara Brunner, qui mariera James Rochat de l'Epine-des-sus de bise, forestier ? Celle-ci, ayant vécu de 1883 à 1946, est dite de la Brasserie, sur le Solliat. Sa fille ne serait-elle pas plutôt Elise Brunner qui épousera le gros Elie des Charbonnières, amodiateur ? Des recherches seraient à mener de manière sérieuse pour savoir qui étaient, et d'où ils venaient, ces Brunner.

Isidore Spagnol, serrurier, s'est lui aussi servi du papier du "patron" pour faire soumission. Décidemment le bistrot est le lieu où se font les affaires ! Et se défont aussi !

**HOTEL DU CYGNE**

tenu par

**BRUNNER**

**MAISON SOIGNÉE**

Chevaux et voitures à volonté



Charbonnières, le 8 / mai 1896.

*Je soussigné déclare pouvoir faire le  
travail en soumission, sous la Commune  
des Charbonnières, barière sur la chaussée du  
Pont, au prix de 17 fr. Soient le mètre courant  
rendu et posé.*

*Isidore Spagnol  
serrurier à Talloires*

Louis Lugrin, en tant que simple tenancier, succédera à Brunner. Mais en 1899 déjà il cherche à quitter les Charbonnières pour retourner au Lieu, village dont il est probablement originaire. Il souhaiterait devenir gérant de l'Hôtel de Ville du Lieu. Le sera-t-il ?

Et notons au passage que la plupart de ces lettres proviennent des Archives communales, secteur correspondance. Les archives du village des Charbonnières ont aussi été sollicitées. Sources par ailleurs privilégiées de renseignements de tous ordres et qui seules permettent une reconstitution solide de notre vie économique d'autrefois.

Hôtel du Cygne

**LOUIS LUGRIN**

Charbonnières

VALLES DE JOUX (SUISSE)

Pension d'étrangers pour séjours

Chevaux et Voitures

→ à disposition

Repas de Noces et de Sociétés



Charbonnières, le 13 Février

A la Municipalité du Du

Monsieur le Syndic et  
Messrs

J'ai l'honneur de mettre  
une enchère de cinquante francs  
sur la ferme de l'hôtel de Ville  
du lieu à condition que vous la  
fassiez passer en mise au plus tard  
pour le 29 Mars prochain  
ayant d'autres établissements en

Agreez Monsieur le Syndic et  
Messrs  
L'assurance de ma parfaite considération

L. Lugin

Emile Rochat quant à lui, aurait-il racheté le bâtiment en 1899 ? (selon l'extrait cadastral de la page suivante, assez peu clair il faut dire). Dans tous les cas on le découvre en 1901 qui demande une patente à la commune pour son billard. Jeu distingué où peuvent se divertir nos gens. Nul doute que la patente fut obtenue, car ne voilà pas une façon violente d'occuper ses loisirs et qui devrait conduire à une "mauvaise conduite"!

Hôtel du Cygne

CHARBONNIÈRES

TENU PAR

**EMILE ROCHAT**

Voitures à volonté



Charbonnières, le 12 Décembre 1901

*à la Municipalité de Lierny*

*Messieurs*

*La souscription demande une  
pousine pour son billard, pour  
valoir à partir du 1 Janvier 1902.*

*Avec considération*

*Emile Rochat*

Emile Rochat, fils de Charles-David, devrait tenir le Cygne jusqu'en 1909, époque où le reprend Numa Rochat-Jaquier qui ne le rachètera toutefois apparemment qu'en 1912.

Numa du Cygne... L'homme est en place, et cette fois-ci pour une sacrée vuerdze!

L'homme est dit fils de Louis Rodolphe, frère possible de Ami Louis Rochat. Louis Rodolphe est possesseurs de quelques champs en 1875, mais cela sans être un gros propriétaire terrien. Dès cette année, lui ou un homonyme, procède à différentes transactions financières:

\* 1875, 30 avril, notaire Capt, cession par Louis Rodolphe Rochat à Auguste Louis Rochat, bâtiment et fonds, 1400.-

\* 1876, 28 janvier, notaire Piguet, Rochat, héritiers d'Edouard Ferdinand, cèdent à Ami Louis et Louis Rodolphe un bâtiment, 2000.-

\* 1876, 15 juin, notaire Piguet, Rochat Louis Rodolphe cède à Rochat Ami Louis, un bâtiment.

\* 1877, 26 février, notaire Capt, Rochat Charles Louis cède à Rochat Louis Rodolphe, aux Charbonnières, bâtiment, 2200.-

\* 1882, 31 mai, opération immobilière concernant Louis Rodolphe et portant sur un montant de 1297.-

Ainsi le dit Louis Rodolphe achète et vend au gré des circonstances, sans que pour autant les opérations immobilières

1906

**HOTEL DU CYGNE**  
**CHARBONNIÈRES**

VALLÉE DU LAC DE JOUX

lenu par

*Emile Rochat*

*M. Souvère de Charb.* ..... **Doit**

Sauter... Ime. J'les Couve

			Fr.	Cl.
N <sup>o</sup> 11		vin	10 <sup>00</sup>	
		lemonade 2-bell	41	40
		café	20	60
		103 d'empire 1,50	154	50
		- total f.	244	00
		<i>Reçu à la caisse le 15 Mars 1906</i>		

**HOTEL DU CYGNE**  
*situé à 5 minutes de la gare*

RESTAURATION  
 LA TOUTE HEURE

**Numa ROCHAT-JAQUIER**

propriétaire  
**CHARBONNIÈRES**  
 (VALLÉE DE JOUX) Altitude 1020 m.

SÉJOUR D'ÉTÉ POUR FAMILLES LUMIÈRE ÉLECTRIQUE.  
 ::: Voitures à volonté. ::: Fritures: Parchettes et Bagnets

soient de très grande importance. Il n'est pas possible par contre de fixer le domicile de Louis Rodolphe en 1875. Ou plutôt que si, s'il a vendu un bâtiment à l'époque de l'établissement des cadastres (ACL, GA 2), il y est dit Louis Rodolphe fils de Louis Rodolphe, celui-ci, portant le no 48/37. aurait été situé dans le voisinage "Jameli" des Chappes, droit au-dessus des maisons du quartier "là-dessous" qu'il aurait pu habiter.

Mais Louis Rodolphe aurait été s'installer où, ne figurant plus sur aucun plan, chez l'un ou l'autre de ses fils, par exemple chez David Louis Edouard fils de Louis Rodolphe possédant le no 24 au bas du village ? Autant d'inconnues qui ne peuvent être résolues que par la consultation précise des registres notariaux de l'époque (voir aux ACV).

Pour l'heure revenons quelque peu en arrière pour découvrir le Cygne tel qu'il se présentait en 1901, alors possédé par Emile Rochat.



1901 Charbonnières en 1901 Le Temple

Il s'agit bien entendu d'une photo de professionnel. On la retrouve collée sur carton. On y reconnaîtra, à gauche, le Cygne, avec son fallot et l'enseigne peinte sur la façade principale. Suit le Vieux-Cabaret. Au centre l'église construite en 1834 avec l'aide de la population du village, la fontaine de vers l'église, et puis à droite le Vieux-Moulin, propriété en 1875 de Julie Fanny Rochat.

Il s'agit-là d'une photo mythique. La totalité des personnages cependant nous est inconnue.

Numa Rochat-Jaquier nous apparaît documentairement en 1909. Où "créchait-il" avant de rejoindre le Cygne qu'il rachète en 1912 ? J'ignore, mystère!

Commencent les problèmes de concession d'eau. Celle-ci vient d'être installée au village. Les maisons ne sont que peu isolées, L'hiver le gel fait des ravages.



# HOTEL DU CYGNE

Noma Rochat-Jaquier

## CHARBONNIÈRES

VALLÉE DE JOUX

Altitude 1020 m.

Voitures à volonté



Charbonnières, le 29 Novembre 1909.

Monsieur Ch. Rochat Golay  
président de l'administration  
des Charbonnières.

Monsieur,

Je prends la liberté de vous écrire  
au sujet de la concession d'eau, que  
j'ai dans mon bâtiment, vis à vis du  
village des Charbonnières. Comme votre  
boursier me réclame l'eau entière d'une  
année et plus, vous devez très bien comprendre  
que vu que je n'ai pas habité dans  
ma maison voilà une année et demi  
que ce serait injuste de votre part de me  
la faire payer en entier, de plus votre  
agent des eaux M. Fritz Rochat nous a  
fermé la prise en novembre jusqu'en  
mars ou avril pour cause de gel.  
Donc j'aimerais m'entendre à l'amiable  
avec l'administration dans une de vos  
assemblées ou si vous bien plait.

Agréé et le Président  
mes respectueuses salutations  
Noma Rochat-Jaquier

# HOTEL DU CYGNE - CHARBONNIÈRES

Hôtel situé à 5 minutes de la gare

Séjour d'été pour familles  
Voitures à volonté

## Numa ROCHAT-JAQUI

VALLÉE DE JOUX

Altitude 1020 m.

RESTAURATION

à toute heure

FRITURES: PERCHETTES ET BROCHETS

VINS DE PREMIER CHOIX

Lumière électrique

Charbonnières, le 4 juillet

M. Elie Rochat  
président du C<sup>te</sup>  
Administratif des Cha

Monsieur,

Je suis tout de même un  
surpris de la lettre reçue ce ma  
de votre part; avant de m'envoyer  
une lettre menaçant vous auriez  
pu vous renseigner des faits j'ai  
j'ai mis deux vaches au parcours  
lors un petit accident ma oblige  
changer de vache. La voi-  
sant par le veau à huit mois  
n'allant pas très bien et sur con-  
j'ai eu l'intention de la mettre à  
montagne; notre berger M. Edm  
Henny est offert de me louer la  
chose que j'ai faite et traitée, et que  
suis absolument libre; pour mon con

jei deux vaches au parcour, et si  
M. Henry en veut tenir une je crois  
que vous ne pouvez lui en empêcher.

Pour ce qui s'agit de la loge je crois  
que malgré qui la met sans peine  
que la chose n'est pas trop onéreuse  
pour autrui; si malgré quelques me-  
sieurs, qui savent toujours tomber sur  
celui qui cherche à bien faire. Bonnes  
moi leurs adresses, que je leur envoie  
ce coupon d'un article de la feuille des  
temps passé.

Espérant que vous êtes dans le même  
par mauvais renseignements, et comptant  
toujours sur votre bonté

Après M. Rochat mes sincères  
salutations

✓ Numa Rochat, Hôtelier

Après les problèmes d'eau, ceux de pâturage. On voit de  
telle manière que si Numa Rochat est patron et tenancier d'au-  
berge, il n'en néglige pas pour autant l'agriculture et l'éle-  
vage. Le Cygne, en plus d'être restaurant, reste ferme dont  
on peut voir la porte voûtée de la grange sur les différentes  
photos de l'époque. Des fenêtres établies plus haut que celle-ci  
prouvent la présence de chambres au levant. La grange doit être  
située plutôt sur l'arrière du bâtiment.

Le cadastre vénal de la commune du Lieu (ACL, GAA4) porte  
ainsi à l'époque les indications suivantes, au folio 366, pour  
Louis Numa fils de Louis Rodolphe:

- \* 2462. Les Charbonnières, logement, grange, écurie, caves
- 2458. voûtées et hôtel, y compris matériel déclaré im-  
meuble par destination de fonds 2780, taxe no 1 de  
1913, taxe no 3 de 1913. Bât. 2462 de 2/18 ares,  
bât. no 2458 de 2/07 ares.

C'est de cette époque 1914 - 1918, que doivent dater les  
deux photos que l'on retrouvera à la page suivante. Sur celle  
du haut, Numa a récrépi la façade, refait l'enseigne qui por-  
tera désormais son nom, enlevé le lampadaire et refait la che-  
minée. Un bâtiment, ça s'entretient!



LES CHARBONNIÈRES – Vallée de Joux

Et déjà une première voiture!

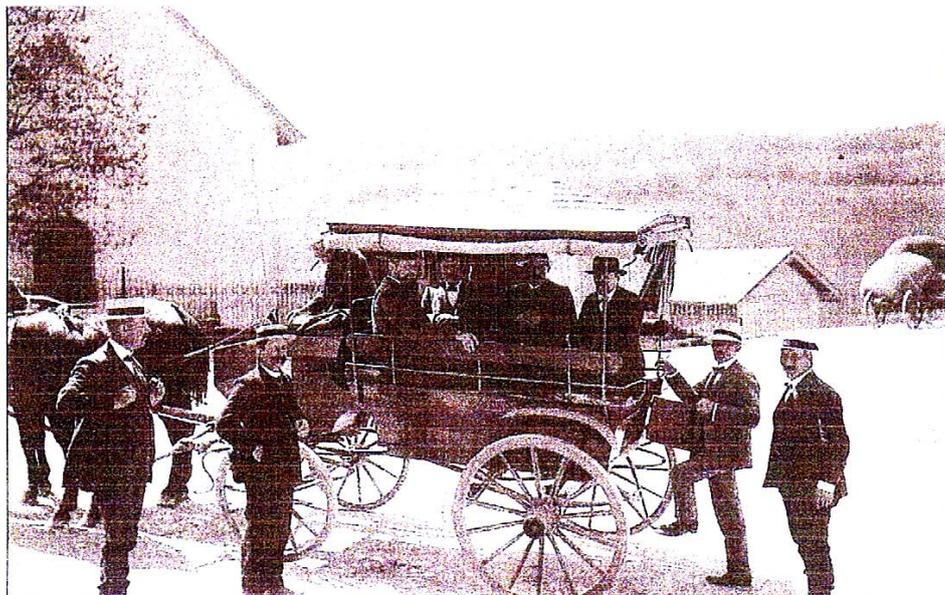
La photo ci-dessous est de la même époque. Un troupeau à l'arrêt. Nous sommes probablement fin mai, l'époque des montées. On fait la pause devant l'auberge, comme on parque aussi parfois, et même plus souvent encore des bêtes au Crêt-du-Puits. Un petit berger pour fermer le passage en bas, du côté du Café vaudois, et un petit berger pour clore le chemin du côté d'en haut. Pendant que les patrons vont boire un verre, soit au Cygne, soit au Café vaudois. Il faut dire que les Charbonnières, c'est le dernier lieu "civilisé" avant la frontière que l'on franchira pour gagner ensuite, sur les vastes espaces français, les alpages choisis.

Un cheval et son train de chalet est devant le Cygne. La spectatrice attentive, à gauche, est Suzanne Rochat-Perret, aujourd'hui décédée, née en 1910. Cela situe la photo 1918-1920 plutôt qu'avant-guerre.



LES CHARBONNIÈRES – Vallée de Joux  
Départ pour la Montagne

Et ces voitures vont détrôner rapidement les anciennes calèches. Ici la municipalité du Lieu s'apprête à partir pour une visite d'alpage et de forêts. Nous sommes devant l'Hôtel du Cygne. Sur le marche-pied, Elie Rochat-Golay, municipal. Le syndic, Emile Meylan, le ponce aux entournures, assiste à l'embarquement. Années vingt. Admirez au passage les beaux "fleuriers" sur le char à droite.



Et l'on perd la trace de ce petit monde jusque dans les années trente où Numa, en plus d'être tenancier, est devenu boucher (première apparition sur les listes IV en 1930, donc débuts possibles entre 1926 et 1930).



Les militaires, ça aide à vous faire marcher un bistrot, et d'autant plus que les sommelières sont jolies et sympathiques. Ici quelques fiers à bras, des grandes gueules et Numa au cigare. Non, ce n'est pas un veau, ce n'est qu'une tête de veau, bande de têtes de lard! On s'amuse comme on peut, et ce n'est pas aussi drôle que vous pourriez le croire!



Et l'on en revient... à des histoires d'eau!

*Charbonnières le 30 Mars 1933.*

*Administration des Charbonnières*

*M. le Président et Messieurs,*

*Après avoir reçu de votre bienveillance une lettre menaçant de me couper l'eau si je ne réglais ce compte de (surplus) et ceci au premier Avril. Messieurs je suis*

-30-

soinément surpris d'une telle manière à  
mon égard car vous savez les choses  
coulent par suite du gel et le savoir  
complaisance que j'ai fait à mes voisins  
du quartier gelés. Vous savez très bien que  
c'est à vous de fournir de l'eau et que  
moi je n'ai aucune concession et le  
droit de réclamer une indemnité; mais  
que c'est à vous de dédommager vos  
abonnés. Vous devriez être heureux que j'ai  
laissé mes beaux ouvrages pour sortir vos  
abonnés d'une triste situation de manque  
d'eau. Faut-il que ce soit moi qui  
rapporte la perte de cette affaire, et pour  
avoir fait servir être le dupé? Vous savez  
que tout était gelé; même les fontaines  
sauf celle du haut du village.

D'un autre côté vous avez accordé un  
subsiste à mon fils qui n'est plus  
malheureusement, subsiste qui aurait  
dû être de fr. 400 - mais réduit à fr. 200 -  
Je ne veux relate tout les faits mais vous  
savez que celui est tombé malade fâché  
en plein travail par la maladie et  
que j'ai été réchampi le 12 sept l'année  
dernière; depuis lors soins, hôpital d'été,  
été vous avez inhumain que de  
sortir celui-ci au juste jour. Cela  
serait-il ignoble de votre part de  
faire un marchandage la femme,  
vrai que cette Prusse a été créée par

un homme qui en pite<sup>2</sup> des indulgent  
Puisque cet argent bien souvent a été  
sans emploi, ce n'était pas juste de  
pout que vous donniez encore un ad-  
-verse soit f. 100 - a un pauvre père  
qui a tout péché pour sauver son  
enfant. Non Messieurs, ceci dit cela  
pourrait s'éclaircir un peu car je sais  
que dans notre village l'on préfère donner  
à ceux qui ont déjà, et l'on bâille  
plutôt sur les robes du patronage,  
que de soutenir ceux qui ont créés  
une industrie - commerciale qui fait  
le bien entier du village.

Vous savez et devez savoir cette  
Bourse a été bien des années  
versés a quoi ? ; et pour un enfant  
qui parti en pleine santé est  
revenu après quatorze mois comme  
juste revoir son village et souffrir  
en silence. Comment pourriez-vous  
et quel courage avez-vous d'essayer  
de gouverner dans ces conditions,  
ne savez dectes pas tant de ce pauvre  
sensible mainte fois, mais accompli  
-sez des actes respectable, car la plus  
belle couronne était d'aider, soutenir  
un père déjà bien des fois accablé  
par le malheur. Sachez que je défends  
mes intérêts jusqu'au bout, car je  
défends mon sang, celui que vous

mepuis au plus pénible moment  
de ma vie. Tous préfèrent Messieurs,  
que moi aussi faire chauffer et  
notre bon petit raisonnement est celui  
« réclame l'eau à tes voisins »  
ceci Messieurs les Administrateurs  
est des paroles de sens je ne veux  
l'ami mais devez le comprendre  
amusement. Comme dit si vous  
me coupez l'eau vous vous exposez  
à gros car ma concession je  
vous l'ai réglée mais c'est le  
surplus que j'estime est trop fait  
ni que j'ai été votre serviteur  
c'est ce qui est en litige.

De mon côté je vois pour le  
bien que j'ai dit au subrohé  
et au sabais, ceci si vous en êtes  
avisé plutôt j'aurais demandé  
renseignements au conseil d'état,  
car d'après le contrat signé j'aurais  
pu obtenir autre chose.

Préférez un peu et pensez que  
vous revendez dans la bonne  
voie et que vous comprendrez  
mes justes réclamations.

Agreez uf. le Président  
et Messieurs mes  
respectueuses salutations  
Henri Rochet - Wislawa



Au temps de Numa devant le Cygne, Numa à droite. Et parmi ces dames et demoiselles, personnel de l'auberge, pas rien que de vilains gens! Personnel ou membres de la famille.



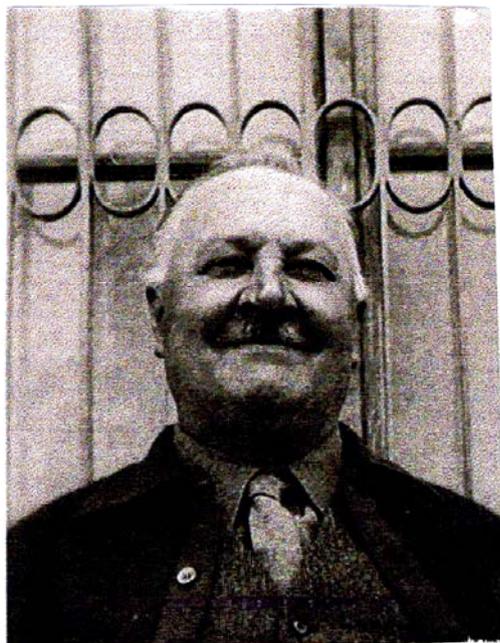
Place du village vers la même époque. Le Vieux-Moulin à gauche. Toute une époque.



Jolies et romantiques, on ne connaîtra peut-être jamais leur nom. Qu'importe, elles sont là, devant le grillage de la boucherie, serrées l'une contre l'autre pour mieux se protéger du temps qui passe... et ne les oublie pas.



Et celle-ci, qui est-elle, parente du Cygne, employée, sommelière, fille du village ? Des noms une fois de plus se sont perdus, des lieux ne se situent plus qu'avec peine...



Carte d'identité du 6 juin 1940. Rochat Numa-Louis, né le 13 mars 1882 (il décédera en 1952), des Charbonnières, marié, libéré de ses obligations militaires.

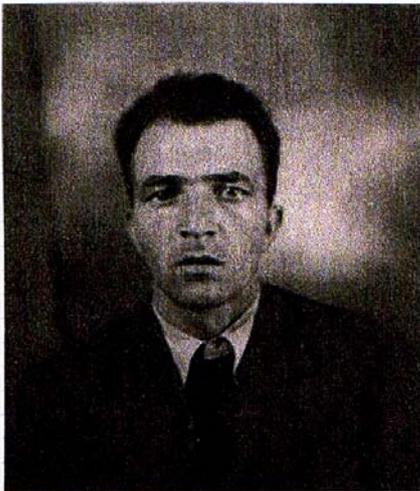
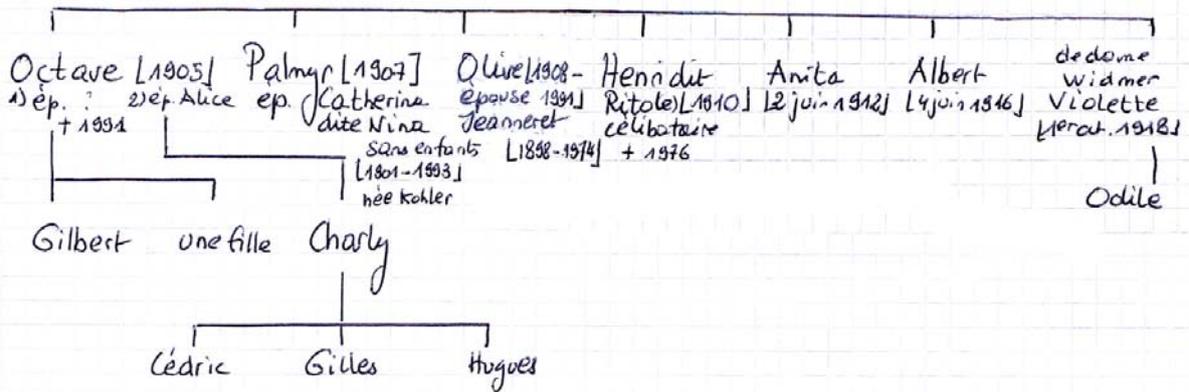
-35-

# Esquisse d'une généalogie

Louis-Rodolphe Rochat

Numa Rochat [1882]  
épouse dame Jaquier\* + 1952  
6 enfants  
épouse dame Widmer

\* Rosa Rochat  
[1882 - 1974]



Rochat Louis Henri  
(dit Ritole), né le 8 nov.  
1910, agriculteur, céliba-  
taire, mort le 6 juillet-1940.

*Henri Rochat*

+ 1976



Rochat Violette, née le  
1er octobre 1918, ménagère,  
mariée. morte le 10 juillet-  
1940.

*Violette Rochat*

Le vieux moulin saisi dans sa réalité dans les années 1930-1935. Prêt de négatif de M. Gaston Guignard qui figure probablement parmi l'un de ces trois enfants. Constant Bélaz à la pelle. Sur la photo no 1 on peut lire 2 heures 05 au cadran du clocher de l'église. Sur la photo no 2, dont le haut a malheureusement été ici coupé, il est trois heures moins 10 au clocher, le temps exact qu'il a fallu pour achever le bonhomme de neige!



-37-

# HOTEL DU CYGNE

## LES CHARBONNIÈRES

Restauration à toute heure - Fritures : perchettes et brochets

Numa ROCHAT-WIDMER, propriétaire

Téléphone No 36 568

M. Village ..... Doit

Le 13 Avril ..... 1957

S.l. Aigle pour la			
Musique Militaire			
	à 2,40	19	20
A payer le 24 mai 1957			
N. Rochat			
11			

2,40 frs. le litre, aujourd'hui ils vous factureraient le même à 30.- la bouteille!

C'était Numa Rochat-Jaquier, c'est désormais Numa Rochat-Widmer.

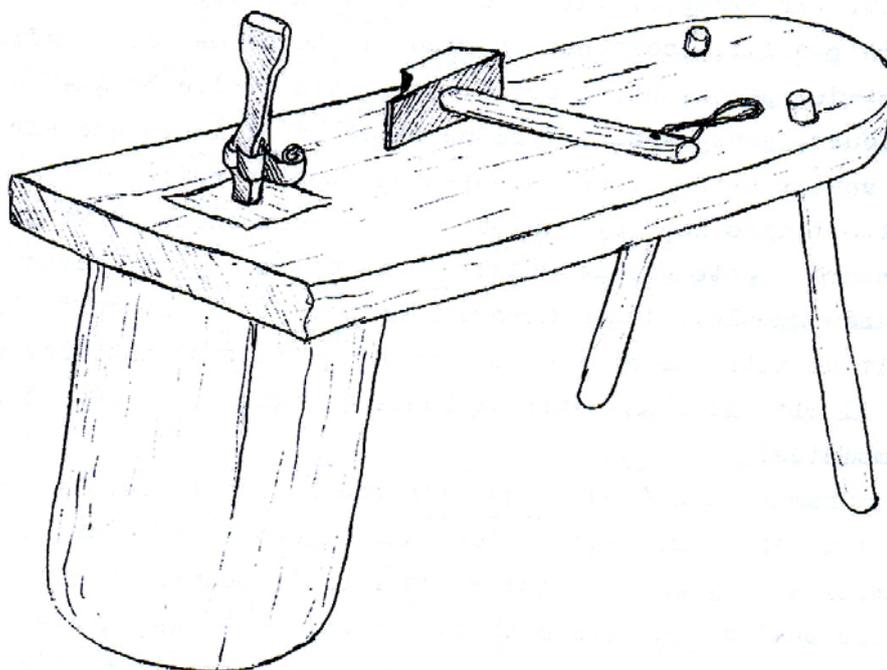


Les foins chez Numa, et bientôt chez Octave. En fait si en 1955 Palmyr reprit l'entier du Cygne, les champs échurent à Octave qui poursuivra ainsi seul les activités agricoles pour utiliser sa ferme du Haut-du-Village (notons plus simplement haut du village!), également boucherie.

Les foins chez Octave... un vrai poème! Ici dans les années quarante avec encore Numa, à gauche.

Nous sommes désormais avec ce champ, avec d'autres aussi, proches des Octave. Nous voisinons. Nous ne perdons rien les uns et les autres de nos façons de faire. Octave, le boucher du village, au visage rouge sang, gros, gras, soufflant, suant plus que tous les autres ensemble, un énorme triquet de bidoche, avec une paillasse monumentale, à ne pas le croire. Moi, quand je le vois ainsi sur ses champs, il me vient l'envie irrésistible de lui mettre le trocard, là, sur le côté de son énormité de ventre, illico presto, afin de le dégonfler. Car si les autres ne voient pas qu'il va exploser, moi je m'en rends compte, et il n'y a pas une minute à perdre pour le mettre en perce afin de le sauver! Des idées comme ça qui me courraient quand je le vois. Le mouchoir souvent à la main pour s'essuyer le front, un demi-fleurier, et ça ne lui suffit pas à éponger ce qui lui dégouline dans les yeux. Il a la voix sans timbre. Oui, il est comme aphone, le gros Octave.

On se dit, quand on le voit, qu'il vaudrait mieux qu'il soit à l'ombre que de risquer un coup de sang au milieu de la



journée, exposé au plein soleil de son domaine. Quand il s'assied, une immense fatigue semble l'accabler. C'est qu'il souffre véritablement par ces grandes chaleurs. Il n'en vient pas moins aux foins. Quelque chose d'élémentaire l'y attire, l'amour de son coin peut-être, ou le grand air, pour une fois voir autre chose que sa boucherie, du bétail à abattre, tout ce sang. Du foin. Des parfums de montagne, une vie vraie, dehors, même si elle lui est pénible. Il y tient autant que son fils Charly, autant que les faucheurs dont il ne pourrait pas se passer. En général ils sont trois, pas nerveux, lourds, des semi-retraités qui accomplissent leur ouvrage d'une manière lente et sobre. On ne se presse pas, chez Octave. Qu'il fasse beau ou que l'orage menace, pas question de s'exciter. Voilà justement la manière d'attraper un coup de sang.

Nos voisins, ils se servent de fourches en bois. Celles en fer, avec les piques qu'elles ont, exclu. Peut-être que le maître en fait une obsession, des pointes, qu'il a une peur bleue d'être piqué à la panse et que tout ce qu'il a à l'intérieur ne se vide par le trou qu'on lui aurait fait, même tout petit. Quand il est sur le char et que les autres chargent, par exemple. Que l'on embroche un vulgaire poulet, passe, mais pas lui. Incapable en plus, le bonhomme, de s'enfiler dans des pantalons de série. Non, mais quelle braguette monstrueuse, vous avez vu ? Il ne se vêt d'ailleurs que sur mesure. On voit ses bretelles qui tiennent ses énormités de pantalons, surtout dans le haut, là où la bosse commence. C'est le petit Massard, cette grande gueule comme dit mon père, petit mais grande gueule, l'un compense l'autre, qui le fournit. Il s'en fait un titre de gloire. Du moment qu'il peut habiller Octave, qu'il dit, il peut vêtir le reste du canton, même les unijambistes!

Charly, son fils, c'est l'homme à tout faire, le seul qui sait mener le mono-axe. C'est une époque où toujours dans les familles il y en a un qui se débrouille pour apprendre à conduire ou à manier les machines, tandis que les autres restent en rade, à ne rien vouloir, qu'à rester dépendants des chauffeurs qui peuvent se permettre bien des choses. On a tellement besoin d'eux. Sans eux, à vrai dire, maintenant, l'entreprise

ne tient plus, elle s'écroule, elle s'effondre sur elle-même et l'on n'en parle plus.

Ce mono-axe permet d'une part de faucher, d'autre part de conduire un attelage vide aux champs puis plus tard de le rentrer plein à la grange. Oh! certes, on ne fait pas des gros chars, plutôt des rabotzons, des bérôts, mais qu'importe, on rentre son foin aussi bien que les autres. Et puis l'on sera à Nouvel-An en même temps qu'eux tous, les plus modernes.

Elle est donc là, l'équipe. Charly manie ses deux grands bras de machine avec un sérieux exemplaire. Il sait faucher. On dit qu'il aiguisé ses couteaux à la perfection, qu'il y passe des heures, la moitié de la nuit. Ça paie. Dans ces champs pour dire jamais la moindre troche qui dépasse après qu'il ait passé. C'est rasé net, impeccable. D'autant plus qu'ils n'ont guère qu'un petit foin de montagne. Ils n'engraissent pas. Octave, il dit de sa voix aphone:

- Le fumier, ça salit mes champs!

A domicile on l'imité. Le fumier ça salit mes champs, le fumier ça salit mes champs! Et puis mon père en raconte une autre qu'on lui attribue:

- Dix ans à Paris, meilleur boucher de Suisse!

Il n'a peut-être jamais quitté son village!

Oui, un petit foin de montagne. Mais de qualité, nutritif, odorant, de la tisane, quoi, avec tout plein de rhinantes velus. La graine s'en répand au sol, il y en aura plus encore l'an prochain, d'autant plus que leurs fourches aux fourchons espacés ne les prennent pas. Ils craquent sous les pas, ils cassent, ils se réduisent en poussière, ils s'ouvrent, la graine se répand. Et ils sentent si bon le petit foin de montagne! De bleu!

Ils ont épanché le vert. Puis déchironné le foin de la veille presque déjà sec. On les voit partir à midi. Rien ne peut rompre leurs pratiques immuables. Ils reviennent vers les une heure et demie deux heures, pas avant. Et tournent lentement leurs Combes-Rondes. On voit leurs fourches de bois avec leurs fourchons écartés. Une immense philosophie sourd de l'usage d'outils de ce genre, d'autrefois, utilisés encore au milieu du XXe siècle, dans les années soixante. Ils tournent d'une manière appliquée, lentement, avec sérieux,

presque religieusement. Ce ne sont en rien des gogneurs, tout le contraire, pointilleux à l'extrême. Parfois même, pour faire plus lent et plus soigné, ils ne tournent pas en un geste simple, la fourchée prise et retournée à gauche. Non, ils prennent le foin, ils font pivoter leur grande fourche à droite et puis il la ramène en un long et grand mouvement tournant sur la gauche où ils appliquent le foin à plat. Tu vois le tableau. Le geste auguste du tourneur!

Tout à fait à leur rythme. Celui des autres ne les concerne pas. Ils vivent leur propre vie de campagne. Que leur importe ce que font les autres et le matériel qu'ils utilisent. Et si l'infarctus les guette, si rouges, ce n'est pas d'excitation, plutôt de ce qu'ils ont trop de sang, de toute cette viande que l'on mange, ces restes, des noces de pain passées au fond de la marmite pour en recueillir les dernières gouttes de graisse...

Enfin ils chargent, ceux chez Octave. Un plus beau poème agricole, tu peux pas imaginer. Tu t'arrêtes dans tes oeuvres rien que pour les regarder. Ils utilisent bien entendu pour cette opération leurs grandes fourches de bois, pour ne pas percer le maître. Celui-ci monte sur le char pour une double transpirée, une triple, une quadruple même. Quand il s'y grimpe, tout plein de contorsions qu'il fait, l'Octave, digne de mon père qui pratique de même à cause de sa mauvaise jambe. Charly fait les avances entre les tires et ratèle, les faucheurs donnent. Et si par malheur le ciel vient à craquer, eux tous n'accélèrent pas. On n'a pas affaire à de la mauvaise volonté, simplement qu'ils ne le peuvent pas, voilà tout.

Ils donnent et le char se monte peu à peu. Sur lequel le patron, plus rouge à mesure que le temps passe, qu'il est plus près du soleil maintenant, prêt d'éclater, s'arrête pour sortir son fleurier. Il s'éponge, il souffle, il n'en peut plus. Temps qu'on arrête. Ce qui est. Voilà, c'est fini. Alors il redescend. Il se glisse le long du foin, il regagne le sol sans encombre. Ces gros, ça vous a des fois de ces souplesses! Ils pressent. Ils rattèlent le char, c'est-à-dire qu'ils le peignent. Puis, tandis que Charly va à la ferme avec le chargement, les autres s'asseyent sous les buissons. Ils re-

regardent alors le paysage, avec le village, le lac, la Dent. Ils regardent descendre le fils dans le champ avec la machine et ses deux grands bras, faire un large contour pour aborder la route. Il y est. Il disparaît dans le contour. Il ne reviendra pas avant trois quarts d'heure. Là-bas Ritole, le frère du patron, celui qui porte d'ordinaire la viande à domicile, lui aura aidé à décharger, qui est parti avec lui tout à l'heure en s'aguillant sur le foin.

Ils ont bu, peu pressés. Puis ils se sont relevés, tout raides, et sont allés faire des tires plus loin. Et bientôt, quand ils ont chargé le dernier char, ils font des chironis qui sont les mieux faits du village, chacun un chef-d'oeuvre. Etonnamment ils les font gros, peut-être parce qu'ils ont de grosses fourches, ou, qu'à cause du foin léger qu'ils ont, demain, ils les étendront sans peine ?

Il y a longtemps, ceux chez Octave, ils engrangeaient au Cygne où était la boucherie, à côté du restaurant. Alors, entre saison, ils entreposaient leur matériel au Vieux-Moulin qu'ils devaient louer, pour ça, pour y entreposer aussi du bois. Ils mettaient leurs fourches de bois dans une chambre, en haut, avec une fenêtre donnant sur le poulailler à Tiétié, au couchant. Quand on allait jouer là-bas, tu parles si l'on demandait une autorisation, on cassait des fenêtres, on enfonçait des portes, on se glissait partout, dans la vieille cuisine sous laquelle coulait autrefois le ruisseau de la Sagne, dans la grange, vide, et puis dans cette pièce du haut, à vent. On y voyait alors les grandes fourches à Octave, toutes alignées contre la paroi, nombreuses et belles. On ne les touchait pas. On n'osait pas le faire. On avait du respect pour elles, plus que pour les fenêtres.

Quand Charly rentre un char à la maison, il s'assied sur un siège qu'il y a à l'arrière. Il est là, il tient les immenses bras avec lesquels il dirige l'équipage. Il faut avoir vu ce spectacle. Il descend la route devant chez nous. Et là-bas, près de l'église, pour faire le contour, il tire ses bras de côté. Et puis il disparaît. On entend juste encore le bruit du moteur qui résonne contre les façades des maisons quand il monte le haut du village, qu'il va son petit bonhomme de chemin sur la route de Mouthe.

Nous avons rencontré là nos derniers philosophes!

-43-

\* \* \*

L'époque Palmyr

L'homme est né le 10 mai 1907,  
marié, il obtient une carte  
d'identité le 18 avril 1945.



Palmyr reprend la gérance de l'Hôtel du Cygne en 1941. Il est titulaire, pour cet établissement, des patentes d'hôtel et de café-restaurant. Le Cygne est alors l'établissement public le plus important du village des Charbonnières. Plusieurs sociétés locales et le Conseil administratif y tiennent leurs séances.

Sitôt après sa reprise du Cygne, il effectue quelques travaux, voir notamment au niveau du toit, et refait l'enseigne à son nom. C'est aussi l'époque où son frère, Octave-Fortunat, reprend la boucherie qui se tient dans le même bâtiment. La porte de grange est condamnée, peut-être même l'a-t-elle été depuis les débuts de la boucherie en 1930 environ. Pour la marche du domaine, louerait-on le Vieux-Moulin ?

**Hôtel du Cygne**

Palmyr ROCHAT-KOHLER

LES CHARBONNIÈRES N° 1011

Tél. 8 52.81

Restauration à toute heure - Cuisine soignée  
Perchettes, Perches et Brochelons

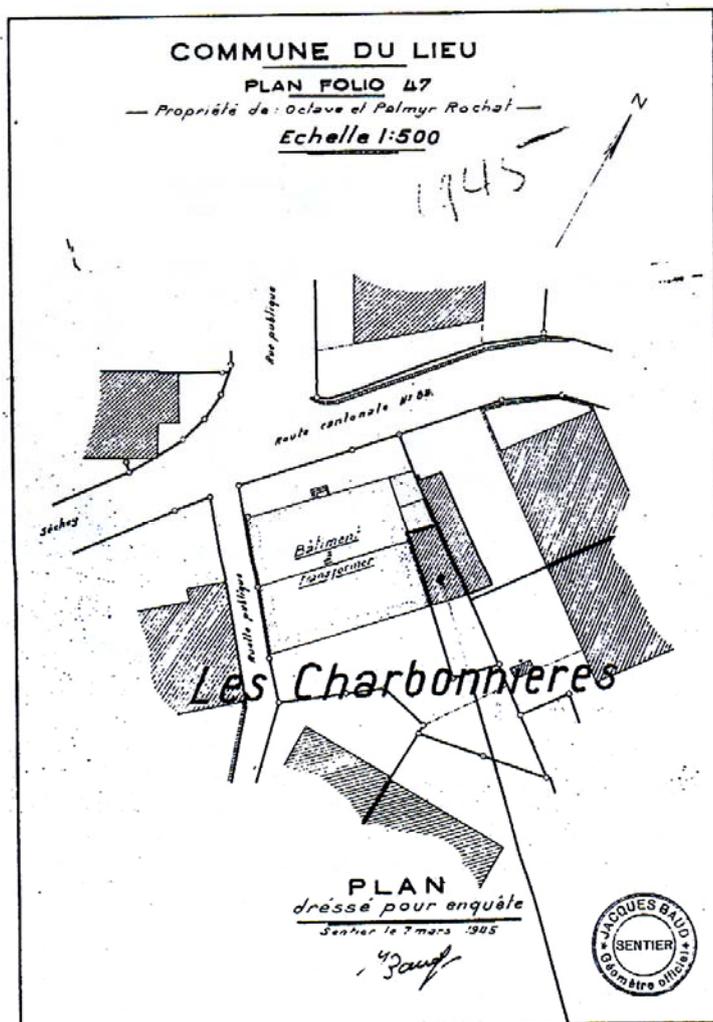
70%

M. L. Administration Doit

Le 23 1942

	1 lettre de château	H -	
	Service	- 40	
	Total	4.40	

- 44 -

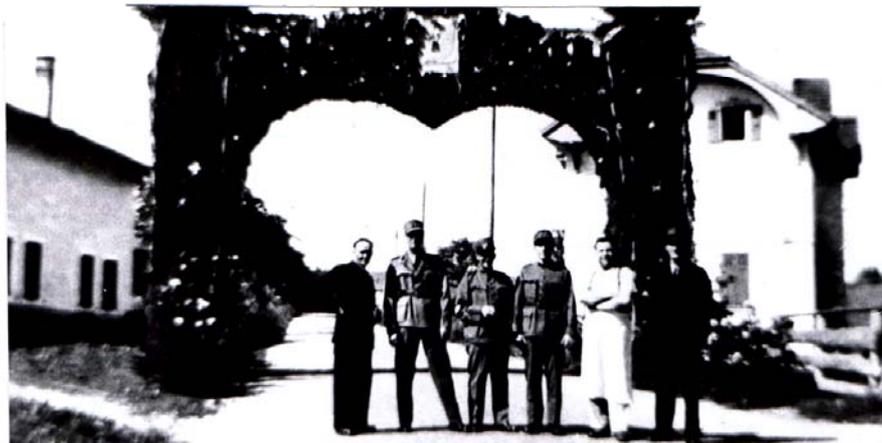


bâtiment Brocard acheté, aménagé, rehaussé, on ne sait à quelle époque. L'étude de cette "verrue" reste à faire. Disparue par démolition à la suite de la reconstruction du Cygne après l'incendie de 1964. Le mal n'était pas grand! Voir à cet égard les photos de l'incendie qui seules montre la réalité de cette maison située là de façon très bizarre.



La vie suit son cours. Le Cygne se ravitaille en produits laitier, crème fraîche notamment, à la laiterie de la place tenue par Jules Rochat laitier aidé par son fils Gaston, en pain et divers, à la boulangerie tenue par Alfred Rochat dit Tiétié. Cela sous-entend traverser la place maintes fois d'une journée sans plus rien voir, la force de l'habitude, de ce qu'il s'y trouve.

Photo ci-dessous, 1946, 1948 ou 1953. Trois jubilés, 150e anniversaire de la Révolution vaudoise, 550e anniversaire de la commune, et 150e anniversaire de l'entrée du canton de Vaud dans la Confédération. Pour chacun, sauf erreur, un arc de triomphe et un cortège à destination du Lieu. La grande époque des jubilés où les demoiselles d'honneur seront si jolies. Ici, le grand en militaire, Georges Martin, Palmyr en blanc, avec peut-être à ses côtés, à gauche, Franck Rochat.



-46-



Chez Palmyr N° 1694

**HOTEL DU CYGNE**  
Les Charbonnières Tél: 8 32 81

**AU CARNOTZET DES GOURMETS**

Cuisine soignée, faite par le patron

Nombreuses spécialités

M *Fanfare* ..... **DOIT**  
le 10 juin 19..... kv. 12. 53.

	4 <sup>e</sup> Plate ou 440	17	60
	5 limonades	3	25
	1 thé crème		60
	4 cafés crème	2	40
		23	85
	service	2	40
		23	625
	Approuvé le 14.6.54		
	<i>J. Rochat</i>		
	Reçue le 13/5/54		
	<i>Clara Chabot</i>		

1954, tiens, c'est l'année de l'affaire Palmyr. Le temps prescrit pour l'utilisation des archives publiques (50 ans) n'étant pas atteint, nous ne pourrons reparler de la dite affaire que plus tard. En bref Palmyr ne ferme que trop peu souvent son auberge dans les temps impartis. Intervention à réitérées fois de l'agent de police Ernest Rochat dit Torin. L'affaire passe en municipalité d'abord, puis finit au Conseil d'Etat. Le village quant à lui est sollicité de prendre parti pour son ressortissant qui est d'une famille honorable qui tient le Cygne depuis 45 ans (1954-45 = 1909).

On placera tout de même ici, en guise de hors-d'oeuvre, une supplique de l'intéressé au Conseil général du village ainsi qu'une lettre de soutien adressée à ce même Conseil général par Jules-Louis Rochat. Lettre qui ne manque ni de sel ni d'humour et qui donnera le ton à l'affaire devenue, et c'est le cas de le dire, affaire d'état!

# HOTEL DU CYGNE



Choz Palmyr  
**LES CHARBONNIÈRES**  
(Vallée de Joux)  
P. Rochat-Kohler, propriétaire  
Tél. 8 32 81

15  
Les Charbonnières, le 1.2.1

Au Conseil Général du Village  
Les Charbonnières

Monsieur le Président et Messieurs,

Comme vous le savez, je suis l'objet de mesures administratives de la part du Conseil d'Etat du Canton de Faud, mesures qui me privent de mes patentes à partir de fin courant.

Sans épiloguer sur la gravité de cette décision, un appui efficace m'est absolument nécessaire pour me sortir de cette impasse; aussi, je prends la respectueuse liberté de m'adresser à vous pour m'aider à me défendre, car, j'ai la certitude que seule votre intervention auprès du Conseil d'Etat aurait des chances de succès.

Je me recommande à votre bienveillance et d'ores et déjà je puis vous assurer de ma pleine gratitude et de l'honneur que j'aurai à mériter le succès de votre intervention.

Je suis à votre entière disposition pour vous documenter et dans l'attente de vos nouvelles, je vous présente, Monsieur le Président et Messieurs, mes remerciements anticipés et mes salutations empreintes.

P. Rochat

Au Conseil Général du Village des  
CHARBONNIERES.

Monsieur le Président et Messieurs,

L'assemblée du Conseil Général de ce soir peut paraître drôle, à certains de vous; elle l'est moins pour ceux qui connaissent l'affaire Palmyr dans ses détails, comme le porte d'ailleurs l'ordre du jour de cette assemblée.

Usant de mes droits de citoyen, j'ai demandé la convocation de cette assemblée avec l'appui de 4 collègues, ce qui réglementairement est autorisé.

J'en arrive aux faits : que vous soyez Messieurs, des habitués du café ou pas, vous savez, que lorsque l'occasion nous est offerte de sortir, (les pèdes que nous sommes), que ce soit une assemblée de laiterie de Syndicat, même de Conseil Général ou autre, on est jamais pressé de rentrer. Ceci à valut à Palmyr ROCHAT, maints rapports de simple police, qui finalement ont créé un dossier à sa charge.

La dénonciation par un membre de sa famille, qui a mon point de vue est mal placé pour faire de la morale, est arrivée en mains du Conseil d'Etat, plus précisément au Département de Justice et Police.

Ce dernier, après une enquête SOMMAIRE, a condamné Palmyr à se retirer des affaires, autrement dit retrait de ses patentes et remise de son établissement, ce qui signifie la faillite probable, et peut-être le drame !

Mon intention n'est pas de blanchir Palmyr, qui est gravement fautif, mais de chercher à éviter un malheur possible.

Quel est celui d'entre-vous, au point de vue sentimental, ne tendrait pas la perche à un individu qui se noye.

Je vous connais suffisamment pour savoir qu'il n'y en aurait point parmi nous.

Dans le cas présent, la perche ne suffit plus, Palmyr est noyé; c'est le PULMOTOR seul qui peut tenter de le sauver.

Cet engin est entre vos mains, c'est l'organe de notre petite Autorité du Village, le Conseil Général.

L'Avocat de Palmyr ; Maître Ramelet, demande simplement notre appui, qui nous engage en rien, moralement oui, financièrement pas.

Je vous demande un examen de conscience, et vous invite à prendre librement la décision qui vous plaira.

Ce que nous demandons surtout, c'est que, Palmyr, bénéficie de ce qui est accordé dans des cas beaucoup plus grave (le Sursis)

En terminant, vous me permettrez Messieurs de vous donner lecture d'une lettre de ce jour, adressée par sa maman qui malgré son éloignement pense toujours à l'avenir de ses enfants.

Les Charbonnières, le 8 février 1954

*Yves Henri Rochat*

1955. Palmyr rachète l'entier du bâtiment, c'est-à-dire qu'il en acquiert la moitié de son frère Octave-Fortunat, boucher qui quitte le bâtiment pour installer sa boucherie au haut du village, l'endroit le plus mal placé que l'on puisse trouver, à l'écart, caché. Heureusement, la boucherie modèle l'est vraiment et ses produits de qualité lui assurent un avenir de 46 ans.

Palmyr profite pour rénover quelque peu son hôtel. Notamment il construit en lieu et place des anciens abattoirs un jeu de quilles. Ce qui n'est pas plus mal, en somme, mieux vaut lancer la boule qu'égorger du bétail! Curieusement les plans de mise à l'enquête manquent aux archives communales. Une société naîtra plus tard de la pratique intensive de ce jeu, la Cigogne!

Quant à d'autres histoires de bistrot émanant de la table ronde, elles ne trouveront pas place ici. Elles ont passé comme passe le temps. On a écorné, égratigné, tiré à boulets rouges sur tel ou tel - il en avait les oreilles qui sonnaient! On a démonté, reconstruit. On a refait le monde une fois, dix fois, mille fois, autant qu'il y eut en fait de soirées passées au bistrot. Les années fuient et c'est éternellement pareil. Il n'y a que les hommes qui changent, un habitué disparaît pour être aussitôt remplacé par un autre habitué. Celui-là était pilier d'auberge qui finit prématurément dans une boîte de sapin faite à sa mesure. C'est la vie. Tandis que les somme-lières sont jolies et qu'on a, crénom, du plaisir à les regarder. Elles passent et repassent et laissent dans leur sillage une bouffée de féminité que rien, jamais, ne saurait remplacer.

Et ces tenanciers ou propriétaires, quelle en fut la liste exacte ?

- \* 18.. - 1892 Auguste Rochat du Haut-des-Prés
- \* 1892 - 189. Jules Henri Louis Rochat
- \* 1896 Brunner
- \* 1899 Louis Lugin
- \* 1901 Emile Rochat, Hôtel du Cygne  
(selon IV de lui à la fin)
- \* 1905 Idem
- \* \* 1910 - 1941 Numa Rochat
- \* \* 1941 - 1979 Palmyr Rochat (reprise de M. Haas entre  
1975 et 1980 , précisément en 1979
- \* 1980 - 1991 Marguerite Haas
- \* 1991 - Claire-Lise Siry et Oreste Cristuib
- \* .... - .... Simond
- \* 2000 Hôtel du Cygne S.A.

Les dates ci-dessous naturellement peu précises, à considérer, de l'une à l'autre, comme une fourchette admissible.

Le Cygne vous fait signe.

Le Cygne ouvert, du temps de Palmyr et de Marguerite Haas 365 jours sur 365.

On écrit sommelière et non sommeillère!

IV = Indicateur vaudois. Nous avons repris les listages professionnels de cinq en cinq ans, d'où imprécisions possibles



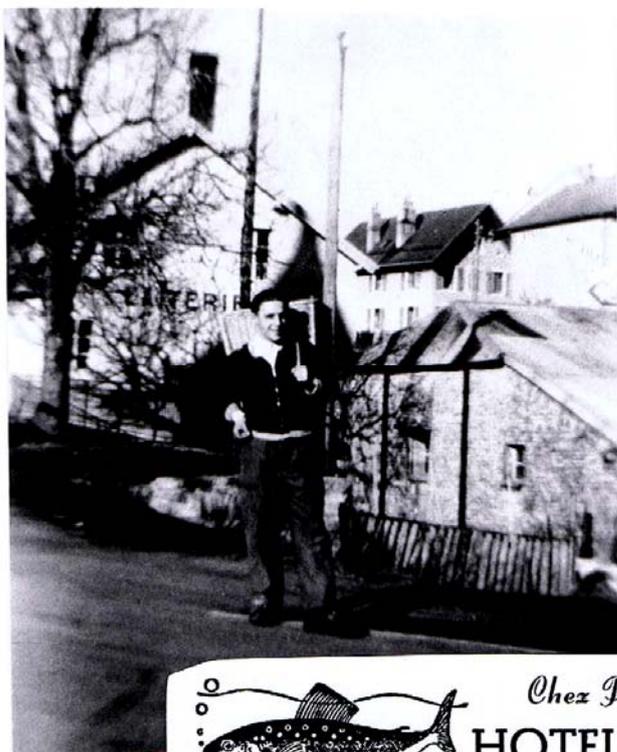
Ce sont les années cinquante. Voici, posant devant le Vieux-Moulin, Ritol, frère de Octave et de Palmyr (curieusement son vrai prénom nous échappe). A sa droite sa belle-soeur Alice femme d'Octave. Les deux autres dames ne nous sont pas connues.

Ritol = Henri!

Toujours devant le Vieux-Moulin, Alice à droite. A force de travaux divers concernant les routes, depuis le milieu du siècle passé, le Vieux-Moulin avait fini par être au fond d'un trou, qui n'est autre que la partie terminale du vallon de la Sagne. Autrefois, au-delà du moulin, en aval, se trouvait encore une scierie. D'où la désignation, pour le virage dit actuellement du Cygne, de la scie.



-51-



Le livreur de chez Octave. Hotte au dos pour la viande, et hardi, à pied ou à vélo on va par le village ou d'un village à l'autre livrer sa "bidoché". A l'arrière-plan, toujours le Vieux-Moulin, omniprésent, le marronnier de la place (en réalité il y en avait deux) et la laiterie où travaille assurément, au moment où a été prise cette photo, le père et le grand-père de l'auteur, soit Gaston et Jules.



Chez Palmyr  
**HOTEL DU CYGNE**

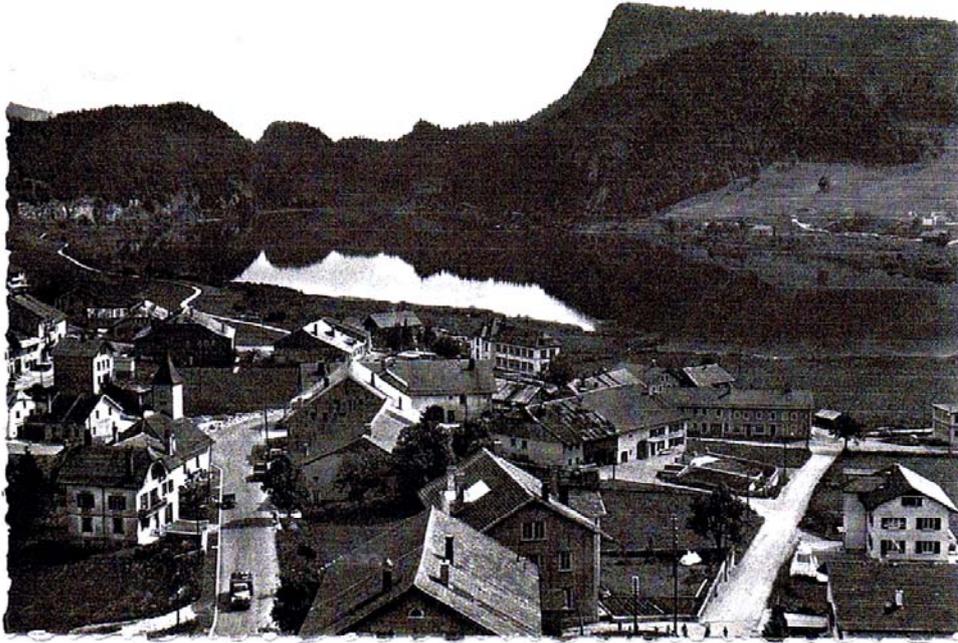
Les Charbonnières Tél. 8 32 81

Grandes spécialités et menus à la carte. Cuisine faite par le patron

**AU CARNOTZET DES GOURMETS**

M Administration  
Le 9 mai 1958. Charbonnières

		Fr.	Cl.
1	St Saph.	2.	60
1	rouge ch.	4.	-
1	blanc Bière	3.	70
2	Téléphones	0.	90
		11.	20
	Service bij.	1.	10
		12.	30
payé le 9. 1958			
avec remerciements			
et Benoit Thie			



1958, 59, c'est probablement en l'une ou l'autre de ces deux années qu'a été prise la photo ci-dessus, très ordinaire et pourtant si formidable! L'auteur, de cette brochure et non de la photo! avait 12 ans et fréquentait la classe primaire de l'instituteur Gilbert Reymond. Le village est en cupesse. La place centrale surtout où le moulin a été détruit et le vallon comblé, cela afin de faire des places de parc et de créer une station d'essence que tiendra notre forgeron, Walter Meyer (prononcer Maie!) La voiture, en ces années qui précèdent l'Expo 64, est devenue reine. Pour elle on étale, on élargit, on bouche, on démolit, et surtout l'on goudronne.

Analyse de la photo. A gauche, devant chez Tsun, la land-rover de Jules. Contre le mur de la laiterie le vélo de son fils Gaston Rochat, laitier. C'est vers les neuf-dix heures, l'heure de la récréation matinale. On le voit, d'une part à la présence des élèves de la petite classe entre les deux routes, près du collège, et à l'ombre des maison portée à gauche. Un avion a passé ce matin-là pour prendre cette photo. On s'en souvient. Une antenne de télévision, l'une des premières du village (les trois premières: au Terminus, chez l'oncle Titi soit Hector-Albert, au Cygne), sur le toit de la maison Simond à droite. Et dans le jardin du collège, la tente de l'instit' dressée en "essai" avant le grand départ pour les Provence.

C'est vraiment ce que l'on pourrait appeler une époque, oui, formidable. Qui nous apparaît, est-ce l'âge que l'on vivait, la présence immédiate de la maison, formidable!

Sonnent quatre heures au clocher de l'église, par delà la boulangerie, la laiterie et les deux marronniers. Avec leurs bancs verts dessous, ceux de la Société de développement du village. Là-bas encore une barrière, sans pointe celle-ci, pour



maintenant, puis toutes les vitres, même les plus hautes. Et le bois des fenêtres et les portes. Ils peuvent la démolir désormais. Et ils le font. Sciemment. Les tôles du toit, les tavillons, puis les charpentes. Les murs maintenant, au boulet, à la pelle-mécanique. Je n'aime pas les pelles-mécaniques. Il y a toujours un massacre sous leurs chenilles. Que ce soit une maison, un champ ou un bout de forêt. Tu vois une pelle-mécanique, t'es sûr qu'ils vont rebouiller ce qui t'es le plus cher au monde. Sans pitié. L'anti-poésie. La fin des temps. Mais là, qu'est-ce qui vous retient, prenez donc la dynamite, ça ira plus vite. Ne restent que les fondations. Cachées bientôt sous des tonnes de matériaux. Les chemins que l'on ouvre, les autres barraques que l'on démonte. Tout ce termine ici.

C'est un ruclon passager. Là, juste à côté de la laiterie où fromage mon père. Avec les débris du Cygne. Des milliers de mégots, les cendres, et des centaines de paquets de cigarettes vides torchonnés. Stella filtra. Mary Long, Marocaines, Parisiennes, Gauloises bleues, Virginie. Pour les Stella filtra, je crois avoir déjà raconté l'histoire. Une histoire de points. Ma hantise. Problème jamais résolu. J'aime mieux pas dans le fond. Ça crée le mythe. Il en faut en notre enfance pour mieux fixer les souvenirs. Ces points auxquels je crois encore. Je vous explique le topo.

Ils sont dans le pli du bas. Rouges. Sur une ligne. Des paquets en ont deux ou trois, d'autres cinq ou six. En cherchant bien on en trouve avec huit points, dix peut-être. Mais jamais douze, non jamais. Et pourtant c'est justement douze points qu'il faut découvrir dans le pli de l'emballage pour avoir un paquet gratis. Mais voilà, je n'en ai jamais trouvé des comme-ça. Et un paquet gratis pourquoi, puisque je ne fume ni ne fumerai jamais ?

Et les capsules, tu te souviens des capsules ? Les plus recherchées celles des Léco. Avec des points Tintin dessus. Celles que les clients, ces parfaits imbéciles, ne gardent pas. Tu les envoies toi à Tintin Tim Genève 3 et tu reçois des décalques Tintin. Qui sentent très bon. Et que tu humes comme un drogué. Jusqu'à ce que leur ivresse te fasse monter au ciel.

Ces capsules, Léco, Sinalco, Coca Cola, Orangina, Kiki Cola,

des mille et des cents. Kiki Cola. Tu bois ça, tu crèves. C'est tout chimique. T'as mal à la tête. Tu dégomilles. C'est en tout cas ce que nous disent les adultes. Nous on a pas remarqué.

On en met plein des cornets, de ces capsules. Un dimanche, le dernier de vacances d'été, ou d'automne, on nous les vole. Francis va partir dans une heure pour Pully. Enigme à résoudre. Qui nous les a pris ? Oui, qui, quel est le voleur qui nous les a fauchés ? Nous sommes policiers, détectives. Pas difficile. Ils en sèment sur le chemin du fond du vallon de la Sagne. Y a qu'à suivre. On les retrouve à l'étage d'une remise. On les ramène chez la grand-mère illico presto. Nos vacances sont sauvées!

Toutes ces boissons, y compris le Kiki-Cola, une pastille dans l'eau, et hop, c'est la même chose, se consomment dans la salle à boire du Cygne. Nous y allons parfois, quand nous sommes en fonds. C'est-à-dire pas souvent. Jouer au dzim, au dzin disent aussi certain. Au foot de table quoi. L'engin est près de la porte. Avec ses formes années cinquante-soixante. Un gros veau fabuleux. Bistrot en principe interdit aux enfants. Ça nous le fait apprécier d'autant plus. Et cela malgré la présence de clients patibulaires dont la mine grise et tirée nous impressionne. Pas sympas, les habitués. Certains font les gros yeux, sentent l'alcool et la fumée à plein nez. Ce sont des dégénérés. Passons. D'autant plus qu'ils sont là-bas, pas loin du comptoir où s'active la sommeillère. Une fausse blonde à la poitrine généreuse. On voudrait bien toucher.

Une pièce de quatre sous dans la fente de notre engin. Tu tires alors la manivelle et t'entends un délicieux roulement: ce sont les boules qui tombent pour remplir leur réceptacle. Dures comme de la pierre. Et ça tire maintenant, ça tourne, ça crie. Ça mouline aussi. Bien que ce soit interdit. Ça cogne, ça secoue le jeu qui décolle du sol. C'est un bruit pas possible malgré le brouhaha des clients. Palmyr se radine. Ça sent le pastil là-dedans.

- Faut pas jouer comme ça, les gars, pas comme ça. Vous allez me l'éreinter mon jeu, oui, me l'éreinter. Vous faites trop de bruit pour mes clients, trop de bruit. Faut vous calmer, les gars, vous calmer. Autrement vous irez jouer ailleurs, oui, ailleurs.

On se raisonne. On baisse le régime. Nos quatre sous y passent tous, si beaux qu'ils soient, surtout ceux de l'année qui sont comme neufs. On laisse la salle enfumée, pas croyable ce qu'il peuvent torailler, aux clients du gros Palmyr attablés derrière leur choppe, leurs trois de blanc et leur fumée, un vrai nuage qui envahit tout et qui jaunit les parois et le plafond. Un bistrot, quoi, rien de plus.

Pour l'heure retour à la décharge. Qui est de l'autre côté de la route, sous la laiterie, en plein virage. Y a plus le Vieux Moulin, maintenant. C'est fini. On a enterré une grosse tranche de notre enfance. Le coeur du village est nu, nu comme la main. Nous rebouillons encore. Manque dix points Tintin pour une commande. Rebouiller, nous avons appris à le faire avant l'école. Pas de meilleure occupation. La plus suave. La terre, le sable et la neige. Et puis bientôt les tiroirs, les armoires, le dessous de la table à la grand-mère, la machine à coudre. Et enfin les caves, les remises et les galetas. Mais surtout les ruclons. Et si quelque chose quelque part est coté, on déverouille. Rien qui ne doive nous résister, nom de bleu. Rien du tout. Pas des gaillards à rester sur leur faim de ce côté-là. Ah! si en plus on pouvait aller voir ce qui se passe dans les chambres à coucher. Y admirer par exemple notre sommeillère notre fausse blonde avec de gros seins, dans les bras d'un homme, quelle chance! Et quel spectacle! Toute une vie à s'en régaler après coup. Bien dans notre ligne de guigner comme ça. De grimper sur les toits des remises pour zieuter ce qui se passe dans les appartements. Mais on est bien trop raisonnables. Bien de trop. Et notre réserve diminue d'autant aujourd'hui les souvenirs. Dommage!

Autre vision du Cygne (Saveurs d'enfance, 1991):

Au Cygne, une fois passée l'entrée, vous preniez la première porte à votre droite pour pénétrer dans la salle à boire. Toute en longueur, avec le recoin traditionnel pour le bar et l'emplacement des habitués, comme aujourd'hui. Près de la porte était le foot de table ou dzim, pour lequel nous venions, le reste demeurant le domaine des adultes.

Mes souvenirs du vicux Cygne portent encore sur la salle arrière où était logée la télévision, l'une des premières du village, avec celle du Terminus et celle de l'oncle Titi, et où la Mina à la rigueur repassait. S'y tint notre dernier souper d'examen, en 1963. A la prim-sup on ne faisait pas le feu qui finit en beauté l'année

scolaire, les bonnes vieilles traditions n'allant pas plus loin que l'école primaire. Nous avons mangé des filets mignons. Fameux! J'y goûtais pour la première fois de ma vie. Nous avons dansé. J'avais invité Antoinette, mince jeune fille dont le joli pull aux tonalités brunes, moulait délicieusement une poitrine d'adolescente. Elle portait, je m'en souviens comme si c'était hier, un pendentif de bois au bout d'un lacet de cuir. Nous avons eu là une bonne soirée, mais qui serait mélancoliquement la dernière. Car nous nous quitterions pour toujours après trois ans d'activités scolaires communes. La vie d'adulte nous prenait. Nous pénétrions déjà cet avenir, certes grand ouvert, mais quand même tout plein de nos doutes et de nos interrogations.

Le jeu de quilles était à gauche, sur le même niveau. On entendait du restaurant rouler dans un bruit sourd les boules de bois, puis sauter les quilles en cascade. La boule revenait par une coulisse, entrechoquait les autres en fin de parcours avec un bruit sec. Il n'aurait pas fallu mettre ses doigts entre deux ainsi que le diable nous le suggérait! Nous y jouions aussi parfois. Mais alors souvent nous faisions sauter les boules sur la planche. Ça faisait un raffut du tonnerre. Palmyr qui l'entendait depuis sa cuisine se rappliquait à toute vitesse pour nous dire, rouge de colère: «Faut pas les faire sauter comme ça, pas les faire sauter. Faut les faire glisser, faire glisser. Allez-y doucement, les gars, doucement.» Effectivement les faire sauter, ça creuse des trous dans la planche, pas très visibles certes, mais néanmoins gênant pour les professionnels de la boule dont ils faussent la visée.

Le gros Palmyr, célèbre à cent kilomètres à la ronde. Si on appelait le restaurant le Cygne, on le connaissait aussi sous le nom de Chez Palmyr. Les filets de perche, les filets mignons, les croûtes aux morilles, voilà ses spécialités. Une cuisine somme toute simple, mais bien faite. *Stop ici on mange bien.* Telle était la réclame, lettres blanches sur fond beige, que l'on pouvait lire sur la façade de tôle, à vent de l'auberge. Un cuisinier en fer blanc se tenait debout sur le mur, de l'autre côté de la ruelle. Il y est toujours. Si ce n'est pas lui, c'est donc son frère, car ils se ressemblent ainsi que deux gouttes d'eau. Et parfois quand je passe devant, en souvenir de ce vieux temps, je le salue!

\* \* \*

### L'incendie

Et c'est celui du 4 avril 1964. Le Cygne brûle, le Cygne brûle. Jamais vu des flammes si hautes. Et ainsi va disparaître un nouveau pan de notre enfance.

Des photographes amateurs ont témoigné de cet événement qui va marquer durablement la tradition populaire. Comme celle-ci, soixante-quatre ans plus tôt, avait été marquée par l'incendie du haut du village. Des événements marquants dans l'histoire du village encore toute à faire.



-59-



Quelques jours après l'incendie, ou plutôt, sur la photo du haut, le lendemain, où la présence d'un pompier de surveillance est encore indispensable. Une telle maison en ruine, ce n'est pas beau, c'est même tragique. 1866-1964, elle approchait le siècle. Palmyr a 57 ans. Il va reconstruire. Plus beau qu'avant est un bien grand mot, disons simplement que le style du nouveau bâtiment sera totalement modifié. Présence du panneau de l'Expo de 1964 qui prouve, si besoin en était, l'époque. Nos paysans en sont à s'acheter des tracteurs, le cheval disparaît au village. Une page se tourne. Ci-dessous, arrière du Cygne avec présence de la maison des Brocard qui sera démolie en vue d'une reconstruction logique d'un nouveau restaurant.



-60-

# Violent incendie aux Charbonnières L'Hôtel du Cygne détruit

(cp) — Au cours de la nuit de samedi à dimanche, en moins de deux heures, un incendie a entièrement détruit l'Hôtel du Cygne aux Charbonnières, propriété de M. Palmyr Rochat. Les pompiers du village ainsi que ceux du Lieu, du Pont et de Vallorbe, soit une centaine d'hommes placés sous les ordres du capitaine Gérard Rochat et de ses collègues sont arrivés sur les lieux alors que le feu faisait rage. Ils ont dû se borner à protéger les immeubles voisins. Il s'avère d'emblée difficile de déterminer les causes de ce sinistre qui a suscité un vif émoi dans la région. L'hôtel venait d'être revalorisé par d'importantes réparations, son jeu de quilles dernier cri faisait les beaux soirs de tout un chacun. Du bâtiment, il ne reste que les murs, les dégâts dépassent largement le demi-million.

## COMME UNE BOITE D'ALLUMETTES

Il était environ 22 h. 45, lorsque le propriétaire, M. Palmyr Rochat quitta ses occupations au rez-de-chaussée pour monter dans sa chambre. En arrivant au haut de l'escalier où régnait déjà une épaisse fumée, M. Rochat dut se rendre à l'évidence : son hôtel brûlait. Sans perdre une seconde, M. Rochat essaya d'intervenir mais en vain au moyen d'extincteurs tandis que les cloches de l'église toute proche sonnaient déjà l'alarme. Pendant ce temps le feu gagnait le haut du bâtiment qui fut vidé en un instant de tous ses occupants. Un pensionnaire, ainsi qu'une fillette, nièce de Mme Palmyr Rochat durent être évacués au moyen d'échelles par les fenêtres de l'établissement. Peu après 23 h., les premières lances entrèrent en action ; mais soudain les flammes crèverent la toiture et

le bâtiment prit feu comme une boîte d'allumettes sans que l'on ait eu le temps de sauver quoi que ce soit. Il était clair dès lors que rien n'arrêterait le sinistre.

## A SIX MÈTRES DU BRASIER, UNE FAÇADE D'ANCELLES

Le premier moment de stupeur passé, l'intervention du service du feu fut orchestrée d'une manière très rationnelle. Avec rapidité, les pompiers installèrent une puissante moto-pompe (4 courses, environ 2000 m. de tuyaux) alimentée par l'eau du lac Brenet, et bientôt 8 lances entrèrent en jeu. Il n'était plus question de sauver le Cygne ; une seule chose importait maintenant : protéger les bâtiments avoisinants et évacuer par mesure de précaution les meubles qu'ils contenaient. La pluie ayant cédé sa place à une légère bise, on craignit le pire pendant une bonne heure pour le bâtiment du « Vieux Cabaret » sis au vent du Cygne ; en effet, une rue étroite de 5 à 6 m. de large sépare les deux bâtiments et la façade du premier est recouverte d'ancelles. Dans des conditions rendues pénibles par l'intense chaleur que dégageait le brasier proche, les pompiers arrosèrent sans relâche la façade menacée ; les torrents

d'eau se transformaient en panaches de vapeur aussitôt mêlés à la fumée et aux escarbilles. Il était temps : quelques minutes de retard dans cette intervention « in extremis » et le « Vieux Cabaret », avec ses deux logements, subissait le même sort que le Cygne, menaçant à son tour d'autres bâtiments. Vers 1 h., au prix de longs efforts, les pompiers avaient la situation en main et les habitants du « Vieux Cabaret » pouvaient respirer. Toute la nuit cependant, le foyer du sinistre fut encore arrosé. Dimanche matin, le coffre-fort de l'hôtel a pu être dégagé des décombres ; malheureusement il n'a pas résisté à la chaleur et l'on n'a guère retrouvé à l'intérieur que des liasses de billets calcinés : près de 30 000 fr., paraît-il...

## DES HOMMES COURAGEUX

Malgré le froid cru qui a succédé sans transition à la chaleur torride du brasier, pompiers et gendarmes sont restés sur la brèche tout le dimanche, tant pour surveiller les restes fumants de l'hôtel que pour canaliser les centaines de badauds qui n'ont cessé de défilier sur les lieux du sinistre. Au cours de celui-ci, les pompiers se sont montrés à la hauteur de leur tâche et ont manifesté un remarquable dévouement.

+ photo presque identique à celle du haut de la page précédente.



Dans la vallée de Joux

## Le dramatique incendie d'un hôtel

LAUSANNE, 6 (C.P.) — Dans la nuit de samedi à dimanche, un incendie s'est déclaré à l'hôtel du Cygne, aux Charbonnières, dans la vallée de Joux. Aussitôt que le foyer fut découvert, l'alerte fut donnée. Mais déjà toute la toiture de ce bâtiment d'un étage plus les combles était la proie des flammes. Une légère bise attisait encore le feu. Dès que le brasier eut percé la toiture, une légère panique s'empara des habitants réveillés en sursaut dans leur premier sommeil. Ce ne fut que de courte durée car les pompiers maîtrisèrent rapidement la situation, évitant ainsi que le feu ne se propage aux immeubles attenants.

Ce bel hôtel récemment rénové, dont les restes fumaient encore hier en fin d'après-midi, appartenait à M. Palmyr Rochat - Kohler. L'immeuble était taxé 500.000 francs.

### Double évacuation

Le bilan de ce tragique incendie aurait pu être plus lourd si les sauveteurs n'avaient pas réussi à évacuer par les fenêtres, grâce à des échelles, une fillette et un jeune pensionnaire qui avaient toutes les portes de sortie fermées par les flammes, le feu ayant semble-t-il pris au premier étage. Les causes sont encore inconnues, mais on suppose qu'un court-circuit est à la base de ce désastre.

### Y a-t-il eu vol ?

Dans les décombres de cet immeuble, on a retrouvé hier après-midi le coffre-fort du propriétaire, qui était grand ouvert et qui ne renfermait que des papiers monnaies calcinés. La chaleur a-t-elle elle-même ouvert ce coffre ou n'avait-il pas été fermé ? Les enquêteurs sont encore perplexes.

Qui se souvient du vieux Cygne incendié en 1964? J'étais à une soirée de l'Echo des Forêts à la grande salle du Pont. La société arrivait au bout d'un programme qui avait duré une douzaine de morceaux. Jouant de l'alto, j'avais allégrement, moi, planté des clous face à une salle pleine. Arrive soudain un homme qui crie dans celle-ci: «Le Cygne brûle, le Cygne brûle!» Ce fut la ruée immédiate à l'extérieur, vers les quais où les gens s'agglutinèrent. Le Cygne effectivement brûlait, là-bas aux Charbonnières. On voyait au milieu de ce village des flammes qui montaient haut dans le ciel. Un foyer si énorme que tout le quartier semblait brûler.

Je me glissai aussitôt dans l'arrière-salle, ramassai mon marteau, pardon mon alto, et partis sans autre sur mon vélo, dans le fond content d'en avoir fini avec cette soirée qui m'aurait été, avec la tombola, le bal et tout le reste, plus pénible que dix jours de foin! Les pompiers étaient déjà sur place. Mais trop tard pour eux d'éteindre l'incendie. Ils tentaient seulement de le circonscrire afin de protéger les maisons voisines, notamment le Vieux Cabaret dont la façade à bise est couverte de tavillons. C'était Six-Sous qui giclait sans relâche cette chappe brûlante où l'eau s'évaporait à mesure. La chaleur devenait insupportable. Tandis qu'au cœur du bâtiment les flammes sortaient par les fenêtres supérieures, léchaient les façades et mangeaient le toit. Tout ça dans un grand bruit de bois qui craque et s'effondre. La lueur de l'incendie se reflétait dans les nuages. La place était noire de monde. En dépit de son côté tragique, ce spectacle fascinait, prenait au ventre, à la limite exaltait.

Les pompiers et d'autres gens avaient pénétré dans la maison du père Angeloz, c'est-à-dire le Vieux Cabaret partie de bise, qu'il avait racheté après le décès de mon oncle Robert, pour en vider les pièces au cas où l'incendie s'y serait propagé, ce qui arriverait sans tarder, croyait-on. Et tout ce monde traversait le corridor, montait les escaliers, pénétrait dans les chambres. On sortait des meubles, on s'encoublait les uns contre les autres. On cognait des portes, on arrachait ce qui crochait ou dépassait. Qui avait encore sa raison là-dedans? Des disques étaient tombés par terre que chacun pillonnait. Inutile de dire que ceux-là n'ont jamais revu le pick-up! C'était un déménagement d'apocalypse, dans le désordre le plus complet. Et de là, de cette maison, on apercevait le Cygne qui poursuivait sa combustion effrayante. Les hommes, dans cette ambiance inouïe, étaient comme ivres, hors d'eux-mêmes. Le feu les portait. Ils auraient fait des miracles, encore plus facilement des folies.

Là-bas sur la place, la foule affluait encore. Il y avait cinq cents personnes, non mille. Quel spectacle. Des trombes d'eau noyaient toujours la façade tavillonnée. On entendit dire: «Une vieille bicoque pareille, mais ça ne vaut rien, laissez-la donc brûler!» La bêtise populaire revenait au grand galop, ou le préfabriqué, le moderne, le laid en un mot, vaut mieux que l'ancien tout chargé d'histoire. Ne pas protéger cette bâtisse vieille de trois siècles? Mais ç'aurait été un crime, bande d'ânes!

Il y avait Femil là-bas qui regardait depuis son néveau, puis qui disparut soudain. La peur l'avait-elle fait se terrer dans sa vieille cuisine sombre? Il mourut peu après. On raconta que l'émotion l'avait tué. Mais finalement, cette «vieille baraque» comme d'aucuns disaient, pas plus que la remise de chez Alphonse ou que la maison des Brocard, adossée à l'angle est du Cygne, heureusement ne brûla pas.

L'incendie dura longtemps. On entendait parfois des explosions au gros de la fournaise; une bouteille, un container, une bonbonne, Dieu sait quoi. La foule finit par se disperser. On était au

milieu de la nuit. Le feu peu à peu fut maîtrisé par les pompiers du village que renforçaient ceux des autres hameaux. Mais ça dura quand même toute la nuit. On apporta du thé bien chaud à ces hommes trempés jusqu'aux os et que la nuit fraîche, malgré la proximité du sinistre, frigorifiait. Il y avait parmi ces pompiers mon frère Daniel. Moi je n'avais pas encore endossé l'uniforme. Je restai néanmoins aussi jusqu'à l'aube où ça brûlait toujours, alors qu'on voyait passer les premiers paysans qui menaient leur lait à la laiterie, à deux pas. Le Cygne n'était plus, il ne restait de lui que ses grandes façades noircies que perçaient tristement des ouvertures sans fenêtres. Et ça sentait le brûlon par tout le village.

Palmyr le reconstruira, se relançant dans l'aventure malgré son âge déjà avancé. Plus beau qu'avant ainsi que le dit la chanson ? On ne saurait l'affirmer. Quoi qu'il en soit la place de l'église une fois de plus s'en trouverait toute changée.

\* \* \*

Il y avait autrefois, dans ce vieux bâtiment à l'agonie duquel on vient d'assister, la boucherie d'Octave, le frère de Palmyr. L'abattoir se trouvait à l'extrême gauche, contre la remise d'Alphonse qui, on l'a vu, avait échappé à l'incendie. Dieu sait comment alors on tuait les pauvres bêtes qui finissaient là leur carrière animale ? A coups de mailloche ? J'entends des os qui craquent, je vois des chairs qui se fendent. L'angoisse de la mise à mort. Les cris, le sang, et cette peur horrible qui fait aller clair. Insupportable spectacle. Les souvenirs même m'en sont douloureux. Malgré tout l'homme vit avec cela et mange sa viande le cœur tranquille. Moi aussi. Aveugle, insensible, à la limite criminel. Mais que ferions-nous pas pour satisfaire notre appétit ?

Je ne passais pas devant cette boucherie sans frissonner. C'était un lieu maudit que je retrouvais la nuit dans mes cauchemars. Ça et une tête de veau que j'avais découverte un jour au milieu du village, au bord de la route, nourrissaient mes angoisses nocturnes. J'y vis là-bas les bêtes qu'on tirait à deux ou trois parce qu'elles ne voulaient pas rentrer dans ce local atroce, j'y entendis leurs meuglements désespérés. Les siclées des cochons me troublaient moins. Je les connaissais ceux-là parce que j'allais les voir de temps en temps à la porcherie dont s'occupait mon grand-père. Stupides dans leurs boîtions dont ils rongeaient les portes d'éternit, effrayants dans leurs cris et grognements que l'on entendait jusqu'au village pourtant à plus de cinq cents mètres. Qui aurait pu prendre en affection des bêtes qui vous auraient mangé si vous aviez eu le malheur de tomber inconscient parmi elles ?

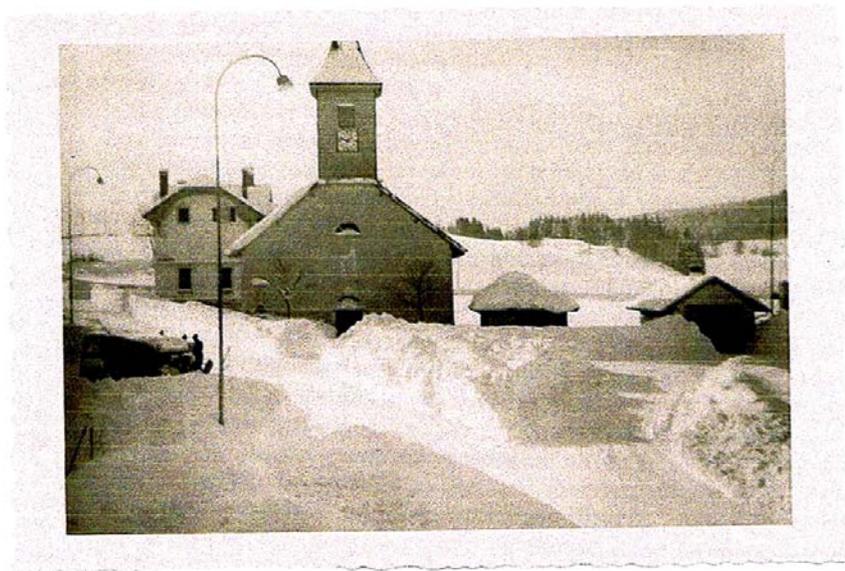
Au Pont le sang d'une autre boucherie coulait directement dans le lac par un tuyau qui sortait à la base des quais. Une écume répugnante se créait parmi les vagues, non loin de l'esplanade où nous nous tenions parfois à la récréation. C'était comme une grande et horrible fleur rouge où nageaient çà et là des particules douteuses. Une fleur, ça ? Non, un champignon vénéneux qui se développait en volutes sanglantes sous nos regards dégoûtés.

\* \* \*

Rémy Rochat, "Saveurs d'enfance",  
Edition Cabédita, 1992, pages  
118 à 121.

En janvier 1968. C'est encore le temps des beaux hivers d'antan. La turbine vient de dégager, si peu que ce soit, le rempart de neige courant de l'église à la sortie du village direction le Séchey. C'est beau l'hiver, quand même!

Il est deux heures moins douze. Où sommes-nous, nous autres, en ce temps-là ? En usine, au bureau, aux vacherins soit dans les caves, à ski ? C'est l'éternelle interrogation. Qu'aurons-nous fait de nos vies ? Une image est capable de retenir le temps. Elle offre un véritable pan de vie. Elle est un miracle permanent.



N° 0784

Chez Palmyr  
HOTEL AUBERGE DU CYGNE  
Les Charbonnières Tél. 85 1281

Cuisine soignée, faite par le patron --- Nombreuses spécialités

SERVICE DES EAUX

Administration du Village DOIT

Le 30 / 12 1967

2	dog	gencouilles. 8.50	14	00
2		filets mig mors ch.	20.	00
3		cafés g.	2.	40
2		Bignards	4.	00
3	dt	Blanc	1.	80
3		gamay	2.	20
			47,	50
			5.	40
			53,	20

-64- S.

# Faites-nous «Cygne»!

FAVJ  
2791



Un signe de bienvenue, plutôt! En effet, Marguerite Haas et Willy Rochat ont remis cette vénérable institution à Claire-Lise Siry et Oreste Cristuib. Des patronymes étrangers à la Vallée; le fait est patent! Ne vous détrompez pas, cependant. Les nouveaux tenanciers sont très motivés. Ils fréquentent la région depuis longtemps. Novices dans la profession, leur motivation réside essentiellement dans la tenue d'un établissement répondant au label qu'ils se sont fixés. Fondus de fond, adeptes de la marche,..., ils désiraient trouver une auberge répondant à leurs aspirations, et si possible à mille mètres d'altitude ou plus. Objectif atteint!

★ ★ ★

Nul ne l'ignore: l'argent est le nerf de la guerre. Aussi les nouveaux patrons du «Cygne» se sont-ils associés à deux autres personnes, engendrant ainsi la société de l'Hôtel du Cygne SA». Le financement initial s'avérait nécessaire. La «Feuille des Avis Officiels du Canton de Vaud» a publié un agglomérat bigarré d'intentions diversifiées attribuées à cette nouvelle société. De facto, il appert, aux dires des responsables, que l'activité future résidera dans la gestion de l'hôtel et de ses dépendances, uniquement. Dont acte. Pour le surplus, bref, n'en rajoutez pas! Les statuts officiels ont force de loi, mais ne représentent pas la réalité, dans le cas précis.

★ ★ ★

Marguerite, c'est le printemps, lucernois, de surplus. Elle s'en est venue au Cygne en 1970, en tant que sommelière saisonnière. A-t-elle acheté le climat? Toujours est-il qu'elle racheta au regrette Palmyr Rochat l'établissement, en

1977. Rappelons, facette historique, que celui-ci se consuma en 1964 et qu'il renaquit de ses cendres en 1965. Marguerite accueillit son chien Whisky, décédé depuis, en 1979, et son ami Willy en 1980. C'est ce dernier qui nous a susurré la plaisanterie.

★ ★ ★

Désormais, ils se consacreront au développement du centre équestre créé aux Charbonnières ainsi qu'à moult activités annexes, selon le goût du jour et les compétences acquises au fil des ans.

Mot d'ordre important: la collaboration avec les futurs patrons, que l'on souhaite prospère!

Le «Cygne», jusqu'à plus ample information, sera ouvert chaque jour. Marguerite, 8 ans durant, a oeuvré 365 jours sur 365. Faut l'faire, chapeau! Ensuite, elle n'a fermé que durant les vacances annuelles, avant que de s'octroyer quelques rares pauses hebdomadaires bien méritées!

★ ★ ★

C'est un bon signe... Il aura réouvert ses portes début mai. Et, au terme de la «collation apéritif d'au revoir» offerte par les partants et à laquelle vous vous êtes peut-être associés, les nouveaux tenanciers vous invitent à participer à la soirée d'inauguration du samedi 4 mai, avec la participation des «Mardi xieland». Jazz assuré! Pour un samedi, ce sera une première! Dès 17 heures, l'apéro de bienvenue vous sera servi. Santé!

Le Cygne vous fait signe! Un détour initiatique est de mise.

Et bonne chance aux nouveaux autant que sympathiques patrons!

JP Bolomey

## 90 printemps, cela se fête

La mémoire se perd, aussi certaines dates demeurent-elles floues dans la tête de Catherina RoCHAT, l'épouse du regretté Palmyr, ancien tenancier du Cygne. Elle s'en est venue des Grisons, la «Nina», humer l'air de la Vallée. Il y a de cela près de 65 ans. Elle désirait travailler dans l'hôtellerie, tout en perfectionnant son français. Le premier objectif fut largement atteint, tant il est vrai qu'elle a prouvé, de longues années durant, qu'elle savait retrousser les manches, au propre comme au figuré. Par contre, un relent d'accent grison semblerait démontrer que le français n'est pas sa langue maternelle. Elle a mieux «acheté le climat» du coin que maîtrisé les arcanes de notre ardu langage.

\*\*\*

Nina RoCHAT a oeuvré, sa vie durant, dans l'hôtellerie. Elle a débuté sa carrière dans ses Grisons natals et a persévéré au Cygne, tenu, lors de son arrivée, par Numa RoCHAT, le père de Palmyr. Elle s'enamoura de son futur mari, qu'elle épousa dans les années quarante. Le Cygne lui avait fait un signe..., à l'évidence.

Les deux conjoints gèrent cette vénérable institution jusqu'en 1977. Avec un intermède douloureux, lorsqu'elle brûla, en 1964.

\*\*\*

Le Conseil Administratif des Charbonnières s'est rendu chez Nina samedi dernier, histoire de marquer le passage et de lui offrir quelques cadeaux, en forme de fleurs et de Beaujolais. Un geste très naturel et bienvenu.

Dans sa brève allocution, le président Olivier Lugin a relevé que «vieillir est, à ce jour, le seul moyen que l'on ait trouvé pour vivre longtemps!» Quant à la jubilaire, elle ne nous a pas dévoilé la recette pour devenir nonagénaire. Certes, elle possède quelques idées sur la question. «Le travail, ça ne tue pas; la fumée conserve, de même qu'un petit coup de rou-



ge». Les deux derniers éléments absorbés à doses homéopathiques, bien évidemment! Personnellement, nous y ajouterions le rire, tant il est vrai que Nina RoCHAT n'est pas coincée au niveau des zygomatiques, et qu'elle ne se prive pas de les mettre en action.

\*\*\*

Il ne reste plus qu'à agender le prochain rendez-vous, pour le centième anniversaire, en l'an 2001. Nos vœux les meilleurs vous accompagnent, Nina.

JP Bolomey



Cuisine soignée, faite par le patron  
Nombreuses spécialités

N° 1176

Chez Palmyr  
Hôtel Auberge  
du Cygne

1343 Les Charbonnières  
Tél. 021 85 1281

M. Village de Les Charbonnières  
Musique Le Lieu  
Le 21.6.1972



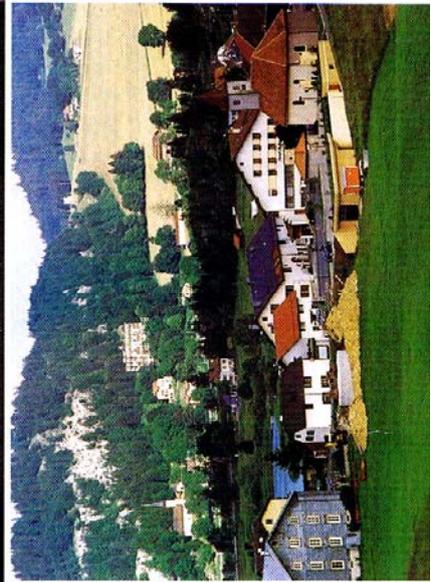
Le nouveau Cygne à la fin du XXe siècle.

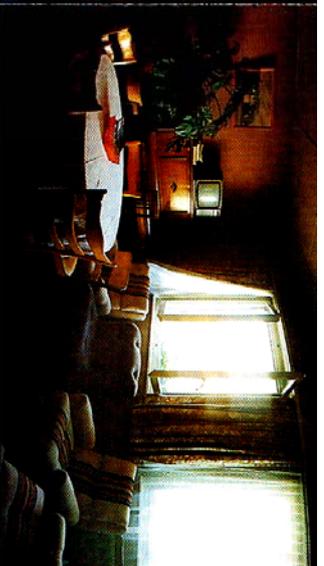
- En été:** itinéraires pédestres et V.T.T.  
Planche à voile sur les lacs Brenet et de Joux.  
*En hiver:* ski de fond et patin à glace.
- Im Sommer:** schöne Wanderwege und Velotouren.  
Baden oder Segel, Wasserski.
- Im Winter:** gut präparierte Langlaufpisten.  
Schlittschuh auf dem See. Skilifte.
- Hallenbad und Eislaufhalle im Sportzentrum.**  
(Le Sentier).  
*Village des Charbonnières. Altitude: 1'020 mètres.*

# Hôtel du Cygne

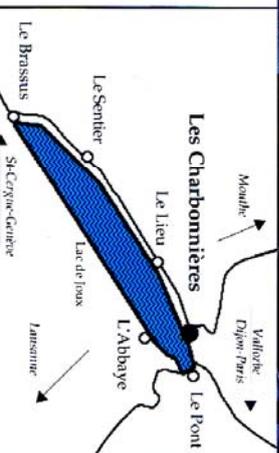


Hôtel du Cygne  
CH-1343 Les Charbonnières • Tél. 021/841 12 81





- Kleines gemütliches Hotel.
- 14 Zimmer. Angenehme und ruhige Lage.
- Massenlager: 29 und 15 Plätze.
- Auf Verlangen Halb- oder Vollpension.
- Günstige Preise für Schulen und Gruppen.
- Sorgfältige Küche. Spezialitäten aus dem See.
- Im Sommer: verschiedene Grilladen in unserem Garten.



- Petit hôtel de famille accueillant.
- 14 chambres et 44 places en dortoirs.
- Situation tranquille.
- Cuisine soignée.
- Spécialités régionales.
- Possibilités de demi-pension ou pension complète.
- Prix spéciaux pour écoles ou clubs sportifs.
- En été, grillades au jardin.



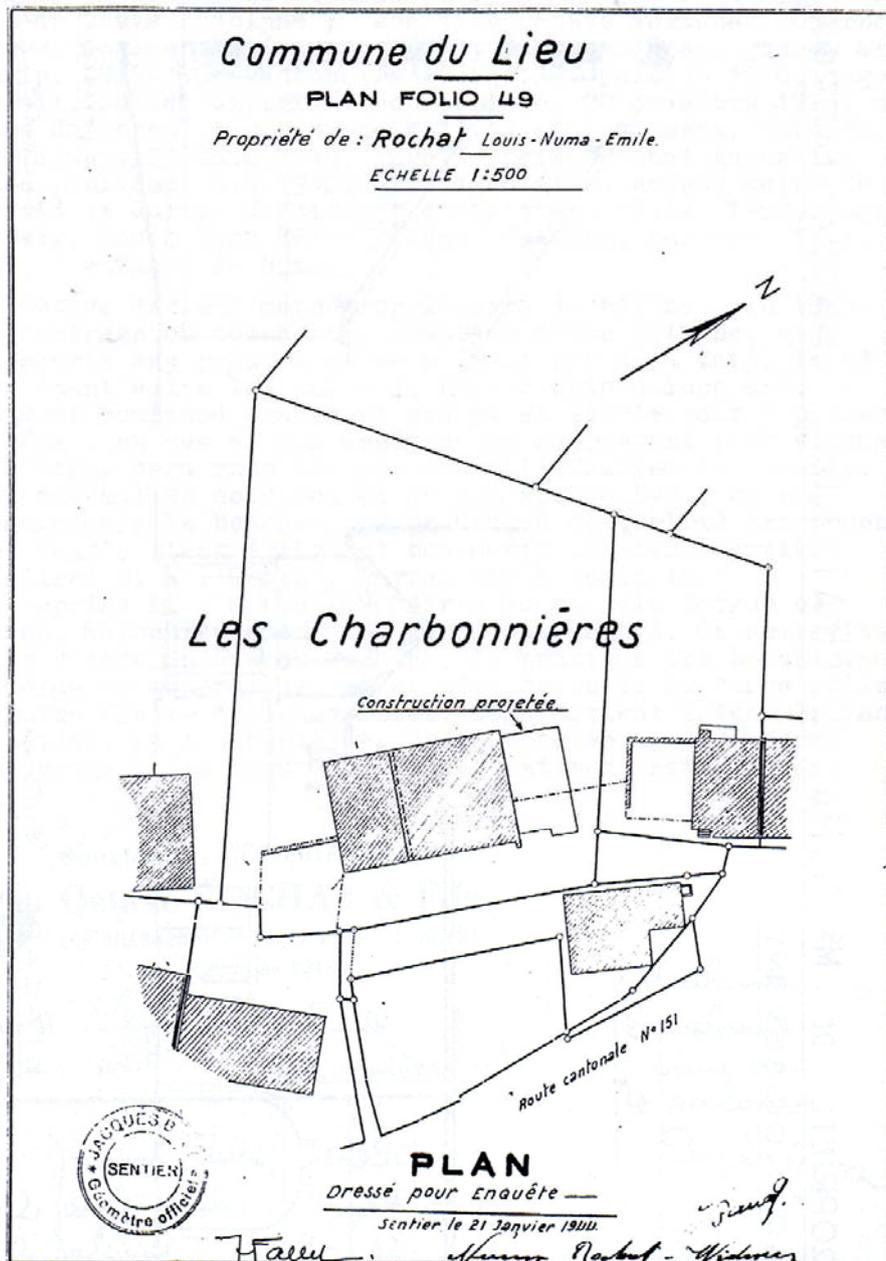
Hôtel du Cygne

Famille Cristauib - Siry  
CH-1343 Les Charbonnières • Tél. 021/841 12 81

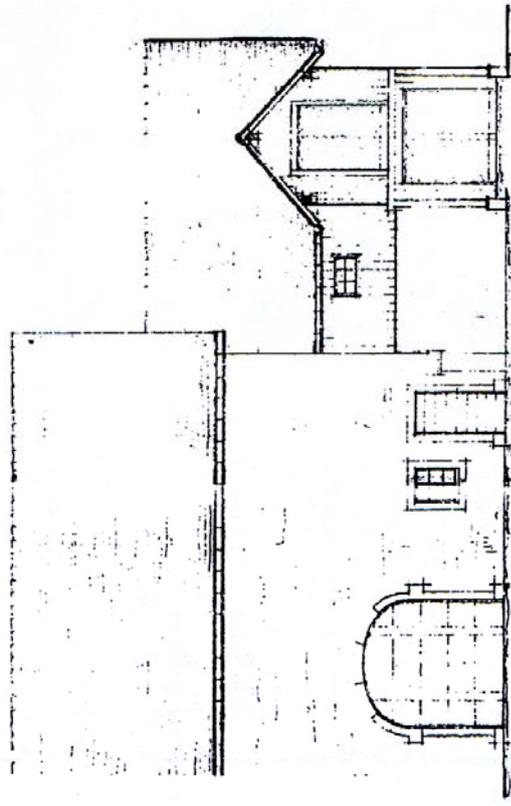
Boucher de père en fils

Numa Rochat possédait aussi une maison au haut du village des Charbonnières. On la découvre dans le registre GAA 7 des ACL; folio 655; bâtiment dit à la Sagne, comprenant grange et écurie, logement et cave, et porté sous les nos 4067 49 22/3, 4064 49 19/1 et 4067 49 22/4.

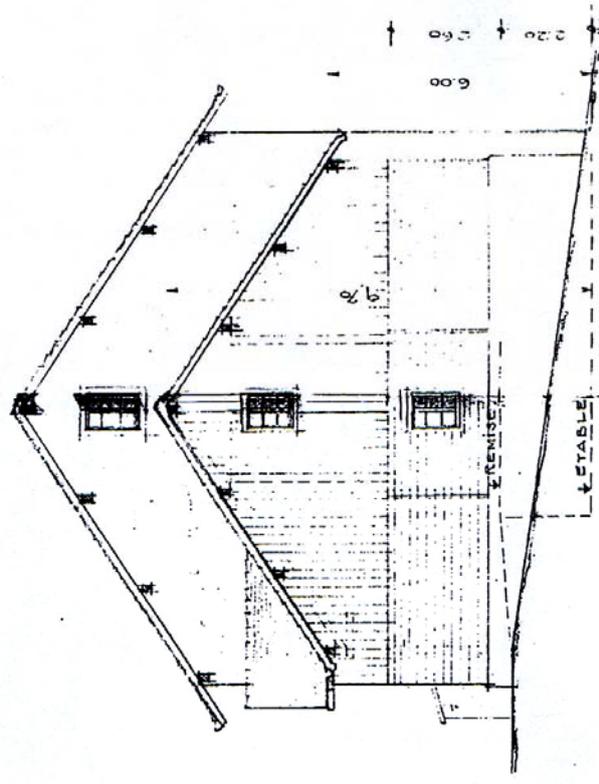
Un plan de mise à l'enquête pour projet d'agrandissement nous le situe:



PROPRIÉTÉ DE M<sup>S</sup> NUMA ROCHAT A.UX CHARBONNIÈRES. ECH. 1/100.  
AGRANDISSEMENT



• FACADE SUD •



• FACADE EST •

Pully, le 23.1.44. BUR. J.FALLET, ARCH.

*Fallet - Linnor Robert - Mitine Charbonnière*

Le volume GAA7, folio 655, portait en tête de chapitre:

"Rochat Louis Henri fils de Isaac Frédéric; deux des fils de Louis Henri qui sont: Wilfrid et Louis Numa, chacun pour 1/2; Wilfrid fils de Louis Henri. Donation: 8 avril 1910, Rochat Louis Henri. Cession, 30 juillet 1914, Louis Numa.

Le volume GAA8 quant à lui donne les renseignements suivants; et cela pour le folio 797:

"Rochat les enfants de Wilfrid qui sont: Georges-Louis, Cécile Gabrielle femme de Adrien André Berthoud et Georgette Marie Adeline et leur mère Piguet Marie Augustine fille de Henri Gabriel Magnenat veuve de Wilfrid. Rochat Wilfrid fils de Louis Henri, Paul Meinrad Julmy pour 1/4. Louis-Numa Emile fils de Louis Rodolphe ; son fils Octave Fortunat. Charbonnières, logement et caves, 49/20; Charbonnières, grange et écurie, 49/21. Opérations: hérédité, 31 juillet 1920, juge de paix, Rochat Wilfrid - copropriété, 20 novembre 1925, notaire Christen, héritier de Wilfrid et leur mère. Certificat d'héritier, 29 mars 1940, juge de paix, Rochat Augustine - Vente publique, 3.8.1940, Giroud notaire, Rochat hoirs de Wilfrid et Julmy. Certificat d'héritier: 15.12. 1952, juge de paix, Louis Numa Emile Rochat. Cession, partage, 17.1. 1955, 5 enfants de Numa.

Octave devient donc propriétaire du bâtiment en 1955. Il l'aménage en boucherie, création d'une vitrine, et y transporte ses pénates si ce n'était pas déjà fait, le bâtiment étant entre les mains du père depuis quinze ans. Le bâtiment comprend également grange et écurie pour y placer le bétail en vue de son abattage ou simplement pour élevage.

Octave sera remplacé par son fils Charles dit Charly. Gros travail de celui-ci et de son épouse Lucie en vue de maintenir la boucherie à un niveau de qualité irréprochable. Charly tient également boucherie au Lieu (derrière l'église) et à l'Orient. Livraisons à domicile.

Reprise il y a peu par Cédric Rochat dit Cotzon et Madame. Malheureusement les temps ont changé. On se ravitaillait en viande en France voisine, la pratique des boucheries de ferme se généralise, et en plus crise de la vache folle et autre fièvre aphteuse. Bref, cela devient intenable dans le métier. La boucherie des Charbonnières ainsi a fermé ses portes à fin mars 2001. Et le bâtiment est à vendre!



Boucherie - Charcuterie modèle

**Octave ROCHAT & Fils**

LES CHARBONNIÈRES - LE LIEU - L'ORIENT

Téléphone 8 31 90

NOTE pour M. Clata du Lieu  
 n° 6.12 1959 Charbonnières

		Fr.	Ct.
52 -	jaulet liées	7	390 -
	2 jambonneaux	7	14 -
	2 salamis	9	18 -
	3 salamis	4	12 -

10 salamis	3	30 -
2 salamis	6	12 -
1 saucisson	5	5 -
4 salamis		18 -
Boye le 2		<u>499 -</u>

Un employé boucher de 1940 à 1947: Georges-Louis Rochat (1919)



CANTON DE VAUD

Commune de **LE LIEU**

### DEMANDE DE CARTE D'IDENTITÉ

pour personne de nationalité suisse

(Arrêté du Conseil d'Etat du 28 mai 1940.)

Nom : *Rochat* Prénom : *Georges Louis*  
Né le : *30 Décembre 1919* à : *Charbomnières*  
Originaire de : *Le Lieu* Canton : *Vaud*  
Profession : *Boucher* Etat civil : *Célibataire*  
(Célibataire, marié, veuf, divorcé.)  
Domicile (rue et numéro) : *Charbomnières*  
Incorporation militaire : ..... Grade : .....  
Papiers de légitimation présentés : *Livret de famille*  
(Pour les Vaudois : acte d'origine, acte de naissance ou livret de famille.)  
(Pour les Confédérés : permis de séjour ou d'établissement : indiquer le numéro.)  
(Pour les militaires : livret de service.)

Ma signature engage ma responsabilité et m'expose aux poursuites prévues par la loi en cas de fausses déclarations.

**LE LIEU**

le *6 juillet 1940*

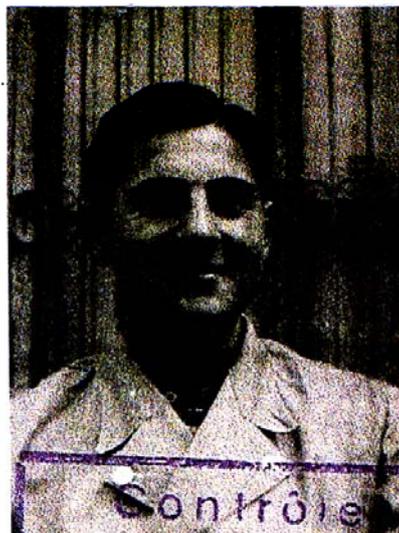
(Signature du requérant) :

*Georges Rochat*

Annexes : (indiquer le genre de papiers joints)

2 photos (dont une à coller ci-contre sur le questionnaire).

Georges-Louis est fils de Wilfrid Rochat, petit-fils de Louis-Henri Rochat. Sa mère Marie Augustine Pignet, fille de Henri Gabriel Magnenat. Il habitait la maison Wilfrid que rachètera Numa Rochat du Cygne, des hoirs de Wilfrid et Julmy le 3.8.1940. Le partage aura lieu en 1955, le 17.1. où Octave Rochat reprendra la maison afin d'en faire une boucherie.



-72-

## Tradition et exotisme à la boucherie des Charbonnières



*Evelyne et Cédric Rochat.*

La boucherie de Cédric et Evelyne Rochat se fait discrète, route de Mouthe. Un étroit passage mène à une cour et sous une modeste enseigne, la boutique est minuscule. Mais la diversité des viandes et plats cuisinés est bien plus vaste. Du rôti vaudois aux plats chinois, quel voyage!

Même s'il se destinait à un tout autre métier dans le secteur de l'automobile, Cédric Rochat a finalement intégré la boucherie tenue par ses parents, et autrefois par son grand-père quand lui-même était en apprentissage. Il a souvenir de l'époque lointaine où une huitaine de bêtes étaient achetées à l'automne pour être engraisées et abattues plus tard. Si l'abattoir familial existe encore et autorisé à fonctionner au moins jusqu'en 2005, la viande de porc vient de l'abattoir de L'Abbaye et les volailles du pied du Jura.

Le 1er octobre 98, Cédric et son épouse Evelyne ont repris le magasin.

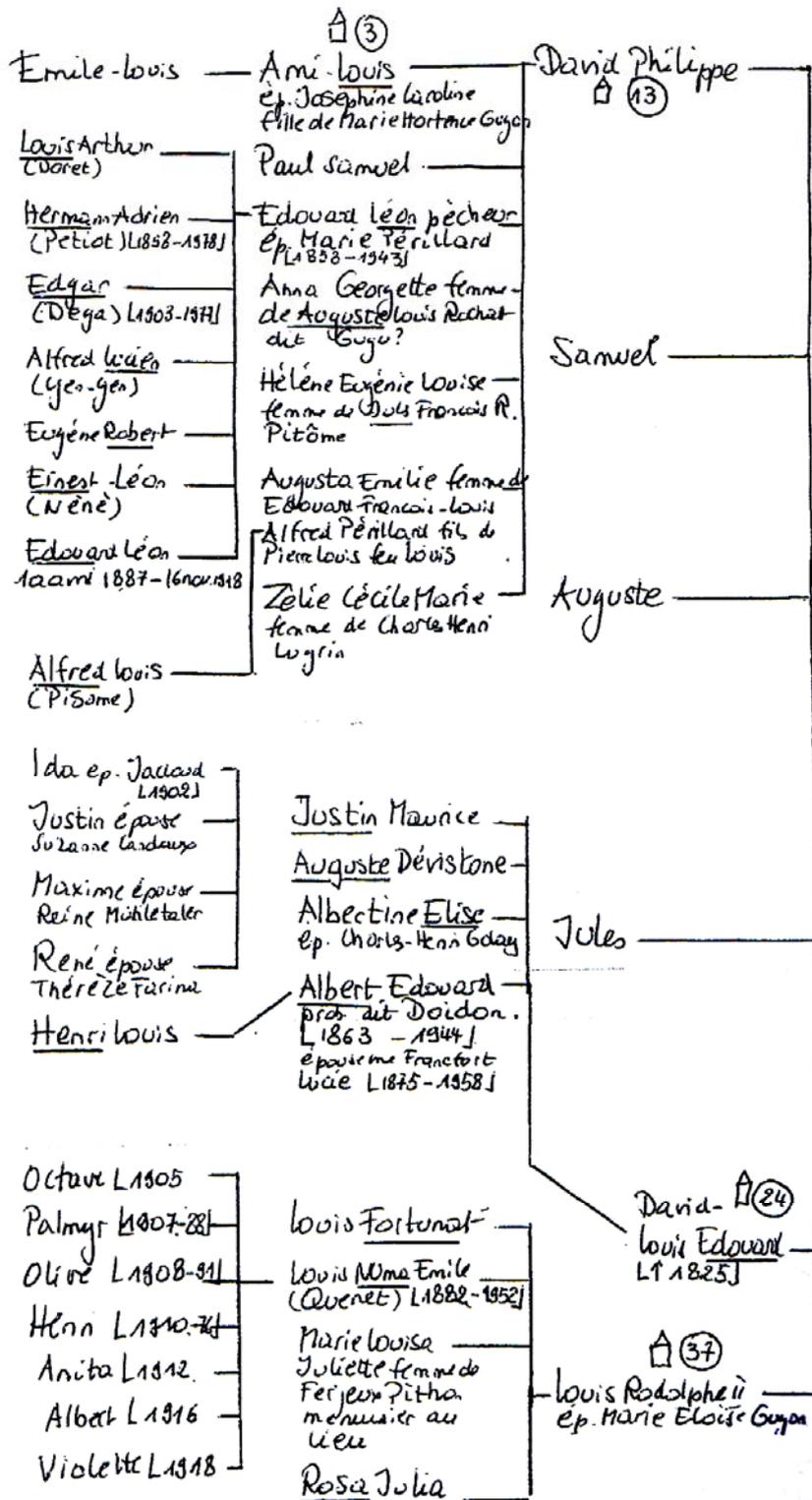
Depuis, ils ont fortement développé l'activité de traiteur, pour répondre à la demande. Le couple se répartit bien les tâches : Monsieur s'occupe plus de la boucherie et Madame -qui travaillait dans la restauration auparavant- des plats cuisinés.

Récemment, elle a suivi une formation en cuisine chinoise et propose désormais un menu différent chaque deux semaines. «C'est une cuisine saine, très variée. Ça plaît de plus en plus» dit-elle. Ce sont évidemment des préparations plus fines, plus délicates que les 50 kg de salade de pommes de terre confectionnés en quatre jours et à la main pour le tournoi de football des Charbonnières! En service traiteur, la boucherie Rochat propose douze plats différents, ainsi qu'un plat chaud tous les samedis midi. A la période des broches, la spécialité maison mérite son succès : lardé et ficelé, garni d'un saucisson au milieu, le rôti vaudois remporte les suffrages des clients. A l'autre bout de l'année, au moment des fêtes, d'autres spécialités viennent réjouir les papilles des clients : cailles farcies au foie gras, vitello tonato, cocktail de crevettes, foie gras, fondues bourguignonnes et chinoises, dindes et chapons.

Même si la vie d'un petit commerce demande beaucoup de présence, d'efforts pour de modestes revenus, Cédric et Evelyne Rochat veulent rester optimistes. «En tout cas, il faut faire de la publicité, présenter les nouveautés» confirment-ils entre deux coups de téléphone pour des commandes. Il reste à leur souhaiter comme à tous les bouchers de la Vallée des week-ends ensoleillés et des parties de broches dans tous les coins!

*J.-M.G.*

*FAUJ 1er juin 2000*



arbre généalogique sommaire de Larnbin



Les charbonnières selon Félix Vallotton, 1889. Le vieux village apparaît dans le haut, encore d'un bloc. Le Cygne est à gauche en haut, avec le clocher de l'église qui se profile au-delà. Au premier plan, des pêcheurs sont sur une sorte de presque île. A l'arrière de celle-ci l'ancien entonnoir des Epijnnettes. Le village est représenté tel qu'il se présentait à l'époque avec une rare fidélité.

## **Cabarets et autres lieux publics**

Une collectivité d'une certaine importance, ne serait-ce que pour accueillir les gens de passage, ne saurait se passer longtemps d'une auberge ou autre lieu public. Le village des Charbonnières n'échappa pas à cette règle, quoiqu'il ait vécu quand même longtemps sans un tel établissement, soit pendant plus d'un siècle et demi, voire plus.

Les Charbonnières obtiennent en apparence un droit d'auberge en 1653 :

*Nous l'advoyer & Conseil de la Ville de Berne, notre salutation prémises,*

*Noble, Généreux, cher & féal Ballif, sur la comparaisance & humble requête des commis des Petites et Grandes Charbonnières, eu égard aux raisons par eux alléguées, nous avons octroyé l'hostellerie abergée par le châtelain Perreaud, qu'il y en puisse avoir encore une en la commune, sans qu'aucune autre y puisse tenir taverne, le tout à cause de la distance des lieux, sous la réserve de*

*l'impôt accoutumé, nous confiant que le dit abergataire n'aura sur ce aucun sujet de se plaindre.*

*Daté le dixième août 1653.*

*Signé pour copie vidimée*

*Extraite d'une copie de mot à mot scellée par le Magnifique Seigneur Bernard Tscharnier, Seigneur Bailli de Romainmôtier par moi soussigné.*

*Signé Marguerat avec paraphe<sup>4</sup>*

Nous avons dit en apparence, car l'acte ci-dessus ne nous paraît pas d'une authenticité certaine. On verra plus bas que le village des Charbonnières en ouvrant véritablement une auberge, eu procès avec l'hôtelier du Pont. Il est possible pour justifier ses intentions, qu'il ait ressorti ou rafraîchi un vieil acte qui comprend passablement d'imprécisions. Par exemple on parle d'une seule commune, tandis qu'il y en a deux en compétition depuis 1571, celle de l'Abbaye et celle du Lieu, le Pont étant dans la première, les Charbonnières dans la seconde. Alors, que faut-il réellement penser de ce texte si peu précis ?

L'auberge du Pont existait donc déjà en 1653. Son droit d'auberge en est confirmé d'une manière plus solide en 1662.

Aux Charbonnières, si l'on excepte l'acte de 1653 qui n'est pas trop vaillant, une demande plus sérieuse est faite en 1710, qui rappelle néanmoins l'acte précité :

*L'an mille sept cents et dix, et le vingt-neuvième jour du mois de mars. Les Sieurs Michel Rochat, David Aymé Rochat assesseur, Isaac Rochat Pirod, Abraham Meylan assesseur, Némie (Néhémie) Rochat officier, Paul Abraham Rochat, David Rochat petit Jean, David Rochat dit Pirod, Moyse Rochat Pirod, Jonas Aaron Rochat, Abraham fils de Siméon Rochat, Isaac Rochat des Crettets, Ferreold Rochat, Isaac son fils, Moyse feu Abraham Rochat, David feu Jean Pierre Rochat, Abraham Rochat dit Pirod, Abraham Rochat petit Jean, Aymé Rochat son frère, Isaac Rochat le menchop, Pierre feu Jean François Rochat, Abraham Isaac Rochat Pirod, David Rochat Dragon, Michel Rochat de la Cornaz, Isaac Rochat, David Reymond, Jean Isaac Rochat armurier, François Rochat, Salomon Rochat, Moyse Rochat son frère, Pierre Rochat, Abraham Rochat tisserand, Jean François Rochat Pirod, Jean Isaac Rochat petit Jean, Jaques David feu Michel. Rochat, Pierre Abraham Rochat, David Rochat charpentier, David Rochat meunier, Jaques feu Gédéon Rochat, Abraham Rochat petit Jean, David feu Jean Pierre Rochat petit Jean, tous les susnommés habitants du village des Grandes Charbonnières au nom de tous les autres desquels ils se font fort, assemblés dans leur maison commune, et ayant requis*

---

<sup>4</sup> AHC, FA1

*moi soussigné de m'y rencontrer où c'est qu'en ma présence et des témoins sous nommés, iceux tous sachant et bien avisés et des droits communs de leur village bien informés, ont nommé et député pour leur procureur spécial le Sr. Claude Rochat, assesseur consistorial du même lieu, présent et la dite charge et procure acceptant. Et c'est pour au nom de tous les particuliers du dit hameau des Grandes Charbonnières comparaître par devant sa Magnifique Seigneurie Baillivalle de Romainmôtier, et même par devant LL.EEces, nos Souverains Seigneurs de Berne s'il est requis et nécessaire pour présenter supplication et requête pour obtenir reconfirmation de l'octroi à eux bénévolement accordé par LL. dites EEces le 10 août 1653 d'établir une hostellerie dans leur dit village pour les cas de nécessité, vu l'éloignement des lieux voisins, lui donnant plein pouvoir et faculté d'avancer et représenter toutes les raisons les plus légitimes et efficaces pour obtenir de la faveur de Leurs dites EEces la dite reconfirmation, tout ainsi et de même que si le cas le regardait uniquement en propre, lui conférant aussi le pouvoir d'établir en sa place un autre procureur qui aura le même pouvoir que lui, avec promesse par les dits Srs. constituants faite sous l'expresse obligation de leurs biens communs et particuliers, de les relever de tous cas succombants. Et a promis aussi le dit Sieur constitué, de rendre bon et fidèle compte de sa négociation à l'obligation de tous ses biens. Ainsi passé aux dites Grandes Charbonnières le dit jour 29<sup>e</sup> mars 1710, environ midi, sous le scel et ... requises, en présence des hon. Abraham Magnenaz bourgeois de Romainmôtier et Isaac Clève des Viffourches rière le Lieu témoins requis.*

*J.Meylan (avec paraphe)*

Cet acte excessivement intéressant sur lequel nous reviendrons en d'autres lieux, permet déjà une approche intéressante de la population mâle des Charbonnières en l'époque. Certes, tout le monde n'est pas là, mais il y a déjà en place une belle brochette de chefs de famille dûment assemblés.

Claude Rochat est un personnage étonnant de la vie de cette collectivité sur lequel nous aurons à revenir. Disons simplement ici qu'il était originaire du Haut des Prés, passant allègrement les 100 ans, établi sur le tard chez une fille habitant Derrière-la-Côte.

On sentait le besoin plus pressant d'une hostellerie et en même temps on souhaitait reconfirmer l'acte de 1653, considérant celui-ci comme peu sûr pour rentrer dans une confrontation avec les autorités supérieures. Il faut dire aussi que l'on avait réellement vendu du vin en 1707, 1708 et 1709, vente sauvage, tout au moins en partie, qui, malgré que l'on ait acquitté l'onguelt, n'avait pas eu l'heure de plaire à tout le monde. La comptabilité de la commune témoigne seule de ces ventes.

On pourrait estimer que les Charbonnières obtinrent une autorisation propre en ordre. Et pourtant rien ne transparaît des archives. Et ce sera ainsi le grand

silence jusqu'en 1756 où se signale Moÿse Rochat qui aurait vendu du vin sans permission, ce qui demandera différents éclaircissement de la part de la commune.

Nous tenons ainsi nos premiers vendeurs de vin.

Les temps sont mûrs pour obtenir une vraie autorisation de la part de LL.EEExces, l'épisode de 1710 apparaissant n'avoir apporté aucun résultat positif.

On devra aller à Romainmôtier examiner les papiers qui concerne cette affaire. Différentes tractations auront lieu en 1760 où il sera bon d'apporter du beurre à Monsieur Roland, l'un des plus importants fonctionnaires de Berne dans cette localité.

Le cabaretier Moÿse Rochat paie régulièrement l'onguelt, au moins de 1760 à 1763. Son rôle prête à contestation dans le cadre de la commune où de grandes discussions sont engagées sur l'authenticité de la patente du cabaret des Charbonnières.

Celle-ci est surtout mise en doute par le lieutenant Rochat, cabaretier à l'auberge du Pont, futur Hôtel de la Truite.

Découle un vaste procès, complexe, qui débouchera en 1770 sur l'octroi définitif d'une patente pour le village des Charbonnières.

Le logis des Charbonnières sera désormais amodié régulièrement. Il changera de place en fonction des hôtes.

En 1774 le cabaretier est Pierre Jaques Rochat des Crettets.

Le remplace en 1778 Samuel Golay.

Revient Pierre Jaques Rochat de 1784 à 1789.

Samuel Golay reprend du service en 1792. Puis interviennent Isaac Rochat et son fils Moÿse jusqu'en 1798. On trouve alors David Rochat cabaretier qui reste fidèle au poste jusqu'en 1803, alors que curieusement le coût de l'amodiation a chuté de moitié.

On trouve Jacob Rochat cabaretier dès 1804. Celui-ci est originaire de la Cornaz, plus précisément appelé Abram Isaac Jacob Rochat. Il a acquis une maison au village le 10 juin 1803, rachetée de David Isaac Rochat, un homme en bout de carrière qui s'en était allé vivre avec sa femme au Lieu.

Avec Jacob Rochat commence au village la dynastie des Pantalons qui va garder le droit d'auberge pendant près de 70 ans.

Les comptes de celles-ci, en possession de la famille, un gros livre imposant, révèlent une vie d'auberge riche et complexe, où les clients sont certes souvent du village, qui viennent consommer ou chercher de l'eau de vie ou du vin vieux pour les malades que l'on a à traiter, soi-disant, mais appartiennent aussi à une immense organisation contrebandière française, avec des ressortissants d'à peu près tous les villages proche de la frontière, qui passent régulièrement en Suisse pour aller s'approvisionner au bord du Léman. Le cabaret est devenu à n'en pas douter un lieu de rendez-vous. Mais qu'importe aux hôtes, du moment que cela rapporte !

L'animation en ces lieux devient ainsi intense, où l'on vend, en plus de l'eau de vie et du vin, du pain, de la viande, du fromage, avec très tôt des chevrets et autres chevrotins, puis du vacherin.

La jeunesse du village fréquente aussi l'établissement qui acquiert une bonne renommée et dont les propriétaires font de bonnes affaires, pour bientôt être suffisamment fortunés pour prêter, jouant quelque part le rôle d'une banque, tandis que ces établissements sont encore peu connus de la population, et qui d'ailleurs n'existent pas sur le plan local.

Il convient ici de retrouver le contenu de l'une de ces amodiations. Retour au XVIII<sup>e</sup> siècle, au 21<sup>e</sup> 7bre 1782 plus précisément où l'amodiation du logis se fait en faveur du Sr. Pierre Jaques Rochat, conseiller, avec un prix de 340 florins par année, 170 florins en faveur de la bourse communale, et 170 florins en faveur de celle du village.

*L'honorable communauté du Lieu et hameau des Charbonnières exposent en amodiation le droit de logis que le dit hameau a pour trois à six années à commencer le 25<sup>e</sup> mars 1783 et finira le 24 mars 1786 sous les conditions suivantes, six années en repayant les vins désignés ci-après :*

*1o Celui à qui il sera échu donnera bonne & suffisante caution, tant pour les amodiations que pour les longuelts et mailles payables à qui de droit.*

*2o Paiera les amodiations l'année finie, la moitié au Sr. Gouverneur de la Commune du Lieu & l'autre moitié au recteur de l'hameau ; la première sera échute le 25<sup>e</sup> mars 1784, et ainsi de suite.*

*3o tiendra les règles et police dans son cabaret comme il convient et à forme des lois consistoriales. Il en fera promesse légale.*

*4o tiendra de bons vins et viande saine et propre et se conformera en tous points aux taxes qui se feront par qui de droit des denrées qui débiteront dans le logis.*

*5o Dès que le cabaretier aura exposé aux sieurs préposés du vin ou autres denrées à taxe, il ne pourra plus les retirer et garder par devers lui à prétexte que la taxe n'est pas assez haute et à un prix de sa fantaisie, mais il sera tenu de la débiter à la taxe qui en sera faite.*

*6o Ne pourra vendre aucun vin à prétexte qu'il l'a mis dans des bouteilles à des prix exorbitants, mais préalablement il devra être taxé et les bouteilles mesurées par les sieurs préposés de la commune sous peine de la confiscation du dit vin et bouteilles.*

*7o ne donnera à crédit à aucun enfant de famille ni à ceux qui sont sous tutelle, à peine de confiscation de ce qu'il leur confieront.*

*8o Fera et sera tenu de faire des pains d'un batz à l'ordinaire.*

*9o Ne pourra remettre le droit de logis à qui que ce soit sans le consentement du Conseil de la commune et de l'hameau. Et ne se conformant aux taxes de*

*Messieurs les douze, l'on sera en droit de lui donner son congé et ramodier le droit à d'autres.*

*10o Indiquera de bonne foi tous les vins qu'il encavera pour en payer le longuelt à la commune.*

*11o Paiera tout content les vins de la présente amodiation qui ont été ce jourd'hui fixés par les sieurs conseillers, tant de la commune que de l'hameau, à 45 fl. Pour les trois premières années.*

*12o Au secrétaire pour les droits du présent et les doubles du cabaretier et de la commune, 2 fl.*

*13o Fournira une chambre pour tenir les assemblées, tant pour l'hameau que pour les sieurs douze pendant le dit temps.*

*Le 21 7bre 1782, après plusieurs mises faites, il a été échu comme plus offrant et dernier enchérisseur au sieur Pierre Jaques RoCHAT conseiller, pour le prix de trois cents quarante florins par année, payables comme est dit ci-devant, sous le cautionnement solidaire de Monsieur le Juge et justicier Nicole du Lieu. Pour foi ont signé le dit jour :*

*P-J. RoCHAT*

*J.P. Nicole, juge*

Le Vieux Cabaret, terme postérieur à l'époque de l'activité de cette auberge, vendait vin sous l'enseigne de la Belle Etoile au début du XIXe siècle, alors même qu'il y avait une autre auberge de la commune, au Lieu, qui s'appelait l'Etoile, tout ceci pouvant prêter à confusion.

*A Monsieur le Juge de paix du Cercle du Pont,*

*Lieu, le 30 août 1819*

(où l'on parle de l'auberge de commune où l'on a payé l'omguelt depuis 1566)

*Quant au cabaret des Charbonnières, le droit d'auberge lui fut accordé le 13<sup>e</sup> août 1653 par le Gouvernement bernois, et renouvelé en suite d'une difficulté par sentence baillivale du 1<sup>er</sup> juillet 1760, ayant continué d'exister dès lors sans interruption et de même acquitté les impôts des boissons dus à cet égard<sup>5</sup>.*

*Quant au cabaret des Charbonnières, sous l'enseigne de La Belle Etoile, ses droits et titres reposent sur la procédure mentionnée ci-devant, et aussi par patente de la dite Chambre administrative du même jour 13<sup>e</sup> juin 1801<sup>6</sup>*

---

<sup>5</sup> ACL, D, copie lettres, premier volume.

<sup>6</sup> ACL, C, copie lettres, premier volume, du 10<sup>e</sup> septembre 1820

En 1838 apparaît aussi une auberge au Séchey qui débite du vin sous l'enseigne de la Croix fédérale, qui deviendra un jour le Café Suisse.

Le Vieux Cabaret portera aussi l'appellation de « A la Croix Blanche ». Son activité semble s'être prolongée jusqu'en 1868, ayant eu quelques années plus tôt, en 1859, une concurrente, c'est-à-dire la pinte tenue par Edouard Rochat, établissement de toute évidence fugitif.

A la fin du vieux Cabaret, on voit aussitôt se profiler deux nouveaux établissements publics : le Café vaudois et l'Hôtel du Cygne.

Parlons tout d'abord du Cygne. On sait que le quartier où il prendra place, avait été entièrement détruit par un incendie en 1866. Certes on reconstruisit, mais sous une forme entièrement différente. C'est à dire que du voisinage de quatre maisons que l'on trouvait là, y compris une sorte de verrue plantée dans le coin ouest, on n'en avait reconstruit que deux, mais d'un volume considérable et partagées chacune en deux, Chez Alphonse dans sens perpendiculaire à la ligne de faite, et le Cygne dans le sens longitudinal, qui mettait forcément l'une des deux parties au levant, et l'autre au couchant.

En ces deux maisons la famille Mouïson et ses nombreux descendants qui y avaient par ailleurs tellement investi qu'ils devront bientôt vendre leur propriété du Bonhomme, un crève-cœur pas possible, vont pouvoir développer leurs différents commerce : fromages, vins et restauration.

Notons encore en passant que le Cygne verra un jour se construire une sorte de verrue contre son pignon côté bise. L'histoire de cette étrange bâtisse, habitée par la famille Brocard dans la première moitié du XXe siècle, reste à faire.

Le bâtiment du futur Hôtel du Cygne a été reconstruit en 1867 par Eugène Moïse et Emile-Henri, tous deux feu Pierre Moïse Edouard. On ne sait s'ils tiennent déjà hôtel, mais dans tous les cas les difficultés financières les accablent, de telle manière qu'ils vendent le bâtiment à Jules-Auguste Rochat, fils de Jules Samuel du Haut des Prés. Celui-ci sera donc propriétaire et tenancier.

**Hôtel du Cygne**



**AUGUSTE ROCHAT, PROPRIÉTAIRE**

**aux Charbonnières, Vallée-de-Joux (Vaud)**

Chevaux et voitures à volonté

Chose amusante, l'enseigne est Hôtel du Cygne est le signe est un poisson. Faut-il lier le nom de ce nouvel hôtel aux Cygnes que l'on tenta d'introduire au Pont en 1878 ? Ce qui nous donnerait à peu près l'époque du lancement de cet établissement public ?

HOTEL DU CYGNE

AUX

CHARBONNIÈRES

TENU PAR

*Aug. Rochat*

PROPRIÉTAIRE

REPAS A TOUTE HEURE

POISSON FRAIS

EXPÉDITION

Voitures à disposition

*Distance 1 km. de la gare*

**Pont-Vallorbes.**

*Altitude : 1309 mètres.*



L'Hôtel du Cygne eut peut-être l'honneur d'accueillir le peintre Félix Vallotton lors de trois semaines de vacances que celui-ci passa aux Charbonnières en juin-juillet 1889, malheureusement peu inspiré par la région, puisqu'il ne livra apparemment en tout et pour tout que quatre peintures, dont deux connues et plus à considérer comme des études que comme des œuvres véritablement achevées.

Succède à Auguste Rochat, on ne cherchera pas toujours à établir si les nouveaux tenanciers sont propriétaires ou simplement en location, Louis Rochat de Jules-Isaac. Il est sur les lieux en 1894 au moins.

En 1896 l'hôtel est tenu par la famille Brunner .

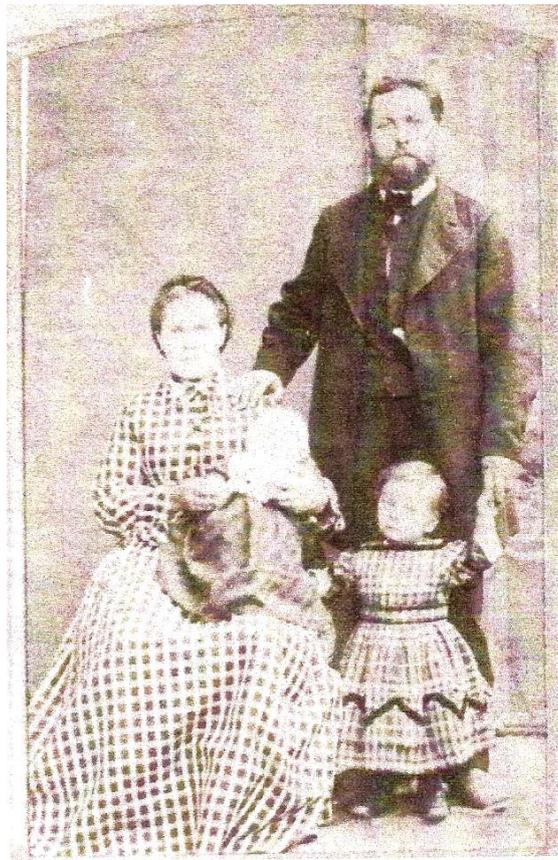
Louis Lugrin le suit, qui quitte déjà en 1899 pour retourner au Lieu.

1901, Hôtel du Cygne, Charbonnières, tenu par Emile Rochat. Voitures à volonté. Celui-ci, fils de Charles-David, le tient jusqu'en 1909 alors qu'il est repris par Numa Rochat-Jaquier.

Commence alors pour l'hôtel du Cygne la faste époque des Quenet, Tournefuste et autres membres de la famille Numa.



Brunner du Cygne avec sa petite famille...



# HOTEL DU CYGNE - CHARBONNIÈRES

Hôtel situé à 5 minutes de la gare

Séjour d'été pour familles

Voitures à volonté

## Numa ROCHAT-JAQUIER

VALLÉE DE JOUX

Altitude 1020 m.

RESTAURATION

à toute heure

FRITURES : PERCHETTES ET BROCHETS

VINS DE PREMIER CHOIX

Lumière électrique

*Charbonnières, le 4 juillet 1917*



Le restaurant du Cygne au début du siècle. On n'y a pas encore installé la boucherie qui prendra la place de la grange.



LES CHARBONNIÈRES — Vallée de Joux  
Départ pour la Montagne



La boucherie est à droite. Quenet est debout, deuxième depuis la gauche. La plaisanterie de la tête de veau hilarante pour l'époque – 1939 – 1945 on présume – ne serait plus goûtée qu'avec réticence de nos jours. Les filles, alertes, sont-elles faciles ?

Numa Rochat-Widmer laisse la place au célèbre Palmyr, Stop, ici on mange bien, à partir de la fin de la dernière guerre mondiale. Celui-ci œuvrera en grand maître de la friture jusqu'en 1977, secondé par son épouse Catherina Rochat, dite la Nina<sup>7</sup>, où son restaurant sera alors racheté par Marguerite Haas qui fut longtemps attachée précédemment à ce restaurant à titre d'employée. A la suite, on lit dans l'IV, pour 1994 : Syri Claire-Lise.

Le Cygne fut finalement racheté par un consortium de 7 personnes en 2004 qui le gèrent actuellement, avec à sa tête Vincent Hostettler et Marie-Laure.

On se souvient de l'épisode tragique de l'incendie de 1964. Quel désastre ! Reconstruction peu après pour vous proposer un bâtiment entièrement différent de l'ancien, avec force fenêtres donnant sur la place.

Quant à la verrue dont nous parlions plus haut, il est très probable que ce soit Jules-Henri-Louis, fils de Jules-Isaac, qui l'ait construite. En laquelle le propriétaire tentera, mais en vain, d'installer un four et une boulangerie, épisode de l'histoire de notre village qui nous était totalement méconnu avant la consultation du cadastre.

Dans tous les cas l'homme ne fit que de piètres affaires et la maison échut au Crédit Mutuel en 1909. Un Jules Piguet la racheta. Puis ce sera au tour de William Brocard d'en devenir acquéreur en 1929. Cette petite bâtisse deviendra ainsi la maison des Brocard, famille d'où provient Jean Brocard qui achètera une maison aux Crettets, celle dite chez Pipi.



La maison des Brocard en rose. Elle était habitée lors de l'incendie par la famille Romanens

---

<sup>7</sup> Venue des Grisons en 1934 environ travailler dans l'hôtellerie tout en perfectionnant son français. Elle a, selon JP Bolomey, FAVJ du 20 VI 1991, mieux « acheté le climat » du coin que maîtrisé les arcanes de notre ardu langage. Et puis il y a aussi que le Cygne lui avait fait signe



Auguste Brocard dit Gugu, tenant de jaqueline, fille de sa femme mariée Wolfer. Nous sommes sur la place du Cygne ou de l'église, avec le vieux moulin à gauche et la maison à Paulet à droite. Rien qui ne ressemblent plus guère à aujourd'hui, tandis que le carrefour a été entièrement remodelé.

Mais revenons sur le restaurant du Cygne qui fut et reste d'un des lieux essentiels de ce village.

Palmyr, qui a repris l'établissement en 1941, semble déjà se préparer de sérieux problèmes avec les autorités. Son père Numa dénonce une situation boiteuse afin de tenter de lui éviter la catastrophe, et même si c'est contre son gré :

*Charbonnières, le 14 juillet 1944*

*Monsieur Alphonse Rochat, Syndic au Lieu,  
Cher Monsieur,*

*Je vous écris aujourd'hui, et vous serez peut-être un peu surpris, mais je sais à qui je m'adresse, car l'estime que j'ai pour vous, personne ne me l'enlèvera. Si parfois j'ai fauté, je crois que vous ne pouvez m'en vouloir. J'ai du lutter, travailler pour arriver péniblement à faire honneur à mes affaires. Mais j'y suis arrivé tout de même.*

*J'ai acheté cette propriété pour laisser mes fils travailler honnêtement. Je trouve que cela ne va pas avec Palmyr à qui j'ai remis mon hôtel ; la fermeture de son établissement n'est pas correcte et je suis étonné que M. Jules-Jérémie, municipal, donne des permissions à chaque instant. J'ai fait 33 ans de cafetier.*

*Celui-ci me refusait des permissions le peu que j'aurais demandé, dont ceci vous pouvez juger par vos comptes de commune.*

*Monsieur Rochat, nous sommes aux foins, dans des circonstances extraordinaires, veut-on faciliter la débauche dans notre village ? J'ai travaillé autrement, fermé mon établissement aux heures indues, mis en exemple le Café Vaudois (fermé ... de notre village). Car le cafetier qui n'a pas fait la journée avant minuit, ne la fera que par l'inconduite et perte de sa maison.*

*Monsieur Rochat, cette lettre est discrète entre nous (sauf M. Rochat facteur au Lieu), lequel j'ai la même estime que vous. Rendez-moi service aujourd'hui, que je vous demande, car vous pourrez (éviter) bien des misères futures. Le Terminus ferme après les heures, vend de l'absinthe et voici longtemps mon fils Palmyr se laisse entraîner aussi, vu la même clientèle et malgré toutes mes recommandations.*

*Excusez celle-ci, M. Rochat syndic, mais savez que celui qui vous l'écrit a du lutter contre le vice, perdition de l'humanité.*

*Recevez mes bonnes salutations.*

*Numa Rochat-Widmer*

Ce vieux père qui voit se profiler toutes sortes de problèmes, n'est pas dans l'erreur. Puisque bientôt son fils Palmyr aura la justice sur le dos quant à la tenue de son établissement ? C'est ce que nous nommons : **l'affaire Palmyr.**

Le Conseil d'Etat lui reproche beaucoup.

Etat de la situation :

*Palmyr Rochat est, depuis 1941, le tenancier de l'Hôtel du Cygne, aux Charbonnières. Il est titulaire, pour cet établissement, des patentes d'hôtel et de café-restaurant. L'Hôtel du Cygne est l'établissement public le plus important du village des Charbonnières. Plusieurs sociétés locales et le Conseil administratif y tiennent leurs séances.*

*Depuis 1945, Palmyr Rochat a contrevenu à maintes reprises aux prescriptions communales concernant la police des établissements publics<sup>8</sup>.*

On lui reproche ses heures de fermeture trop tardives, et de vous ramener toutes les petites infractions commises en l'espace de huit ans, administration oblige !

Palmyr serait dans l'obligation de fermer son établissement.

Ce serait sans compter, pour une fois, sur la solidarité du village et de quelques-uns de ses habitants.

*Au Conseil général des Charbonnières,*

---

<sup>8</sup> Lettre du Conseil d'Etat du Canton de Vaud du 28 décembre 1953, AHC

*Monsieur le Président et Messieurs,*

*La commission nommée d'urgence par l'assemblée du Conseil général pour étudier l'affaire Palmyr, a l'avantage de vous présenter le rapport suivant élaboré pendant la suspension de séance.*

*Palmyr Rochat, une enfant du village, a repris le café du Cygne en 1941. Depuis environ 45 ans, cet hôtel est entre les mains de la même famille Rochat, originaire des Charbonnières.*

*Par suite de circonstances malheureuses, Palmyr Rochat se voit privé de ses patentes à partir du 28 février 1954. L'affaire, remise entre les mains de Maître Rabichon, n'a pas donné de résultats.*

*Aujourd'hui, il ne reste plus à Palmyr Rochat que l'approbation du Conseil général, qui, jointe à une intervention d'un autre avocat, maître Ramelet, pourrait surseoir à la décision du Conseil d'Etat.*

*La commission, unanime, propose au Conseil général d'autoriser le Conseil administratif à étudier l'affaire Palmyr, et de préavis favorablement.*

*Charbonnières, le 8 février 1954.*

*La commission était formée de Messieurs : Camille Rochat-Marro, Jules-Louis Rochat, Edgar Rochat, Fritz Rochat, M. Rochat-Simond, rapporteur.*

Mais les clients sont aussi parmi les meilleurs défenseurs. Avec quelque raison d'ailleurs !

*Au Conseil général du village des Charbonnières,  
Monsieur le Président et Messieurs,*

*L'assemblée du Conseil général de ce soir peut paraître drôle à certains d'entre vous ; elle l'est moins pour ceux qui connaissent l'affaire Palmyr dans ses détails, comme le porte d'ailleurs l'ordre du jour de cette assemblée.*

*Usant de mes droits de citoyen, j'ai demandé la convocation de cette assemblée avec l'appui de 4 collègues, ce qui réglementairement est autorisé.*

*J'en arrive aux faits : que vous soyez Messieurs, des habitués du café ou pas, vous savez que lorsque l'occasion nous est offerte de sortir (les pèdes que nous sommes), que ce soit une assemblée de laiterie de Syndicat, même de Conseil général ou autre, on est jamais pressé de rentrer. Ceci a valu à Palmyr Rochat maints rapports de simple police, qui finalement ont créé un dossier à sa charge.*

*La dénonciation par un membre de sa famille, qui a mon point de vue est mal placé pour faire de la morale, est arrivée en mains du Conseil d'Etat, plus précisément du Département de Justice et Police.*

*Ce dernier, après une enquête SOMMAIRE, a condamné Palmyr à se retirer des affaires, autrement dit retrait de ses patentes et remise de son établissement, ce qui signifie la faillite probable, et peut-être le drame !*

*Mon intention n'est pas de blanchir Palmyr qui est gravement fautif, mais de chercher à éviter un malheur possible.*

*Qui est celui d'entre vous, au point de vue sentimental, qui ne tendrait pas la perche à un individu qui se noie ?*

*Je vous connais suffisamment pour savoir qu'il n'y en aurait point parmi nous.*

*Dans le cas présent, la perche ne suffit plus, Palmyr est noyé ; c'est le PULMOTOR seul qui peut tenter de le sauver.*

*Cet engin est entre vos mains, c'est l'organe de notre petite autorité du village, le Conseil général.*

*L'avocat de Palmyr, maître Ramelet, demande simplement notre appui, qui nous engage en rien, moralement oui, financièrement pas.*

*Je vous demande un examen de conscience et vous invite à prendre librement la décision qui vous plaira.*

*Ce que nous demandons surtout, c'est que Palmyr bénéficie de ce qui est accordé dans des cas beaucoup plus graves : le sursis.*

*En terminant, vous me permettrez, Messieurs, de vous donner lecture d'une lettre de ce jour adressée par sa maman qui, malgré son éloignement, pense toujours à l'avenir de ses enfants.*

*Les Charbonnières, le 8 février 1954.*

*Jules-Louis Rochat*

On connaît la suite, Palmyr renaîtra de ses cendres et put conduire son restaurant jusqu'au terme de sa carrière.

Et c'est tout de même une belle lettre que nous venons de lire, témoignage d'une solidarité de village qui fait chaud au cœur !

## **Le Café vaudois**

Plus difficile sera de reconstituer son histoire.

On sait que le terrain pour la maison fut acheté de la commune en 1872 et que la maison fut érigée l'année suivante par Louis et Jules Golay.

Le café est-il mis en service aussitôt ?

En septembre 1889, Louis Golay cafetier aux Charbonnières, reçoit une lettre de la commune lui enjoignant de tenir un falot allumé à l'extérieur du café dès la tombée de la nuit, aux heures de fermeture de l'établissement. La même autorité se recommande pour la mise en place d'un urinoir.

En 1901 l'établissement est tenu par Golay Charles-David-Louis.

Golay Louis en 1905.

Golay John 1910 et jusqu'en 1915.

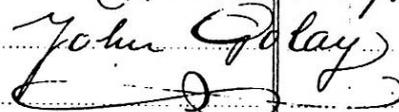
Le Café vaudois n'est plus cité en 1920.

## Café Vaudois + Les Charbonnières

(Vallée de Joux)

**JOHN GOLAY, PROPRIÉTAIRE.**

M. le Syndicat Agricole des Charbonniers Doit  
Le 11. Octobre 1912

Reception de M. Disserin ingénieur		
3	rations et 1 litre vin	2 70
1	vacherin	3 20
total f:		5.90
acquitté le 4. décembre 1912		
John Golay		
		
		2.44
		3.87
		4.31



Les Tsallotet sont encore agriculteurs en plus d'être cafetiers et marchands de vacherins. La porte de la grange est visible à gauche de la maison. La tradition agricole perdurera jusque vers 1955, où l'on verra encore la famille charger de foin le camion des vacherins que Toti pouvait conduire d'un air désinvolte, étant le seul de la famille très certainement à pouvoir le faire. Cette situation, et cela dans chaque famille, vous offre une place privilégiée dont naturellement vous profitez ! On sent tout de même que l'on est à la charnière de deux époques et que tout cela va se terminer.



Quel concours de musique qui motive cette fanfare à monter la rue de chez Tsalottet à la place du Cygne ? A voir la cantine montée à la Combe, ce ne saurait qu'être une fête de gym. Date difficile à préciser, 1926 nous apparaissant être trop récent.

Nous avons vu plus haut le Café tempérance de Marie Rochat des Crettets.

Plus loin, au bout du village, est le **Café Terminus** qui a lui aussi a toute une histoire.

La maison est déjà construite en 1895 où habite Rochat-Baudin, café-brasserie. Ce Rochat-là est probablement Rochat Auguste-Emile fils de Marc Rodolphe, qui construisit son bâtiment vers 1893.

Le 19 décembre 1899, Samuel Rochat, secrétaire de la commune du Lieu, écrivait une lettre au préfet relatant la situation économique de la dite commune. On pouvait lire (ACL, D11) :

*Aux Charbonnières il s'est fait deux constructions nouvelles, une annexe du Café Brasserie consistant en une grande salle destinée aux spectacles et concert, ainsi qu'aux nombreux étrangers qui circulent dans la localité, surtout le dimanche ; l'autre est une simple maison d'habitation.*

Il semble que l'on ne parle pas encore de Terminus. Et pourtant la ligne de chemin de fer ayant son véritable terminus au Pont était construite depuis 13 ans déjà. Faut-il d'ailleurs forcément lier ce terme pour le moins bizarre à une ligne de chemin de fer. D'autre part s'inaugurait en 1899 cette autre ligne du Pont-au-Brassus dont le Charbonnières n'en était nullement le Terminus !

**BRASSERIE DU TERMINUS**  
**AUX CHARBONNIÈRES**  
Les jours du Nouvel-An      Bonne restauration  
*Chevreuil — Poulet*  
**Civet de lièvre**  
**SYLVESTRE**  
**Souper aux tripes**  
— GRATIS —  
Invitation cordiale à tous.      Se recommande,  
M. ROCHAT.

FAVJ du 29 XII 189

## Liste des tenanciers :

- 1901 Rochat Marcel, café-brasserie  
1905 Rothen Arnold, café Terminus – est-ce de dernier qui l'a surnommé ainsi ?  
1910 Paltani Jean, et jusqu'après 1925, Hôtel Terminus  
1930 Page André, et jusqu'après 1940, Hôtel Terminus  
1945 Frioud Paul, café Terminus  
1950 Anselme Roland, café Terminus  
1955 Roubaty Jean, de telle manière qu'alors on disait chez Roubaty plutôt que le Terminus  
1965 Oudin Willy, sa fille deviendra propriétaire à son décès  
1970 Martin Elisabeth, café Terminus  
1975 Rochat Willy, café Terminus  
1980 Rochat Yves  
1985 Rochat Raymond dit Sadi, de telle manière que là aussi on dira plutôt chez Sadi que café Terminus, établissement qu'il tient encore en 2016.



## Un café en Bonport en 1893

Informations révélée par les archives de la commune :

*Café de Bonport. M. Clot, entrepreneur à Vallorbes, demande l'autorisation de la Municipalité pour ouvrir un débit de vin soit Café en Bonport.*

*Après discussion, la Municipalité décide d'accorder un préavis favorable<sup>9</sup>.*

## Une promenade en Bonport en compagnie de la Nanet<sup>10</sup>

*Quand on allait en Bonport... J'avais vu revider le creux de Bonport. Parce qu'en Bonport, il y avait une très belle maison. Je l'ai vue. J'avais une douzaine d'années quand ça a brûlé. J'avais les ourles. Je me rappelle... On entend dire un matin : « Bonport brûle ». J'étais au lit. Et puis mon papa est vite couru à l'Epine. Parce que le terrain avait été sec. Puis une année y avait déjà eu un petit incendie à la Roche. Alors il avait peur. Mais c'était une très belle maison, une ancienne maison en Bonport. Il y avait une scierie et puis un moulin en Bonport. Y avait eu une inondation. Ça avait tout démoli là-bas. Et puis alors ils avaient revidé le Grand Creux. C'était l'entonnoir pour que l'eau parte, parce que quand il y avait cette inondation, on allait en bateau depuis le Pont aux Charbonnières. Tout était submergé. On voit encore une tranchée qui descend dans le bord, vous avez remarqué ? Qui était creusée, qui descend au fond, et puis on voit encore un rond. C'était chez Thionville qui avaient un cheval. C'était un manège. Les wagonnets allaient au fond pour prendre les matériaux ; et puis ils étaient remontés avec un câble qui s'enroulait avec le cheval. Vous n'avez pas remarqué ? Du côté des Charbonnières, dans le Grand Creux. On voit encore très bien la tranchée où ils avaient posé les rails pour remonter les wagonnets. Et puis tous les matériaux, ils avaient formé cette grande plate-forme. C'étaient les matériaux qu'ils avaient repris dans le Grand Creux. Ils l'avaient revidé. Le cheval de chez Thionville qui tournait le manège pour remonter les wagonnets. Et puis y avait le Creux Martinet, droit avant d'arriver en Bonport, qui a été comblé, et puis il y avait la caverne à Metsire, un peu plus loin. Dans le temps, il n'y avait point de sentier. Il y a une caverne. Y avait un gros rocher là-bas. Quand on voulait aller à la Tornaz, il fallait passer par dessus. C'était des fois assez dangereux. Parce que ce n'était pas creusé. Rien du tout. Et puis en Bonport, il y avait un Sobrer ( ? ), un Italien qui avait habité encore assez longtemps, un brave homme. Il allait travailler des fois à Vallorbe,*

---

<sup>9</sup> ACL, A22, du 19 juin 1893

<sup>10</sup> Annette Dépraz-Rochat, mariée au Séchey mais originaire des Charbonnières. Sa fille Alice Gloor-Dépraz, aujourd'hui décédée, n'aurait pas apprécié l'usage de ce surnom qui pourtant situait de manière précise cette femme à la mémoire extraordinaire qui sera citée plusieurs fois dans le cadre de notre travail.

à pied. Alors il avait déjà fait une petite passerelle. Et puis quand le tunnel des Forces de Joux s'est fait... Alors ils ont tout arrangé ça.

Le chemin qui va depuis Bonport à la Tornaz, ce joli sentier, et bien j'étais jeune fille quand il s'est fait. Il s'était créé une Société de développement aux Charbonnières. On avait fait une vente pour avoir les fonds pour faire le sentier. C'est Fantoli déjà qui l'avait fait. Il avait coûté six cents francs. Mais c'était un joli chemin, c'était joli. Voilà comment ça s'était fait. Mais en Bonport, c'était une jolie maison. Savez-vous... Eva de l'Epine, la grand-mère de votre papa, elle était de Bonport. Ses parents habitaient à Bonport. Ils étaient nombreux. Y avait Eva de Bonport ; y avait Maria de Bonport ; y avait le père à la femme de Henri Aubert du Lieu, c'était Béat, il était de Bonport. Oh ! ma cousine Julie me parlait d'Eva de Bonport, de Maria de Bonport. Ils étaient nombreux en Bonport, vous comprenez. Ils avaient bien des rapports avec ceux de l'Epine. C'était tout près. Et puis l'incendie... Il y avait Guédon. C'était un homme des Charbonnières qui demeurait là-bas avec une chèvre. Le feu avait pris on ne sait pas trop comment. Un matin on dit : « Bonport brûle ». Mais on a bien regretté. C'était la promenade des gens le dimanche soir. On allait en Bonport. Il y avait des fois un débit, il y avait des Italiens qui étaient logés là-bas, des autres gens qui y ont vécu. Ils avaient des fois une espèce de petit débit... C'était la promenade du dimanche. On allait se promener jusqu'en Bonport. Les gens n'étaient pas tant exigeants. C'est joli, la promenade là-bas, surtout le dimanche soir. Le chemin est dans l'ombre. Et puis le lac et la Dent sont encore dans le soleil. Puis quand tous les champs étaient bien fleuris, d'esparcette, de tout, c'était une belle promenade. En tout cas, moi, souvent pendant la semaine, le soir, j'allais me promener du côté de Bonport. C'est tranquille, c'est une belle promenade<sup>11</sup>.



Bonport vers 1896. La maison brûla le 17 décembre 1898.

---

<sup>11</sup> Extrait de : Annette Dépraz-Rochat, « Souvenirs du début du siècle », Le Pèlerin, 1988, pages 30 à 33. Il conviendrait, pour que ça soit plus authentique, de mettre l'accent !

## Tea-room puis café-restaurant Castel-Joux

Construit en 1957 par Gilbert et Jaqueline Lugin. Architecturalement selon la nouvelle école imposée par Michel Fantoli. Cessa ses activités peu après 1990 pour être converti en simple maison d'habitation.





Jaqueline Lugrin-Morand à l'œuvre en son établissement qui sut accueillir bien des personnalités de la région et d'ailleurs. Elle en a raconté l'histoire dans un ouvrage intitulé : Journal d'une restauratrice, Castel-Joux, 1858-1989, 2003.

# CONCOURS Prime de 100 fr.

attribuée à la personne qui choisira le nom du tea-room

## TABLEAU D'HONNEUR

des personnes et entreprises qui ont collaboré à la construction et à l'aménagement du tea-room

### CONSTRUCTION DU TEA-ROOM

Terrassement : Aubert & Pesenti, Le Lieu - Le Sentier.  
 Route : Carlin, Le Sentier.  
 Maçonnerie, béton armé : J. & A. Fantoli, Les Charbonnières.  
 Carrelages : Gétaz-Romang, Lausanne.  
 Couverture : CTW, Muttlenz.  
 Ferblanterie : R. Imboden, Les Charbonnières.  
 Installations sanitaires : W. Meyer, Les Charbonnières.  
 E. Albertano, Le Pont.  
 Installations électriques : S. E. V. J., Le Sentier.

Chauffage central : Hartma & Cie, Lausanne.  
 Menuiserie : R. Bernay, Bbaye, Ch. Fahler, Le Pont, A. Guignard, Les arbonnières.  
 Gypserie et peinture : S. & Camplotti, Le Sentier.  
 E. Berthoud & Fils, Leeu.  
 Téléphone : Télé-Lumière, isanne.  
 Sols et rideaux : V. Sunneyz Pont.  
 Volets à rouleaux : Maison ba, Maison Traber.  
 Serrurerie : M. Combe, Mo.

### AGENCEMENT, INTÉRIEUR

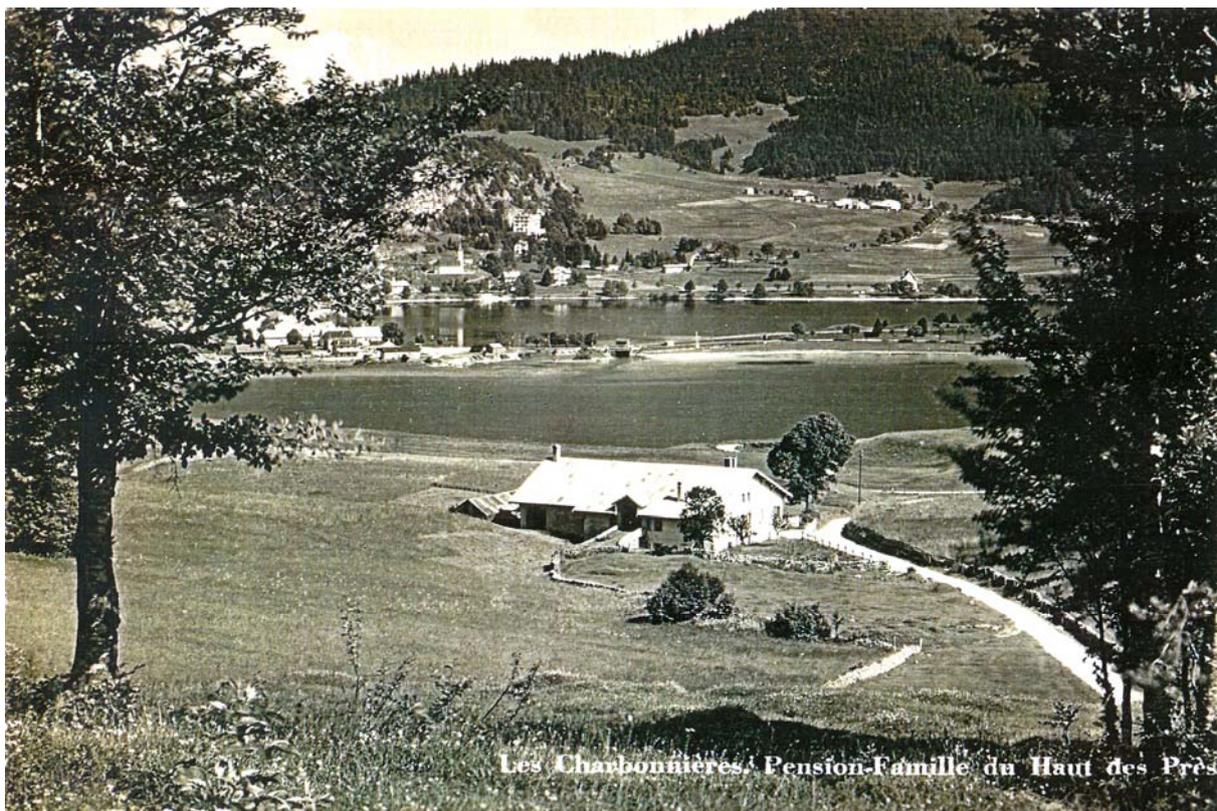
Menuiserie : Boissellerie du Bisoud, Le Lieu.  
 Bar : Béchir & Kunkler, Renens.  
 Mobilier : Teo Jakob, Genève.  
 Rideaux : Wohnbedarf, Lausanne.  
 Machine à café : Vittoria Arduino.  
 Caisse enregistreuse : National.  
 Passe-plat : Maison Gysi, Zoug.  
 Armoire frigorifique : Universal, Lausanne.  
 Meubles Jardin : Louis & P. Simond, Le Sentier.  
 Installation cuisine : Gétaz-Romang, Lausanne.

Il y eut aussi les pensions...



*Vous savez, au Bugnon... pendant quelques années... C'était Gisclon, l'an boulanger des Charbonnières qui avait bâti le Bugnon. C'était un homme qui avait bien fait son commerce. Il avait bâti le Bugnon. Sa femme est morte, ses enfants sont morts, il a gardé la maison jusqu'à sa mort. Il l'avait revendue à Dazou. Mais alors pendant que Gisclon avait encore la boulangerie, il avait bâti surtout pour réduire ses parents, parce qu'il n'avait pas la place là-bas, à la boulangerie. Pour avoir un chez lui. Le Titi, Hector-Albert, il avait habité le Bugnon. Et puis il y a eu Ouli, l'un des premiers laitiers. Et puis y avait une dame Ducroz qui était venue là, au Bugnon, pour la santé de sa fille. Une demoiselle Ducroz qui était assez distinguée. L'air lui convenait bien. Ils avaient ouvert une pension, au Bugnon. C'est ainsi que pendant quelques années il y a eu une pension de jeunes filles là, au Bugnon. Il y avait une allemande, je me souviens, elle allait se baigner en hiver jusqu'à ce que le lac soit gelé. Elle allait se baigner tous les jours là-bas. On disait : « oh ! elle est solide, celle-là ! »*

Une pension de famille aussi à Haut des Prés



Et bien entendu, en plus de celles qui auraient pu passer entre les gouttes, la Pension du Lac.

*Poget avait bâti la maison où est Armand Golay. Il avait ouvert une pension. C'était la Pension du Lac qui a été pendant quelques années. Mais sa femme ne se plaisait pas là, aux charbonnières. Bref, ils sont partis<sup>12</sup>.*

La pension du lac n'aura donc pas « pentionné » bien longtemps, puisque construite en 1905 sur une parcelle acquise de la commune du Lieu par Emile Poget, elle fut déjà revendue en 1908 à Alfred Golay qui n'y eut certainement pas trop de place pour s'y loger avec son épouse, pour y loger aussi probablement son père et son oncle Jules qui, au contraire de qu'écrivait une dame descendante de cette famille, n'en a jamais été le propriétaire.

---

<sup>12</sup> Annette Dépraz, Un village brûlé, 1985.



## Matières

### Pour une pinte aux Charbonnières

Le 4<sup>e</sup> février 1760. Les chefs de famille des Charbonnières assemblés, les sieurs recteurs ont proposé si l'on souhaitait d'établir une pinte aux dites Charbonnières en conformité de la permission accordée par LL.EE. nos Souverains Seigneurs de Berne, le 10 août 1653, qui, après l'avoir passé en voix, ont trouvé à propos, premièrement d'aller à Romainmôtier auprès de Monsieur Gueissaz pour le prier d'examiner dans les archives du Château et autre pour examiner si le dit droit est authentique ou non, et pour ce on charge le sieur Jacques David Rochat recteur d'aller à Romainmôtier le courant de cette semaine.

Le même jour (11<sup>e</sup> février 1760), la pinte a été publiée aux conditions portées dans le mis en prix. Et après plusieurs mises faites, elle a été échute comme plus offrant et dernier enchérisseur, savoir au sieur Moyse Rochat pour le prix de cinquante florins de principal et sept florins six sols de droit.

Caution le sieur Abraham feu le sieur Pierre Abraham Rochat Gouverneur de la commune.

Deuxième amodiation du logis échute le 25<sup>e</sup> mars au Sr. Moïse pour Rochat pour le prix de 50 florins.

A été arrêté (du 25<sup>e</sup> avril 1762) que pour faire les pains pour le cabaret, que le cabaretier doit prendre soit le matin soit le soir sans gêner les particuliers, à moins d'un cas grave et important que le cabaretier pourra faire une dizaine de miches simples.

Le 22<sup>e</sup> mars 1760. Les chefs de famille assemblés ont ordonné de remettre une copie de la permission de vendre vin aux sieurs Gouverneurs de la commune.

Du même jour (9<sup>e</sup> mai 1763), l'on a arrêté d'obliger le Sr. Moïse Rochat cabaretier de tenir une personne d'ordre et de règle dans son cabaret pour vendre vins en place de sa femme. A quoi le dit a prié qu'on lui accorde terme jusqu'à vendredi pour s'aviser de ce qu'il doit faire.

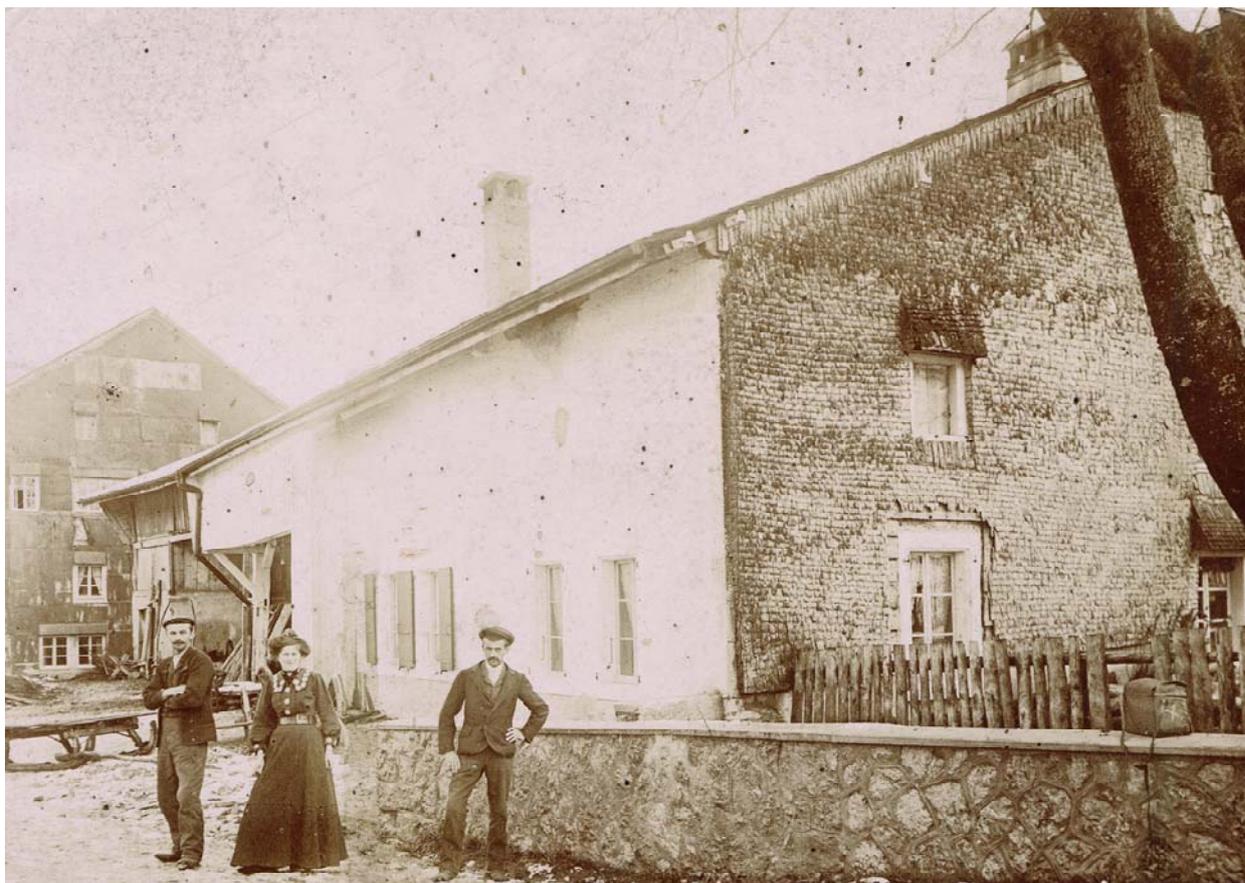
Si le dit Moïse Rochat se pliait, mais rien de moins certain, ce serait là assurément là notre première sommeillère !

Le même jour (du 24<sup>e</sup> mai 1763), les dits sieurs recteurs ont produit la copie d'un mandat notifié au Sr. Moïse Rochat qui l'oblige à tenir des gens d'ordre pour desservir dans son cabaret ou à quitter le dit cabaret. Le dit Sr. Moïse Rochat s'est présenté, a dit qu'il croit ne point être obligé à quitter, à moins qu'on ne le dédommage de ses denrées qu'il a. Sur ce les chefs de famille on ordonné aux Srs. recteurs de tenir mains ferme sur le dit mandat et de le faire mettre en exécution en tous points.

Le Sr. Moïse Rochat s'étant réfléchi, a fait un engagement et signé et on a convenu qu'il doit payer les frais du mandat et à ceux qui sont à cette assemblée 3 sols qui est le nombre de 20, ce qui fait 5 (batz ?).

De 1762, vente d'un fer à gaufres appartenant au village on ne sait pour quelles raisons. Au plus offrant et dernier enchérisseur. D'un prix de 8 florins 9 batz.

## Notes et images supplémentaires :



Le Vieux Cabaret bien longtemps après que l'on ait abandonné la patente, début XXe siècle, avec la dernière génération. Au centre, Marthe. Louis à gauche probablement, et Emile à droite (sauf erreur).

**HOTEL DU CYGNE - CHARBONNIÈRES**

Hôtel situé à 5 minutes de la gare

Séjour d'été pour familles  
Voitures à volonté

**NUMA ROCHAT-JAQUIER**

VALLEE DE JOUX Altitude 1020 m.

RESTAURATION  
à toute heure

FRITURES : PERCHETTES ET BROCHETS

VINS DE PREMIER CHOIX

Lumière électrique

*Charbonnières, le 4 juillet 1917*



Sur la place de l'église. A gauche le Cygne, à droite le Vieux Moulin.



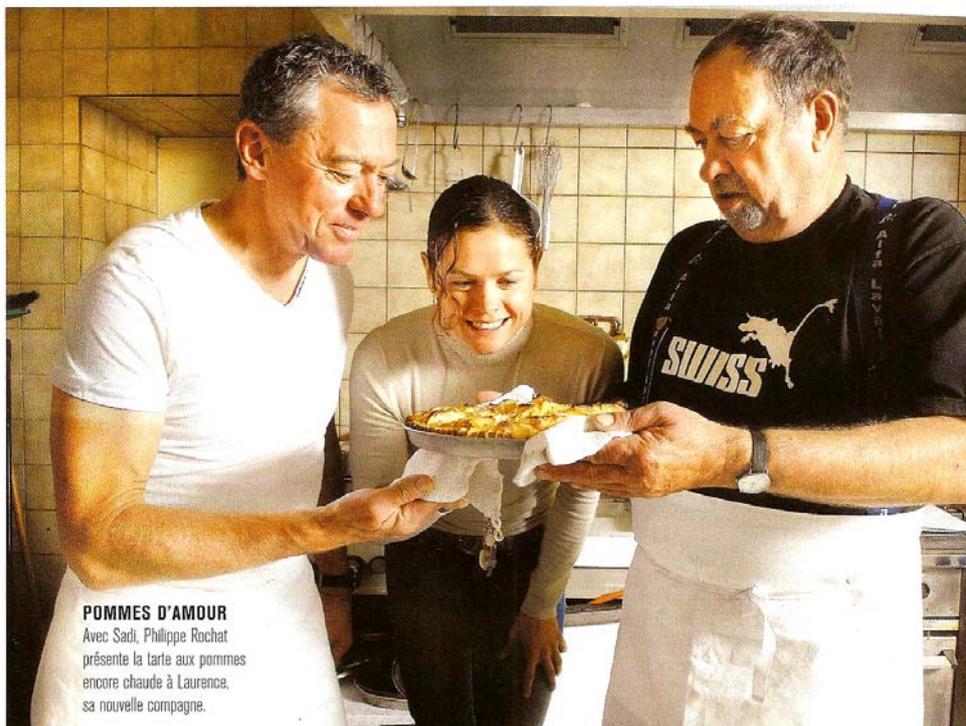
Magasin et café tempérance chez la Marie, de 1905 à 1920 environ. Marie Rochat vendait des cartes postales imprimées à son nom, dont quelques-unes des plus belles et des plus collectionnées aujourd'hui de la région Pont-Charbonnières.



**BONNE HUMEUR**  
 Dans la cuisine du restaurant de Sadi - Le Terminus, aux Charbonnières, même l'épluchage des boskooops devient une partie de plaisir.

## DEUX ROCHAT EN CUISINE

Si Sadi n'est jamais venu à Crissier, Philippe Rochat, lui, n'avait plus cuisiné dans de telles conditions depuis longtemps. Peler les pommes, veiller à la cuisson des gâteaux, mettre les escargots au four, poêler les cuisses de grenouille, dresser les assiettes... «Ah, je revis», a lancé, ravi, l'aide-cuisinier d'un jour. «Des Rochat cuisiniers, y en a pas beaucoup de bons», a lâché le maître des lieux, goguenard, à l'attention de son lointain cousin toqué. Tout en s'affairant aux fourneaux, les deux compères se sont donné des nouvelles des gens de la Vallée, des vieux amis. Réunis par le plaisir simple, mais précieux, de cuisiner ensemble.



**POMMES D'AMOUR**  
 Avec Sadi, Philippe Rochat présente la tarte aux pommes encore chaude à Laurence, sa nouvelle compagne.

Page tirée de l'Illustré d'octobre 2008, supplément A1 dente.

## La buvette d'alpage du Chalottet

### L'histoire

Le chalet s'appelait anciennement « la Muratte-dessous », jusqu'à sa destruction par un incendie en août 1923. Il fut rebâti et baptisé « Le Chalottet ». On y fabriqua du fromage jusqu'en 1959. Dans la famille Rochat depuis des générations, c'est en 1995 qu'Edy et Anni Favre reprirent l'exploitation du chalet à l'oncle d'Edy, Samuel Rochat. Fromager de métier, Edy décida de rénover le chalet pour relancer une fabrication du fromage à l'ancienne, c'est-à-dire au feu de bois. Les normes d'aujourd'hui étant très exigeantes, les installations sont un mélange de moderne et d'ancien. L'écurie était utilisée pour la traite d'une quarantaine de vaches.

### Ouverture de la buvette

Etant passionnée de cuisine, c'est en 2008 qu'Anni eut l'idée de créer une buvette d'alpage dans l'écurie désaffectée, la traite des vaches se faisant désormais en « roulante ». La buvette d'alpage « Le Chalottet », ouvrit ses portes pour la première fois le 15 juin 2009.



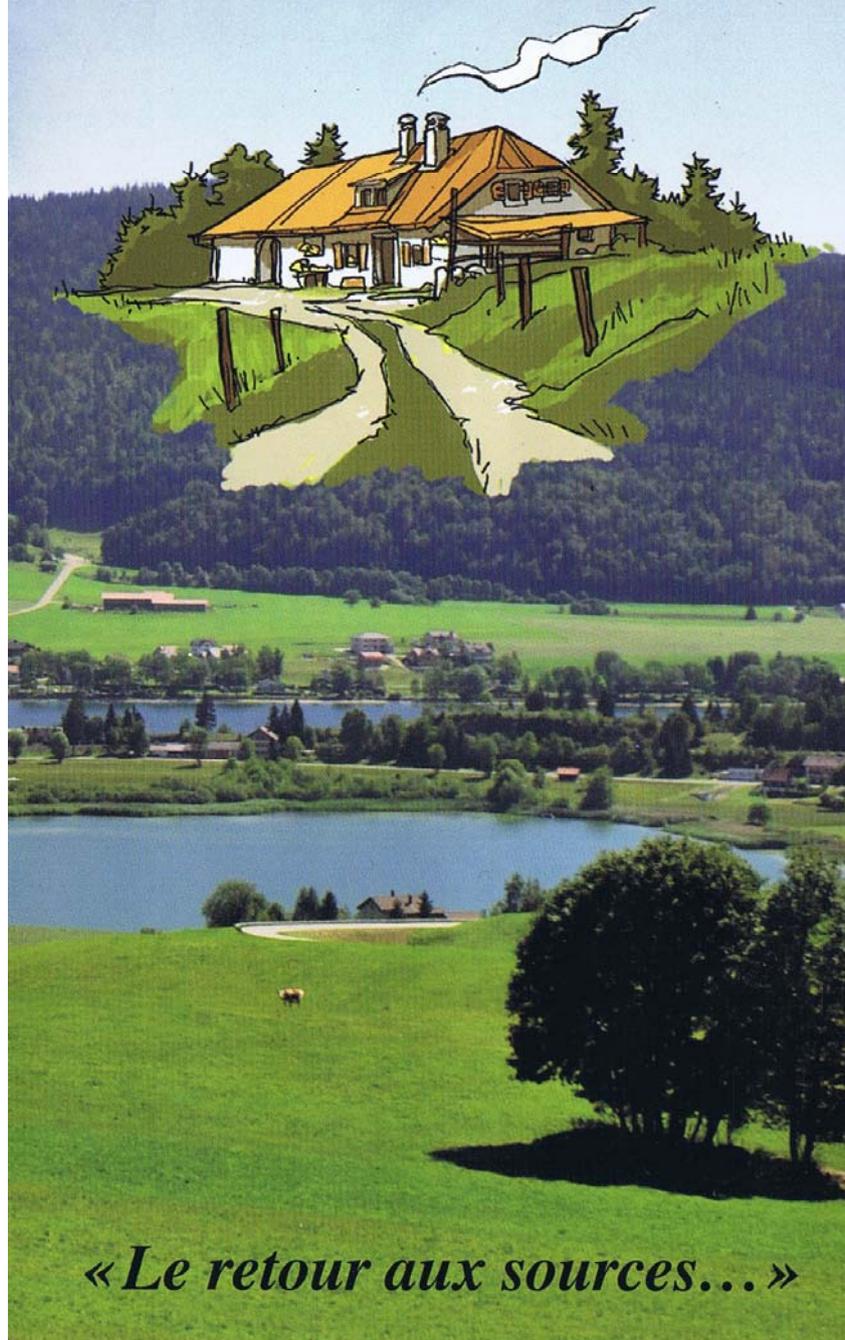
La marque d'un nouveau fromage fabriqué au Chalottet, le Bôfavre.



Le Chalottet dans ses « vieilles plumes »...

# *Le Chalottet*

*Buvette et  
fromagerie d'alpage*



*« Le retour aux sources... »*

**Le Chalottet**

Mouthe (France)

Lac Brenet

Vallorbe

Les Charbonnières

Le Pont

Lac de Joux

Mollendruz

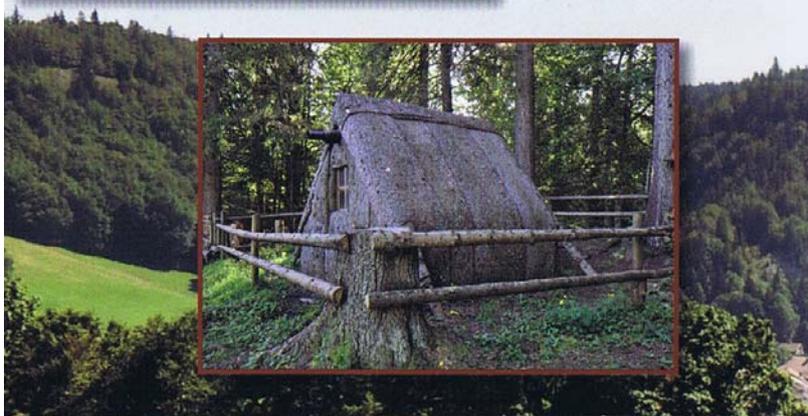
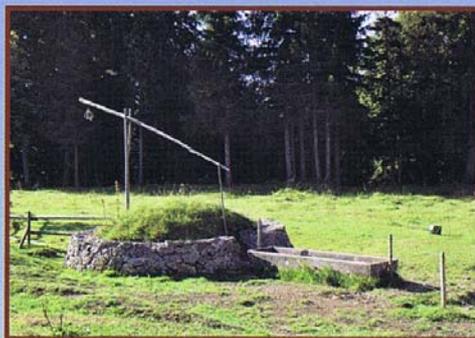
**BUVETTE D'ALPAGE**  
***Le Chalottet***  
 Altitude 1198 m.

Famille Favre  
 1343 Les Charbonnières  
 079 471 17 48  
[www.lechalottet.ch](http://www.lechalottet.ch)

Cuisine traditionnelle  
 Vente de produits de l'alpage  
 Fabrication du fromage

Ouvert tous les jours  
 pendant la saison d'alpage  
 dès 10 h 30

*La famille Favre  
vous accueille  
dans un cadre  
unique à la  
Vallée de Joux*





## c) Le Séchey

### Le café Suisse au Séchey

Se désaltérer ou se nourrir grâce à une auberge et à des magasins qui furent plus nombreux qu'on ne saurait le croire.

La patente pour l'auberge fut accordée pour la première fois en 1838 :

*Du 9<sup>e</sup> 9bre 1837. Le recteur a représenté à cette assemblée d'aujourd'hui qu'il serait avantageux d'établir une auberge soit pinte au village du Séchey, vu d'après une grande population qui existe aujourd'hui et le commerce qui y fleurit. En conséquence le hameau a pris cet article en considération aussi par délibération on accorde cette demande unanimement. Le recteur est chargé de chercher à connaître la marche à suivre pour accélérer à cette entreprise<sup>13</sup>.*

*Du 26 mars 1838, réclamation d'auberge (écrit oberge). Le secrétaire a déposé une lettre sous pli de Monsieur le Préfet en date du .. mars dernier. Lecture en ayant été faite ensuite avons délibéré sur le contenu de la lettre. On voit que l'auberge que nous avons réclamée au Conseil d'Etat, l'approbation en a été accordée de nous accorder l'une des auberges qui sont au Lieu. Ayant eu connaissance de cette réponse, le président fait délibérer sur le contenu de la lettre par délibération. Avons délégué Mr. Samuel Lugrin vice-président et Charles Lugrin, secrétaire, pour prendre des renseignements à ce sujet<sup>14</sup>.*

Les procès-verbaux du village ne sont pas très explicites sur la suite apportée à ce projet. Il y a cependant tout lieu de croire que c'est depuis cette année 1838 qu'existe l'auberge du Séchey, sous l'appellation de « Croix-fédérale ». Ce sera le Café Suisse dès au moins 1888, avec pour dernière tenancière Mme Marguerite Frei. Fin en 1979.

Notons que nous ignorons la position de l'auberge du village avant que Paul Golay ait racheté le bâtiment qui servit longtemps de chapelle puis d'école en 1888. C'est à ce moment-là probablement que ce que l'on avait nommé jusqu'alors la Croix fédérale, devint le Café suisse, le sens apporté à ces deux désignations restant pratiquement le même : patriotisme !

Les tenanciers XXe siècle, selon l'IV (Indicateur vaudois), auront été les suivants :

#### ***Golay Paul cafetier 1905***

1910 Rochat-Bugnon

1915 Barraud John

1920 Page André 1925

---

<sup>13</sup> AHS, AA3

<sup>14</sup> Idem

1930 Viquerat Germain jusqu'au moins 1960  
1965 Frei Marguerite, jusqu'à son terme en 1979.

Ces différents tenanciers seront tous propriétaires du bâtiment qu'il se céderont les uns aux autres au gré des changements.

Le café est visible sur plusieurs photos :



Le Café suisse en 1944-1945, avec à sa droite la fontaine du milieu telle qu'elle se présentait à l'époque.



Tout un petit monde devant le Café Suisse au Séchey



Le centre du village coupé par la route cantonale dès la deuxième moitié du XIXe siècle, séparant en quelque sorte l'agglomération en deux, avec le Séchey Haut, derrière nous, première maisons à droite, et le Séchey-Bas, en dessous de cette nouvelle artère. Le Café Suisse est ici au centre, faisant suite à la première maison dont on voit la grande façade. Nous pouvons être ici vers 1950. Une voiture passe à toute vitesse et se fond dans l'ombre du bâtiment Louis Dépraz.



Ambiance bistrot représentée par un photographe amateur nous laissant ici un témoignage rare et irremplaçable. On reconnaît sur cette photo, Charles Nicole, boucher, deuxième depuis la gauche. Le patron, Viquerat, est à droite.



Un phonographe est déposé sur la table. Le moustachu est le patron, Viquerat. Un client est affalé sur sa chaise, aussi pâle et figé qu'un mort. Tout cela ne révèle pas d'un enthousiasme formidable au cœur de ce bistrot de village immortalisé dans les années trente.

---

2

M. J. O. S. n. 1936

---

# Séchéy ! Séchéy ! Séchéy !

**Port de mer sur le lac Ter**

---

*C'est le joli patelin,  
C'est le rendez-vous mondain,  
On y vient en bicyclette,  
En avion, en trottinette.  
On y croise de belles filles,  
On n'y jait que des neuf aux quilles.  
C'est chez le papa Viquerat,  
Si jovial, si bon Vaudois,  
Qu'on trouve les meilleures perchettes,  
Les brochets, les picholettes,  
Et qu'on sait nous faire risette.*

Merci d'avance.

**VIQUERAT.**

---

La réclame du père Viquerat ne manque pas de charme ! Parue dans la FAVJ de 1936.

**Le Tea-Room de Haut-Crêt, proche du Lieu, mais dépendant du village du Séchéy.**

Les indications sont bien maigres quant à cet établissement discret et pourtant fort sympathique, à quelques encablures du village du Lieu, mais en réalité dépendant du hameau du Séchéy pourtant fort éloigné.

Il n'apparaît jamais dans l'Indicateur vaudois. On ne sait donc quand situer ses débuts. Admettons aussitôt après la deuxième guerre, pour prolonger ses activités pendant une vingtaine d'année et achever sa trajectoire en 1965.

Dame Meylan, mère de ce compagnon de classe dit Le Crêt, y officiait et y proposait force gâteau que l'on consommait tout en dégustant un thé réconfortant.

C'était là le but de promenade, une fois par année, du groupe O.J. des Charbonnières. On y venait à ski, en hiver, et après quelques exercices sur la piste de retombée de la piste de saut, on s'enfilait dans l'établissement où les bruits de souliers de ski n'étaient pas des plus discrets. Quel chambard ! Et plus encore quand tous ces gaillards s'adonnaient à des concours de tartines ou de canapés, pour la confection desquels Madame Meylan n'arrivait pas à suivre.

Une nouvelle fois, c'était ce qu'on appelle le bon vieux temps. Il ne devait guère durer. Tout passe, tout passe, hélas !



Haut-Crêt par Tell RoCHAT. Œuvre sympathique mais qui n'entre d'aucune manière parmi ses chefs-d'œuvre.



Une carte postale au moins témoigne de l'activité hôtelière de l'établissement. Ici vers 1950.

#### **d) Le Lieu et hameaux de proximité**

##### **L'Hôtel de Ville du Lieu**

Le village de ce nom posséda des cabarets avant que d'acquérir son Hôtel de Ville en 1706.

On découvre ainsi l'hôtellerie de Pierre Meylan au Lieu dès 1549, et celle de Jaques Meylan en 1600. Ce dernier était notaire.

Selon le professeur Piguet on comptait deux hôtes au Lieu en 1692. Pour éviter les jalousies, le Conseil ordonna que les dépenses mises à la charge de la commune se fassent chez les deux aubergistes « *tant également que possible* ».

L'année suivante, en 1693 donc, et toujours selon le même auteur, S.S. Baillivale et sa suite s'en vinrent faire la reconnaissance des dîmes. Le souper offert à cette occasion dans l'une des deux hôtelleries alors en place, revint à près de 64 florins. Dommage de ne plus disposer de la facture qui nous eut révélé ce que mangèrent ces messieurs dans l'un ou l'autre de ces deux établissements.

Le même auteur parle du Logis de l'Ours à propos d'une attestation que la commune du Lieu doit fournir, obligation signalée dans le procès-verbal du Conseil du 7 février 1706:

*Attestation demandée par SSB Stettler, concernant le Lieutenant Boquin et sa famille, tant qu'ils ont vécu parmi vous et particulièrement dans leur Logis de Lours au Lieu, comme quoy ils se sont acquittés de leur devoir en cet endroit.*

L'acte fut expédié, preuve que l'honorabilité de cette famille était prouvée. Mais faut-il lire ici pour Boquin, Bourquin, Burquin, ou même Mouquin ?

Le 15 octobre 1708 la commune du Lieu acquiert du colonel de May un bâtiment aussitôt converti en maison de commune le 29<sup>e</sup> du même mois. Le premier amodiataire de l'établissement communal payait une finance annuelle de 240 florins. Bail consenti à Jean-Pierre Lugrin le 29 octobre de la même année. On lit à ce sujet dans les Procès-verbaux du Conseil de la commune du Lieu, pour le 15.10.1708 :

*La commune, après 5 voyages faits à Mollens, a acquis pour la maison de commune avec le clos et autres appartenances la joignant, au contenu de la collocation remise à lad. Commune par Mr. Demollens ainsy que chargeayant de M. le Coll. May de Berne son oncle, pour le prix de 3200 fl. deubs aud. Seigneur, pour laquelle lesd. Desputtez on passé obligation à terme de neuf ans... La commune a revendu environ 2 poses de terrain au lieu dit Dernier la Gonnaz, un pré au Fond du Vivier et un autre Dernier la Chaux. La maison et appartenances sont restées à la commune pour 1500 fl., outre les laods, soit à 2100 fl. en tout.*

Plus loin, pour le 29.10. 1708 :

*Amodiation de la maison de commune à J.P. Lugrin, prix 240 fl. Remis avec la dite maison le clos la joignant, avec le pré au lieu dit Dernier la Chaux.*

*Rem. : la maison ne coûte que 2100 fl. et s'amodie pour l'intérêt de 4300 fl. Chaque conseiller a eu 6 batz des dits vins<sup>15</sup>.*

La maison que l'on achetait alors et qui devint aussitôt maison de commune constitue toujours l'Hôtel de Ville actuel qui peut fêter ainsi plus de trois siècles de bons et loyaux services, encore qu'il faille considérer que cet établissement a nécessité des sommes impressionnantes pour son entretien et ses différentes reconstructions, notamment à la suite de l'incendie de 1858, et suite aussi aux grandes restructurations des années soixante-septante. Un gouffre !

Mais la maison de ville se révélait insuffisante en cas d'affluence ; il fallut établir un cabaret d'occasion, la Pintaz. Cet établissement ouvrit ses portes à deux reprises en 1733, à raison de 8 jours par foire du printemps et de l'automne. Outre le droit de vendre vin, le pintier pouvait tuer les bêtes

---

<sup>15</sup> Dites notes provenant d'un carnet du professeur Piguët déposé aux ACL et portant pour titre : Procès-verbaux du Conseil des Douze du Lieu dès 1685.

nécessaires et fabriquer le pain nécessaire à ses clients. La licence lui revint à 18 florins. L'expérience réussit. En 1733, l'assemblée générale de tous les chefs de famille, sorte de Landsgemeinde, décida à l'unanimité que dorénavant la pinte, soit ce second logis, serait ouverte toute l'année<sup>16</sup>.

Et le nouvel établissement ira dès lors son petit bonhomme de chemin. En 1739, nouvelle réception d'un bailli et de sa suite, en l'occurrence ici S.S.Baillivale Rodt accompagné en plus de sa famille. Coût : 120 florins.

Il s'agit à nouveau d'une reconnaissance du dîme.

Il ne fait aucun doute que les petits ou même grands faits liés au logis de la commune soient nombreux. On les laissera de côté pour bondir sur le XIXe siècle, et précisément sur 1820 où une lettre, du 10<sup>e</sup> septembre, était adressée par le secrétaire de la commune à Monsieur le Juge de paix du Cercle du Pont. Libellée de telle manière :

*Sur la lettre que vous avez adressée sous date du 9<sup>e</sup> août dernier, d'après la loi du 2<sup>e</sup> juin précédent, concernant le droit des auberges, nous avons l'honneur de vous dire en réponse :*

*1o Que la commune du Lieu possède une auberge, au village du Lieu, sous l'enseigne de maison commune, auberge qu'elle possède depuis un temps immémorial et qu'elle a payé les droits d'omguelt attachés à cette auberge depuis 1566 jusques au changement de Gouvernement<sup>17</sup>.*

*Que la concession de cette auberge a été renouvelée par la Chambre administrative du Canton du Léman, en vertu de patente du 13<sup>e</sup> juin 1801. La commune n'ayant pas d'autres concessions de cette auberge, vu qu'elles sont péri dans l'incendie des archives de dite commune arrivée en mai 1691. Et pour justifier d'autant mieux ses allégués, nous vous transmettons la procédure qui a eu lieu dans le temps pour le droit d'auberge ou cabaret qui fut accordé le 12<sup>e</sup> août 1653 par le Gouvernement d'alors et renouvelé ensuite par sentence baillivale du 1<sup>er</sup> juillet 1760 pour ce qui concerne la commune et le hameau des Charbonnières.*

*2o Quant au Cabaret des Charbonnières, sous l'enseigne de La belle Etoile, ses droits et titres reposent sur la procédure mentionnée ci-devant et aussi par patente de la dite Chambre administrative, du même jour 13<sup>e</sup> juin 1801. Priant le Gouvernement de nous accorder les patentes nécessaires pour ces deux auberges.*

---

<sup>16</sup> Renseignements, comme la suite, tirés des études du professeur Piguët, notamment de sa Monographie folklorique, cahier A, Le Pèlerin, 1999, pages 91 et suivantes.

<sup>17</sup> Le secrétaire de la commune du Lieu, dont la signature succincte est illisible – il s'agit probablement de Philippe Meylan – est un historien peu inspiré. Il aurait pu avec facilité, consultant les anciens livres de procès-verbaux, retrouver l'acte d'achat de la maison de commune qui est de 1708. Quant à l'omguelt que la commune paie depuis 1566, on ne sait d'où il tire ses informations, probablement des archives de Romainmôtier, soit de LL :EE., puisque les comptes de la commune ne remontent pas au-delà de 1685, tous les registres ayant brûlé en 1691.

Une nouvelle lettre concernant le même sujet fut adressée à Mr. le Juge de Paix du Pont, sorte de préfet avant l'heure, le 13<sup>e</sup> Xbre 1826.

*Répondant à la lettre que nous avez adressée le 29<sup>e</sup> 9bre écoulé, par laquelle vous nous demandez si nous sommes pourvus d'une patente pour la pinte du Lieu, de vous la faire passer de suite ; nous venons vous dire que nous ne sommes pas pourvus d'une patente pour cette pinte, mais nous avons toujours payé le droit de vendage de vin, c'est-à-dire pour le droit de cabaret, puisqu'il est connu de vous, Monsieur le Juge, sous l'Enseigne de l'Etoile, droit qui a de toute ancienneté été accordé à cette commune pour loger &. D'ailleurs nous joignons ici la dernière quittance de Monsieur le Receveur du District de la Vallée, portant sept francs, qui date du 7<sup>e</sup> novembre 1825, ainsi que la répétition qu'il en avait faite par sa lettre du 5<sup>e</sup> du dit, et qui prouve que nous avons payé les droits de patente pour ce cabaret sans interruption, et de même que celui de l'impôt sur les boissons, ainsi que le justifient les procès-verbaux du Comité de taxation de ce District et les quittances du receveur à cet égard.*

*Nous prions en même temps le Conseil d'Etat de continuer à nous maintenir ce droit, et de nous accorder les fins de la pétition que nous lui avons faite. Mais si nous nous sommes servis du mot pinte, ce devait être cabaret, et nous insistons pour la continuation du dit cabaret.*

*Salutations.....*

Arrêtons-nous ici pour prendre connaissance d'un dessin réalisé par un dénommé Recordon, pasteur – au sujet duquel nous n'avons aucun détail – et qui représente l'église et ses environs vers 1820, soit quelque 40 ans avant l'incendie de 1858 qui devait détruire l'église et porter atteinte de manière très grave tant à la cure voisine qu'à l'Hôtel de Ville faisant face.



L'église garde son clocher franc-comtois. Au milieu du dessin la pinte du Lieu, second lieu public du village, et à droite, de l'autre côté de la rue, l'Hôtel de Ville ou la maison de commune, c'est-à-dire les deux ensemble !

Notons que suivre l'histoire, non de l'Hôtel de Ville, mais de la pinte, n'est pas tâche aisée. Il semble même que l'activité de celle-ci ait été longtemps épisodique.

Pour ce qui concerne l'Hôtel de Ville encore au XVIII<sup>e</sup> siècle, voici ce qu'Auguste pouvait préciser.

*Aucun signe distinctif ne signalait l'existence d'une auberge, pas même le petit sapin traditionnel. Des étrangers dans la nécessité de se rafraîchir, pouvaient passer devant la maison de ville sans se douter qu'on y vendait du vin. En 1776, enfin, une enseigne pendante apparut.*

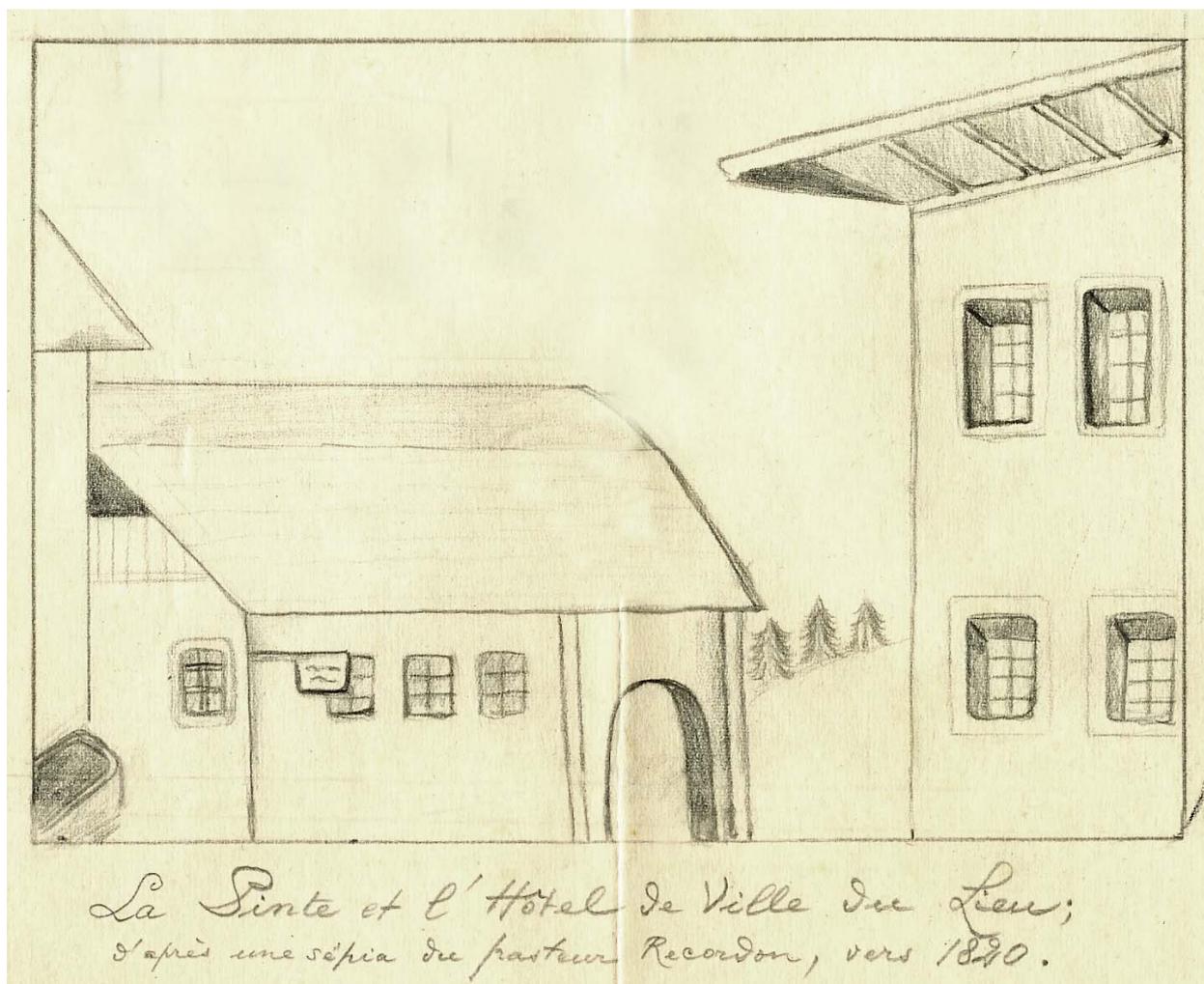
On ignore ce qui y était représenté.

Revenant à la pinte du Lieu, Auguste Piguet pouvait encore dire :

*La seconde moitié du siècle dernier apporta de nombreux changements au tableau des auberges de la commune du Lieu. La vieille pinte du bas du village disparu. Un café éphémère s'ouvrit à deux pas de là<sup>18</sup>.*

<sup>18</sup> Ces deux références tirées de Folklore, cahier A, 1999, p. 094.

On laissera donc tomber la dite pinte que l'on retrouvera peut-être ultérieurement pour suivre la destinée de l'Hôtel de Ville, et plutôt par les photos que par le texte, tout en constatant avec une certaine surprise que cette bâtisse, somme toute, est relativement peu photographiée et qu'ainsi elle a échappé à la plupart des photographes. Il est vrai que sa situation au cœur du village, souvent cachée par toutes les autres maisons et surtout par l'église, ne contribue pas à la rendre évidente.



Le professeur Piguet avait effectué une copie partielle du dessin de Recordon qui, sauf erreur, ne prêcha pas au Lieu.



La plus ancienne photo du Lieu. Elle fait partie d'un ensemble de trois clichés pris par Auguste Reymond, photographe du Brassus, peu après l'incendie du 18 juillet 1858. A gauche des ruines de l'église, celles de l'Hôtel de Ville.



Les municipaux du Lieu attablés devant l'Hôtel de Ville vers 1905, image absolument splendide en même temps qu'unique en son genre, tout au moins pour la Vallée.



D'après l'ouvrage Retro-photo, de 2013 ces personnages sont :

De gauche à droite : Alphonse Rochat, Henri Cart et John Golay, municipaux, Samuel Rochat, secrétaire municipal, Emile Meylan syndic, Edouard Aubert, Elie Rochat-Golay et Louis Rochat, municipaux.

Debout : Jules Guignard, cordonnier et huissier de la Municipalité, ainsi que la famille du tenancier, Louis Aubert dit Petit-Louis (en 1907 il quitte Le Lieu pour exploiter l'Hôtel de France, au Brassus).

### On pouvait lire dans la même production :

A la terrasse de l'Hôtel de Ville, les municipaux du cru, de sortie annuelle<sup>19</sup>, s'offrent anisettes et vin d'honneur. Ces augustes figures locales endimanchées s'allègent ainsi un verre à la main, de tout le poids des responsabilités civiques et politiques.

Sur le plan purement ethnographique, il est à noter que cet étonnant exercice continue à être régulièrement pratiqué de nos jours.

---

<sup>19</sup> Il n'est pas certain que ce soit la sortie annuelle qui, en général, permettait à nos élus de quitter les villages pour aller prendre connaissance du patrimoine communal. Et l'habillement complet cravate était de rigueur dans presque toutes les circonstances où l'on sort.



Le haut du village du Lieu. L'Hôtel de Ville est à gauche, passé les deux ou trois premières maisons.



Un cortège en 1933. On a plus souvent l'occasion de découvrir l'Hôtel de Ville photographié lors de manifestations culturelles ou patriotiques qu'en temps ordinaire. Dom Poncet figure sur l'écusson ou l'enseigne. 1933, serait-ce déjà le 130<sup>ème</sup> anniversaire de l'entrée du canton de Vaud dans la Confédération ? Manifestation ayant alors peu marqué la tradition populaire.



Où que l'on se place à l'extérieur du village du Lieu, il est difficile de vraiment apercevoir l'Hôtel de Ville, que ce soit son fronton oriental, ou son arrière occidental.



Le cortège des grandes festivités de 1946 passe devant l'Hôtel de Ville à proximité duquel a posé son appareil le photographe Joseph Locatelli du Pont. Il fera une série impressionnante de clichés, véritable collection qui pourrait bien n'être complète chez personne. Qu'on se le dise !



Rien que du beau monde, avec des demoiselles d'une grâce infinie. Formidable !



L'Hôtel de Ville du Lieu aujourd'hui. Dom Poncet est toujours parmi nous !

## Listages Hôtel de Ville du Lieu

Il est évident qu'en compulsant les archives de la commune du Lieu (ACL) de manière attentive, on arriverait à mettre la main sur tous les tenanciers de l'Hôtel de Ville du village de ce nom dès les tout débuts à nos jours.

Travail fastidieux s'il en est et que nous n'accomplirons pas. Nous nous contenterons une fois de plus de nos précieuses listes.

Dictionnaire du canton de Vaud de 1888, Commune du Lieu, Hôtel de ville tenu par Marcellin Meylan.

Almanach-Annuaire du Val de Joux de 1895, Meylan Veuve, Hôtel de Ville. Idem, pour 1896.

### Indicateur Vaudois

1901 : Merminod-Lugrin Louis, Hôtel de Ville  
1905 : Aubert Louis  
1910 : Lugrin Louis  
1915 : Paquier Louis – Louis Lugrin est alors tenancier du café de la Gare  
1920 : Rochat Ls (Caba), Hôtel de Ville  
1925 : Monti R. Rochat Louis est alors tenancier des Esserts (de Rive)  
1930 : Jetzer  
1934 : Jetzer Jean  
1935 : Jetzer J.  
1940: Baud H.-E.  
1945: Baud H.-E.  
1950: Meylan Henri  
1955: Meylan Henri  
1960: Meylan Henri  
1965: Piguët Elisabeth  
1970: Reymond André  
1975: Chanchou Marcel  
1980: Grandjean Louis  
1985: Frei Daniel  
1990 : Frei Marguerite  
1994 : Morel Cécile.

Il est évident qu'avec notre système d'échantillonnage, c'est-à-dire prendre en compte toutes les entreprises de la Vallée tous les 5 ans, il y a forcément des tenanciers, en ce qui concerne les lieux publics, qui échappent à nos investigations. Avec nos regrets !

Les quelques réclames ci-dessous compenseront un peu les vides.

B. 26

**HÔTEL DE VILLE DU LIEU**  
 tenu par  
**Ch. H. ROCHAT.**

M<sup>e</sup> Administration du Lieu Poite

Le Lieu, le 29 juillet 1863

	Dépense avec M <sup>r</sup> . Gupelin Inspecteur des Travaux pour la question de la grand fontaine 11 <sup>rs</sup> 7. 35	
--	--	--

Bonté 20

**HÔTEL DE VILLE DU LIEU**  
 tenu par  
**Ch. H. ROCHAT**

M<sup>e</sup> Hameaux, du Lieu Poite

Le Lieu, le 17 août 1870

	par Ordre du Président, M. Duber donné aux qui ont fait le rapport sur l'Eglise, le 17 août 1870 1. 26	
M <sup>e</sup>	par les ordres de B. 1870 4. 26	
	Total 5. 52	
	par acquit,	
	Ch. H. ROCHAT	

HOTEL DE VILLE DU LIEU

- Vallée de Joux -

LUCIEN MERMINOD

Commerce de Vins

TÉLÉPHONE



Le Lieu, le 8 Août 1900

Monsieur le Syndic du Lieu  
aux Charbonniers.

Monsieur le Syndic.

J'ai regretté de ne pas savoir lundi que vous étiez au Lieu. Sans quoi je fusse venu vous parler; mais ce vous ayant vu que lorsque vous étiez à table, je n'ai pas voulu vous déranger pour deux questions sur lesquelles je vous prie de me donner vos directions.

D'abord: la "bourse des pauvres" possède une petite forêt de 1<sup>re</sup> (n° 76. 702). Voulez vous que je comprenne ce bois dans l'encadrement des forêts communales: On fixerait pas une estimation près de sa valeur relative à la valeur des forêts communales en %, et on dirait: "Ce bois valant x. % du tout, il lui revient x % du produit net total". On aurait ainsi l'avantage d'assurer à notre bourse des pauvres un revenu annuel, ce qui est <sup>difficile</sup> ~~impossible~~. Je crois si on traite à part cette petite forêt - J'ai-je au contraire ne pas en inquiéter?

En 2<sup>e</sup> lieu; j'ai vu M<sup>r</sup> de Luge, forestier, qui fait l'ameénagement de Bière. Il m'a chargé de vous proposer de rendre à la Commune de Bière votre forêt de la petite Robe (5 poses d'après l'ancien plan) qui est enclavée dans les forêts communales de Bière. Je me permets de vous recommander le refus de cette proposition; mais d'offrir un échange de cette parcelle

Café Restaurant de la Gare

LOUIS LUGRIN

Chevaux & Voitures  
à disposition

propriétaire

Le Lieu, le 4. 12. 1911  
(Vallée de Joux)

M. Administration du hameau <sup>Lieu Dit</sup>  
IMP. A. ZACHMANN, TRAMELAY

1910

Préparation au bâti-  
ment des pompes  
entree la tuile  
et couvert en tôle  
fourniture de clous  
et tôle

7 -

3 -

Total 10

Approuvé le 6 décembre 11

Hemi Nicol

# CHEZ CABA, LE LIEU

HOTEL-DE-VILLE

RESTAURATION A TOUTE HEURE

Vins premier choix. — Fritures.

TÉLÉPHONE 301

TÉLÉPHONE 301

*M. Hammeau du Lieu* ..... *Doit*

		LE LIEU, le	191	Sentier. — Imprimerie Dupuis	
Mois	Date			Francs	Cent.
		<i>fête du 1<sup>er</sup> août</i>			
		<i>6 5 litres</i>		<i>13</i>	
		<i>8 limonades</i>		<i>3 20</i>	
				<i>16 20</i>	
		<i>Approuvé par 16720</i>			
		<i>Jean Chabert</i>			

HOTEL DE VILLE  
LE LIEU

Le Lieu, le ..... 19

J. JETZER-ROCHAT  
TENANCIER

TÉLÉPHONE N° 1

RESTAURATION A TOUTE HEURE  
VINS ET LIQUEURS 1<sup>er</sup> CHOIX.

Société de gymnastique du Lieu  
à Jetzer Jean Sait

Janvier 1.	3 1/2 l Pitter	17.50
	2 grenadines	0.90
	2 Suzy, 3 casis	2.20
	2 bl. Hanniez	1.40
	13 cafés biscuits	6.30

Total f. 28.20  
Acquitté le 19.1.29  
No. Jetzer

N° 0061

HOTEL DE VILLE  
LE LIEU

TÉLÉPHONE 1 JEAN JETZER  
Restauration soignée — Vins de premier choix

à Société gymnastique Duil

Le Lieu, le 24 XII 1936 Imp. R. Dupuis-Sestier

Date	Description	Francs	Ct.
18	11 cafés rème, l'g.	3.	80
24	9 thés	2.	70
dec. 3	9 cafés duil	3.	80
5	9 " " mat.	3.	90
6	10 thés	4.	-
10	8 cafés 2 grogs	4.	40
11	8 " 2 japonais	4.	60
	1/2 l Lizaly	1.	10
12	1/2 l nocineau	-	90
	1 café	-	30
13	5 " rème	2.	-
	2 " "	-	80
	1/2 l blanc	1.	10
	Total	33.	40
30	Lizaly	6.	60
1	Pommes, 1 café	-	80
30	rème Allège	6.	60
	Total	40.	40

# HOTEL DE VILLE

## LE LIEU

Henri-Edg. BAUD  
TENANCIER



RESTAURATION  
SOIGNÉE

—  
VINS 1<sup>er</sup> CHOIX  
—

Téléphone No 852 22

BATIMENTS		HOTEL DE VILLE
Lieu	Objets	
1858 1860	Le Lieu	Reconstruction de l'auberge communale.
1859	Le Lieu	Reconstruction de l'auberge communale, pièces justificatives.
....	Le Lieu	Plans pour la construction de Wc à l'auberge communale.
1903 1904	Le Lieu	Plans pour la reconstruction de l'hôtel de Ville.
1928 1930	Le Lieu	Transformation de l'hôtel de Ville.
1949 1951	Le Lieu	Réfection de l'hôtel de Ville.
1967	Le Lieu	Transformation de l'hôtel de Ville.
1968	<i>Le Lieu</i>	<i>Décompte final quant à la transformation de l'hôtel de Ville</i>
1980	<i>Le Lieu</i>	<i>Rehaussement du toit du garage de l'Hôtel de Ville.</i>
1949		Hôtel de Ville, rénovation, agrandissement éventuel.
1961		Devis estimatif pour diverses transformations à l'Hôtel de Ville, par Petitmaitre, arch.
s.d.		Plan hôtel de Ville du Lieu, annulé. Projet d'une nouvelle construction par Mr. Fantoli, architecte, genre Hôtel de Ville du Sentier en plus petit.
1966		Hôtel de Ville, plans de rénovation.
1966		Hôtel de Ville, commune du Lieu. Rénovation, devis et plans.
1966		Détermination du nouveau loyer économiquement supportable du café-restaurant de l'Hôtel de Ville du Lieu. Par la fiduciaire de la Société Suisse des cafetiers restaurateurs et hôteliers.
1968		Correspondance, plans, restauration de 1966-1967.
1968		Commune du Lieu, transformation de l'hôtel de Ville. Décompte final.
+ 66		Hôtel de Ville. Bail Gilbert Piguet de 1962. Bail Claude Haemmerli de 1966.
-73		Hôtel de Ville. Bail André Reymond. Correspondance et divers. + autres soumissions pour 1967.

## Le Café de la Gare au Lieu et autres bouchons de ce village

En consultant le Manuel du Voyageur de 1857, on découvre qu'il y a au Lieu en ce temps-là un dénommé Samuel Dépraz, aubergiste à l'hôtel de l'Union, aussi amodieur de montagnes.

C'est notre seule indication pour ce logis.

Une entête de 1878 nous révèle l'Hôtel du Nord, au Lieu, tenu par Veuve Charles-Henri Rochat, propriétaire. Nous ignorons la situation de cet établissement. Nous savons par contre que le même Charles-Henri Rochat, auparavant, de 1863 à 1870 au moins, tenait l'Hôtel de Ville au Lieu.



**HOTEL DU NORD**  
tenu par  
**Veuve CH. H. ROCHAT**  
PROPRIETAIRE.

M. Doit

Le Lieu, le 8 Juin 1878

	<p>Messieurs de Genève &amp; Messieurs          Vous êtes très surpris d'apprendre qu'il          y avait un rapport contre moi          par M. Humbert.</p> <p>Messieurs je puis vous assurer que je ne          suis pas du tout en aucun rapport          avec mon établissement et toujours fermé          plutôt que tout autre et régulièrement          et je tiens la parole plus si cela est ainsi          quel on voudrait le faire par moi          pour conséquent ce rapport est nul et          sans effet et mérite d'être mis de côté.</p> <p>En vous prieant de m'en excuser.</p> <p>Veuillez agréer Messieurs l'assurance de          ma parfaite considération</p> <p style="text-align: right;">Veuve C. H. Rochat</p>
--	---

L'Indicateur Vaudois de 1905 nous offre de découvrir Lugrin Louis, tenancier du Café de la Gare. Deux entêtes nous offre de le découvrir, l'une précisément en 1905, et l'autre en 1907. Le même Louis Lugrin est tenancier de l'Hôtel de Ville du Lieu en 1910. Puis il réapparaît au Café de la Gare en 1915, établissement qui disparaît définitivement quelques années après, et ainsi non cité déjà en 1920. Il n'y aura plus désormais d'autre bouchon au Lieu même que l'Hôtel de Ville.

CAFÉ RESTAURANT de la GARE

**Louis LUGRIN**

propriétaire

**LIEU**

(Vallée de Joux)

Chevaux et Voitures à disposition

Repas de Noces et de Sociétés



Lieu, le 5<sup>e</sup> Mars 1905

Submission

Je soussigné déclare soumission  
 mes pour fourniture et pose d'une  
 plancher à la Salle du Conseil  
 Communal aux prix suivants

		F.C
1	Plancher en lames ordinaires le m <sup>2</sup>	2.50
2	id en lames 2 <sup>me</sup> choix choisies	2.90
3	id " " 1 <sup>er</sup> " menuiserie	3 80

*L. Lugrin*

ce et go à m<sup>2</sup> sans nœuds noirs.  
 lames de 62 cm Louis de qualité avec retour  
 de 20 cm comme garantie pendant le mois  
 depuis la reconnaissance

*L. Lugrin*

Café Restaurant de la Gare

LOUIS LUGRIN

Chevaux & Voitures  
à disposition

propriétaire

Le Lieu, le 19 novembre 1907  
(Vallée de Joux)

M. Hamon Du Lieu Doit

IMP. A. ZACHMANN, TRANELAN

34 <sup>m</sup> 60 couverture	} 123 =
à 3.40	
avec 5 <sup>m</sup> 40 faitage à 1 f	

Approuvé par 122 f

Henri Muel



Superbe photo d'un groupe de fillettes placées peu après l'entrée du village du Lieu. C'est le cas de dire qu'elles posent pour la postérité. A gauche le Café de la Gare, seule photo de l'établissement dont nous disposons, et à droite les premiers éléments de l'usine Marcel Dépraz, future entreprise Dubois & Dépraz SA.

## Le Café des Plainoz, au-dessus du Lieu

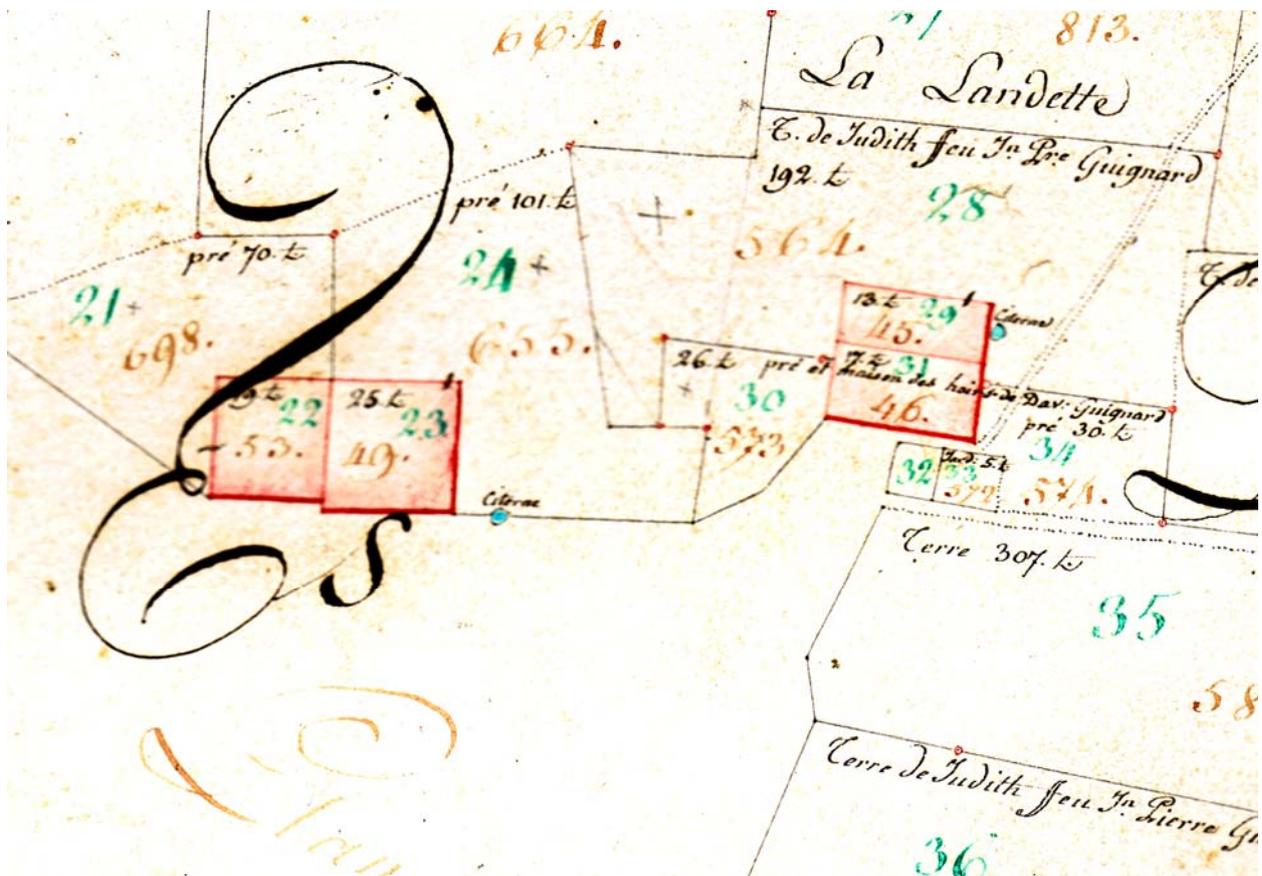
Les notes à propos de cet établissement de frontière, où il put aussi y avoir épicerie, on comprend le fait de manière très aisée, sont infimes. Essayons néanmoins de retrouver une trace de ce logis oublié de tous.

La première trace de ce café émane d'une lettre adressée à la commune du Lieu par la préfecture du district de la Vallée, du 17 novembre 1888. Celle-ci fait état des huit établissements publics de la dite commune, liste où figure justement le Café des Plainoz, payant une patente de 50/55 francs. Le titulaire en est Charles David Rochat.

Les Plainoz, c'est un groupe de maisons bientôt devenues alpages, situé là-haut, sur les contreforts du Risoud, à 1200 mètres d'altitude. L'endroit jouit néanmoins d'un microclimat privilégié, à tel point que l'on pouvait y labourer tout autant que dans le fond de la Vallée, si ce n'est mieux parfois, alors que le plus fort des gelées se donnait à une altitude inférieure et qu'ici l'on était souvent préservé de ces gels précoces ou au contraire tardifs.

L'histoire des Plainoz n'a jamais été faite. Elle le mériterait pourtant amplement.

Retrouvons le cadastre de 1814 :



C'est sans aucun doute dans l'une ou l'autre de ces maisons que Charles-David Rochat tenait auberge.

L'établissement des Plainoz se retrouve encore dans l'Almanach-Annuaire du Val de Joux de 1895. En ces termes :

*Le Lieu. Rochat Charles-David. Au Plainoz. Epicerie, mercerie, tabacs, etc.* On ne parle plus de café alors qu'il y a tout lieu de croire que celui-ci poursuit ses activités, ne serait-ce que pour « abreuver » les Francs-Comtois venus de l'autre côté de la frontière pour s'approvisionner en ces lieux que devaient passablement surveiller les gabelous, tant suisses que français. Mais on sait la roublardise de ces habitants des hauts de Mouthe ! On découvrira à cet égard un très beau texte relatif à cet exercice quand nous parlerons de Chez Simi, c'est-à-dire du Café du Risoux tout proche.

Rochat Charles-David figure encore dans le même almanach, version de 1896 : *Rochat, Chs-Dav. Epicerie, mercerie.*

L'indicateur de 1901 donne sous le Lieu et sous café : Golay Oscar, Plainoz.

Il ne reste plus rien de l'établissement déjà en 1905.

Retrouvons les Plainoz. Ce fut en 2013.



Plainoz des Aubert



Plainoz des Meylan, magnifique maison devenue simple alpage on ne sait trop à quelle époque.



Il y a là-haut une ambiance « vieille vallée » vraiment extraordinaire et que doivent découvrir d'urgence ceux qui n'ont jamais eu l'occasion d'y goûter. Comme un petit miracle, un retour aux sources de ce qui était foncièrement vrai et solide.

## Le Café du Risoux, autrement dit Chez Simi

L'on y dansa autant que vous voulez. La maison était grande, il y avait la place.

Selon nos listages, le café précité apparaît pour la première fois en 1888. Dans une lettre adressée par la préfecture du district de la Vallée à la commune du Lieu, du 17 novembre 1888, on peut lire :

*Patente no 34. Cart Auguste Emile, Chez Claude, Café du Risoud, 50/55 frs.*

Dans l'Almanach-Annuaire du Val de Joux, de 1895, on découvre : Cart Auguste, Chez Claude. Epicerie, mercerie, tabacs, etc.

Sans aucun doute il y a aussi le traditionnel café de frontière.

L'indicateur Vaudois donne les indications suivantes :

1901 : Cart, Aug., Chez-Claude, café du Risoux.

1905 : Cart Emile, Chez Claude, café du Risoux. Et cela jusqu'en 1915. En 1920 le café n'est plus signalé. On peut donc penser que la cessation de commerce se fit entre ces deux dates.

---

### Jeu de quilles du Café du Risoud Chez-Claude.

Il sera mis en jeu un grand nombre de prix,  
les dimanches 26 juillet et 2 août.  
Valeur des 3 premiers prix : 70 fr.

---

FAVJ du 23.07.1908

---

### Jeu de quilles du Café Français — La Frasse. —

Il se jouera un grand nombre de prix, diman-  
che 26 juillet.  
**BAL** après la distribution des prix.

---

FAVJ du 23.07.1908

---

### Salle du Café du Risoud Chez Claude, p. Le Lieu **BAL** sur parquet les 1 et 2 janvier 1909.

---

FAVJ du 24.12.1908

Il y a de l'animation par ces hauts !

Le café Chez Claude avait malheureusement brûlé en 1894 :

**SENTIER.** — On écrit à la *Revue* :

Hier, vers les 9 heures du soir, un incendie dont on ignore les causes a détruit en fort peu de temps la maison Auguste-Henri Cart, cafetier et négociant, Vers-chez-Claude, rière le Lieu. Bâtiment couvert en bois, rempli de fourrage et peu ou pas d'eau à proximité, très peu de mobilier sauvé.

Tous les corps de pompiers des environs ont été promptement sur pied et au moment où la pompe du Sentier allait se mettre en marche, une épaisse colonne de fumée annonçait un feu de cheminée très violent dans l'une des maisons du haut de ce village, café de la Tempérance.

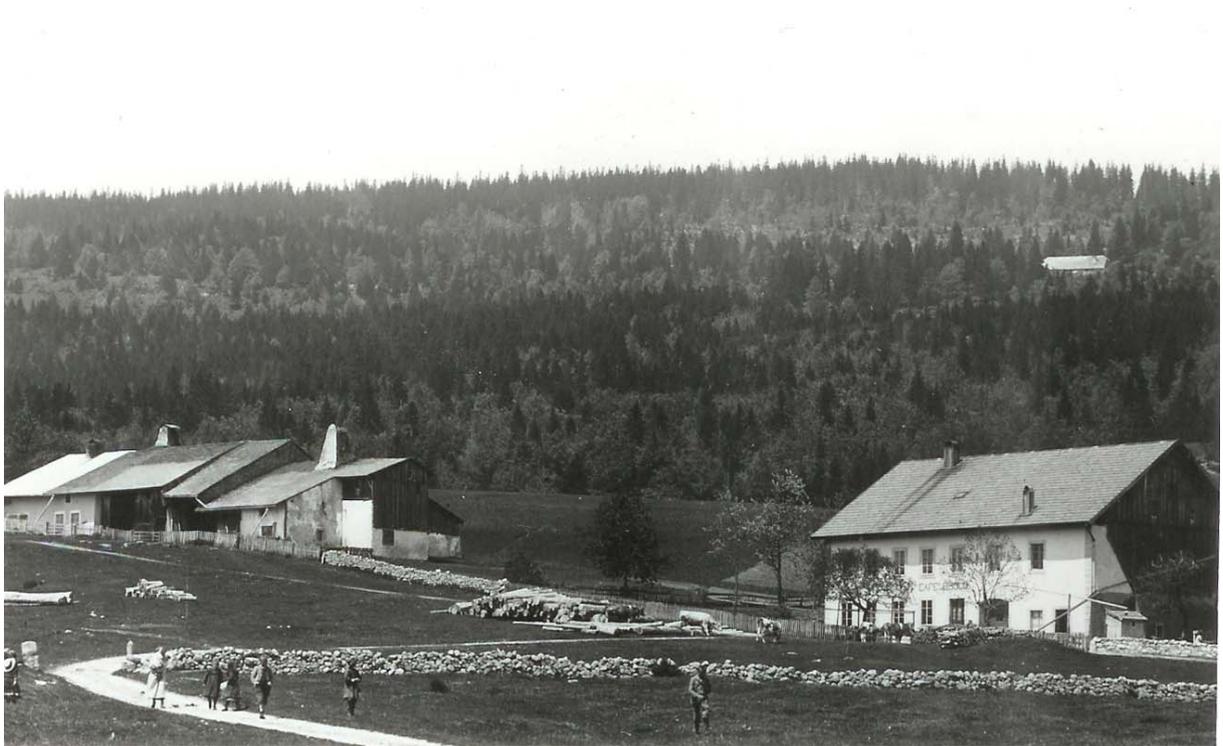
Ce nouveau sinistre a été promptement arrêté au moyen de deux des extincteurs de ce village et des deux pompes du Sentier et de l'Orient et l'Orbe; l'*anti-feu* a aussi produit bon effet; les dégâts ne sont heureusement pas très considérables, car l'on s'est appliqué à se rendre maître de l'élément destructeur en employant le moins d'eau possible; il paraît que la cheminée où le feu s'est déclaré, quoique très solidement construite, renferme une défectuosité soit une courbe trop brusque où se concentre la suie; les vices de construction occasionnant des incendies sont innombrables, malgré les observations des commissions locales; une grande amélioration est à signaler à cet égard, mais il y a encore beaucoup à faire. Aucun accident de personnes n'est à déplorer.

Titre: Feuille d'avis de Lausanne

Date: 29.08.1894 Collection: 24 Heur



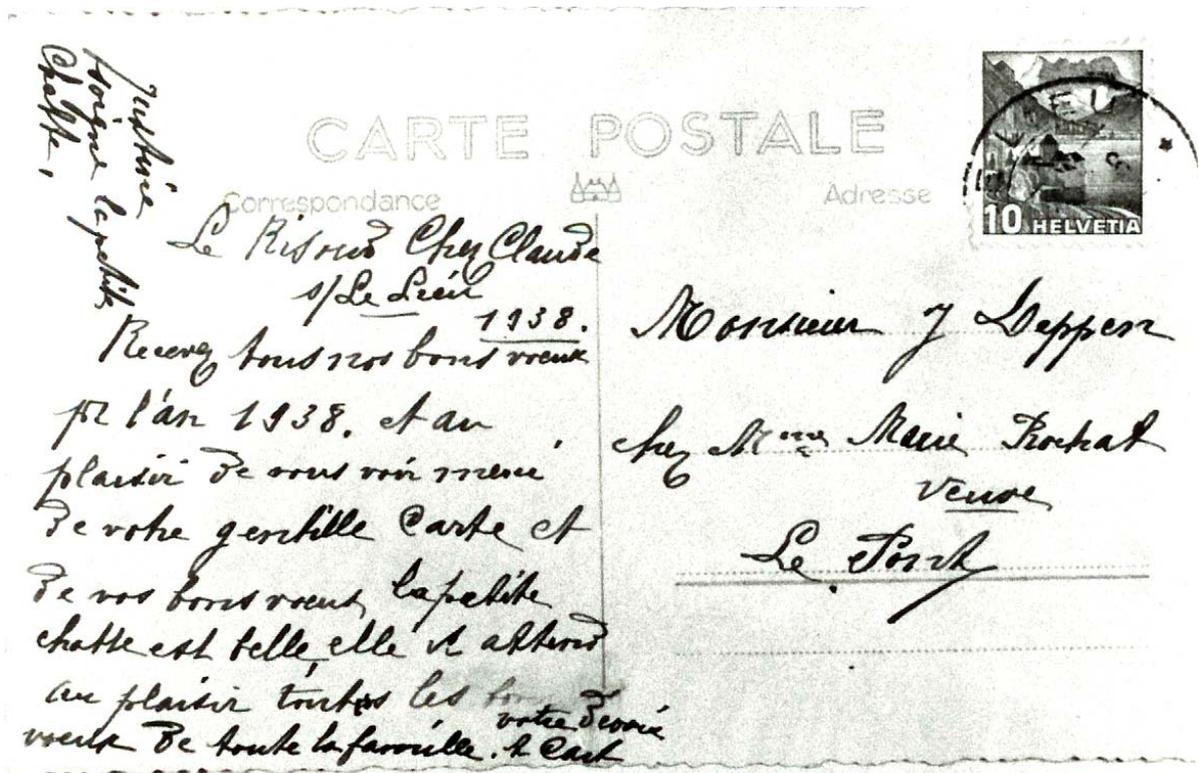
Plus ancienne photo de la région de Chez Claude ce nous semble. Vers 1900. Le café du Risoud est à droite. À gauche, Chez Seillon, maisons d'un âge canonique et tout à fait typique, avec pour la plupart un seul étage et la grande cheminée.



Autre vue du site. On peut lire café du Risoud sur la façade de la belle et grande ferme qu'est le Café du Risoud. On avait reconstruit avec soin ce qui devait être une bâtisse semblable à celles de Chez Seillon. Dans les hauts, l'ancien chalet de la Tépaz.



Le Café serait-il devenu pension après sa fermeture. Cette photo, que l'on peut dater de 1935 environ, semble le prouver, et effectivement elle fut expédiée en 1938. J. Deppen était de manière presque certaine le cordonnier du Pont que nous pûmes encore connaître au milieu des années cinquante.





Le café du Risoud vers 1980





L'ancien café du Risoud et Chez Seillon au début de l'hiver 2014.



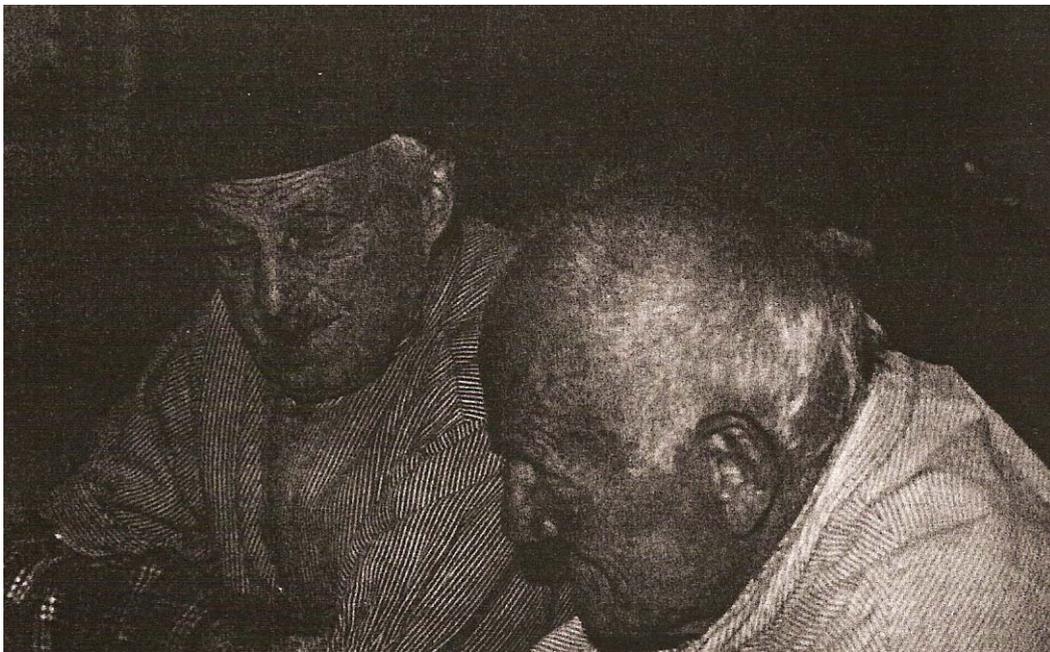
## **La contrebande** – texte tiré de Choses dites de Chez Mimi, 1990 -

*Simond Pecoud. La contrebande, il faut l'avoir vécue pour savoir. Quand j'étais gosse, je me souviens des contrebandiers qui arrivaient le soir ou la nuit, qui couchaient au grenier et qui repartaient au petit jour. En arrivant le soir, ils rencontraient souvent des copains contrebandiers comme eux. Alors ils trinquaient. Je devais, c'était mon rôle, rester dehors pour faire le guet. Je surveillais le chemin derrière la maison. S'il se passait quelque chose, que j'aperçoive un douanier, je courrais prévenir. Instantanément « ça se tassait ». Il ne restait pas un verre sur la table, les contrebandiers passaient par une trappe et, par un couloir disparaissaient vers la forêt. Chez Mercet, c'était en somme un point de rassemblement. Les douaniers le savaient, mais ils ne s'approchaient pas trop de la ferme pour ne pas alerter les chiens des contrebandiers. Ces chiens étaient dressés pour marcher devant, toujours. Pour sentir et reconnaître les douaniers en uniforme. Sans aboyer. Ils revenaient vers leur maître et sautaient pour lui faire comprendre qu'il ne fallait pas passer. La contrebande, c'était principalement du café, du sucre, du tabac, des allumettes, beaucoup de tabac à priser, des remèdes. Pour la grosse contrebande, il y avait un sac spécial qu'on appelait « les quatre oreilles ». Dans ce sac on mettait une pomme de terre dans chaque coin. En général c'étaient des sacs à sel de cinquante kilos. C'était Emile Cart qui faisait les ballots et il savait les faire. Il les faisait au magasin Chez Simi. Chez Simi, on rencontrait bien plus de Français que de Suisses. Il y avait les gars de Mouthe, Sarrageois, Boujeons, Petite Chaux, Gellin. C'étaient tous des gens qui allaient au ravitaillement. Le magasin était fourni en tout. Ça faisait bazar-café. Le sucre se présentait sous forme de pain qu'on coupait ensuite avec une pince pour en faire des morceaux. Les pains faisaient 80 de hauteur. Il y en avait de cinq et dix kilos. Avant 14, j'allais avec mon grand-père chez Simi. Et on achetait des pains de sucre. On les portait dans des cuveaux. Les pains de sucre, c'était très courant. Le café était vert. On avait une poêle pour le griller. Quand les douaniers devaient passer la nuit dehors, ils portaient la bagnole. C'était un lit portatif en bois avec des peaux de mouton retenues par trois courroies. Ils se mettaient dans ces peaux mais sans chaussures. Ils les posaient à côté d'eux. Il est arrivé que des contrebandiers emportent les souliers. Ils allaient donc la nuit et se postaient dans un coin. Très souvent au-dessus de la Caille. Les douaniers avaient des chiens mais les contrebandiers savaient faire pour les éloigner. Ils se procuraient de la pommade de tigre ou d'autres fauves et enduisaient les semelles de leurs chaussures. Les chiens n'approchaient pas. Mais c'était surtout les chevaux qui n'aimaient pas cette odeur et les débardeurs avaient bien du mal pour les retenir. La contrebande était un métier comme un autre.*

*Le contrebandier travaillait seul ou en équipe. Mais dans ce cas il n'y avait qu'un patron. La marchandise était transportée pour le compte d'autres gens. Les contrebandiers recevaient, en échange, une prime. Ca n'était pas autre chose qu'un salaire. L'équipe se partageait quelques fois en deux. La première ne transportait rien sauf un fusil de chasse qui servait d'alibi. L'autre suivait la marchandise. Il fallait toujours ruser. Il y avait aussi des femmes qui faisaient la contrebande. C'était les plus acharnées. Il y avait la grande Hélène.*

*Victor Jouffroy. Ma femme, c'était une contrebandière ! Une contrebandière de première classe. Toujours à cheval. Elle passait de nuit comme de jour. Elle allait chez Simi, une ferme suisse qui faisait magasin près de la frontière. Il s'y vendait plus de marchandises pour nous que pour les Suisses. Chez Simi, les contrebandiers trouvaient tout ce qu'il leur fallait. C'était tout de suite après 1918. A la douane, ma femme était plutôt mal vue.*

*Simon Pecoud. Elle a été prise plusieurs fois dans la Vallée de Joux. Mais il n'y avait qu'un gendarme au Pont et un au Sentier. Une fois, en hiver, un de ces gendarmes veut l'emmener. Il prend du monde autour de lui pour l'aider à la mettre et à l'attacher sur un traîneau. Jamais ils n'ont été fichu de la mettre sur le traîneau. Il n'y a rien eu à faire. La grande Hélène, c'était une rare. Il y avait une grande solidarité dans la contrebande. Les gens se donnaient la main, il n'y avait pas de jalousie. S'ils savaient que l'un d'eux allait se faire prendre, ils faisaient le nécessaire pour qu'il ne le soit pas.*



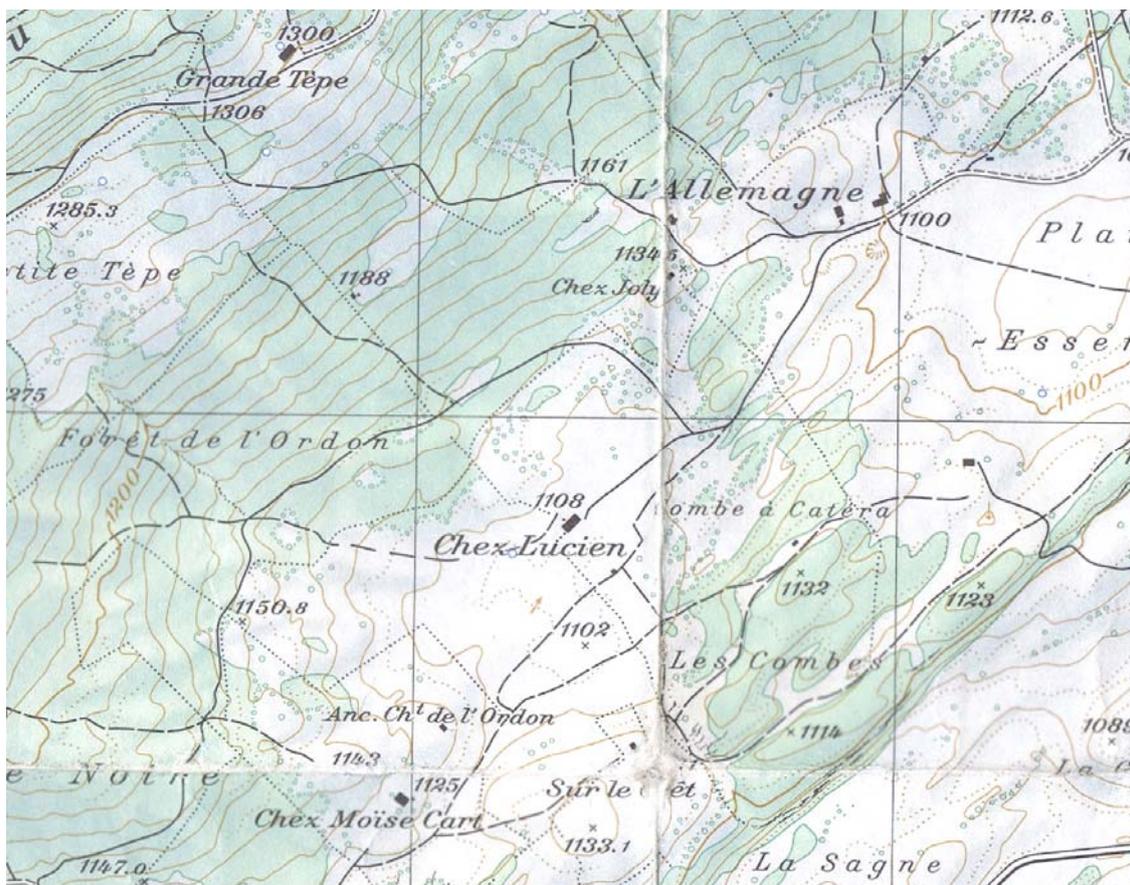
## Le café et épicerie Chez Lucien, à la Fontaine aux Allemands

On connaît l'alpage Chez Lucien, c'est-à-dire que l'on a dans l'œil le grand chalet de ce nom, l'un des rares bâtiments animant encore la vaste zone de pâturages qui a pris la place désormais du hameau disparu de la Fontaine aux Allemands.

Ce que l'on sait moins, c'est que l'antique maison de Chez Lucien, dite parfois Chez le Poisson, a disparu dans un incendie le 4 juillet 1921. Alors elle était propriété de la commune du Lieu qui avait depuis longtemps déjà racheté le domaine de Lucien Reymond et qui la servait comme chalet d'alpage. Suite au sinistre, on reconstruisit certes un nouveau chalet qui porta le même nom, mais celui-ci fut déplacé et élevé en un endroit jugé plus favorable. Les deux cartes ci-dessous permettront de comprendre en quoi consista ce déplacement.



Carte du Canton de Vaud, 1877/1880. Chez Lucien se trouve en haut au milieu, à droite de la cote 1120.



Le chemin ancien au bord duquel se trouvait la ferme de Chez Lucien, apparaît ici en traits. C'est au bord de celui-ci, à 80 mètres environ du chalet actuel de Chez Lucien, direction est, qu'il faut placer l'antique bâtisse.

L'incendie avait été signalé par la FAVJ du 7 juillet 1921 en ces termes.

### **Un incendie**

*Lundi matin, dès 2 heures environ, un incendie a détruit le bâtiment dit « la ferme à Lucien », situé à 40 minutes en amont du Lieu et propriété de cette commune.*

*Cet immeuble, d'une surface totale de 323 m<sup>2</sup> (dont 165 pour la partie rurale), était habité par la famille de M. Alexis Henchoz de Montricher. Il pouvait abriter de 20 à 30 têtes de bétail et comprenait logement, grange, écurie, cave et four.*

*Le mobilier, peu important d'ailleurs, a été en grande partie détruit ; par contre les veaux et les porcs ont pu être sauvés. Une vingtaine de poules ont été incinérées.*

*Assuré en 1917 pour une somme de 13 000 francs, ce bâtiment avait été réassuré en 1920, conformément aux conditions favorables offertes à tout propriétaire prudent et intelligent par la Caisse cantonale vaudoise d'assurance mobilière et immobilière, ce qui fait que la Commune du Lieu va pouvoir*

*procéder à la reconstruction, sans bourse délier. Qu'on se le dise et qu'on en prenne bonne note à l'occasion : la prudence est toujours bonne conseillère.*

Revenons à cette ferme de Lucien Reymond. Elle était en fait propriété de son épouse Amélie Cart, native du hameau de la Fontaine aux Allemands, lui n'étant qu'un prince consort venu d'un endroit de la Vallée, ou même de la commune, que pour l'heure l'on ignore. Il faut néanmoins ici faire attention à ne pas assimiler ce Lucien Reymond de la Fontaine aux Allemands à notre Lucien Reymond du Solliat, grand polémiste et historien sous l'éternel !

Le restaurant de Chez Lucien, on ne sait pas le nom exact qu'on pouvait lui donner à l'époque, peut-être Chez le Poisson, apparaît dans nos listages pour la première fois en 1866. Alors la commune possède huit établissements publics dont celui-ci. Il figure au no 8 : Reymond-Cart Lucien ; restaurant, 75.-

Ce dernier chiffre étant l'impôt sur les boissons complété peut-être par le prix de la patente.

On retrouve le même établissement en 1868<sup>20</sup>. On lit :

*Reymond Lucien, à la Fontaine aux Allemands, restaurant, impôt 70.-, patente 20.-*

En 1868, cette fois-ci le 1<sup>er</sup> mars, tandis que nous étions plus haut 17 février, le même paie 60.- Nous ignorons le pourquoi de ces deux chiffres différents. Baisse proposée par la commune elle-même ?

L'établissement de Lucien Reymond n'apparaîtra plus jamais sur aucune liste. Nous tenons donc là les seuls éléments qui nous permettent de savoir qu'il y eut donc auberge à la Fontaine aux Allemands.

Dans notre listage sur les établissements publics de la commune du Lieu<sup>21</sup>, nous avons donné comme dates extrêmes de ce restaurant – ce qui est très certainement un bien grand mot pour un simple café de frontière – 1859-1876. Nous devons ici reconnaître que les références pour ces deux dates nous ont échappé. Nous avons aussi noté : pinte-restaurant.

On ne saura pas s'il y eut là aussi une épicerie à disposition de nos chers contrebandiers, et déficit encore plus conséquent, nous ne possédons aucune image de la ferme de chez Lucien qui, pourtant, ne disparut qu'en 1921. Ce manque nous affecte plus qu'on le saurait le dire, puisqu'un cliché représentant cette maison, aurait pu être le seul et dernier témoignage du hameau disparu de la Fontaine aux Allemands.

L'espoir de retrouver un tel document est hélas bien maigre !

---

<sup>20</sup> Pour les trois sources, ACL, A17, pp. 324, 406 et 407.

<sup>21</sup> Supplément no 5 à l'histoire de la communauté du Lieu, Le Pèlerin, 1995.

## **Le Café de la Frasse dit Café Français, en dessus du Lieu**

La pinte de François Guignard, à la Frasse, apparaît dans un listage et pour la première fois selon nos recherches, en 1866. Alors la commune du Lieu possède 8 logis publics. Parmi ceux-ci l'Hôtel de Ville du Lieu paie 218 francs de taxe. Guignard François feu Jean Pierre, quant à lui, acquitte 75.-, soit la même somme que paie pour son établissement Lucien Reymond-Cart, restaurant, à la Fontaine aux Allemands.

Deux ans plus tard, François Guignard paie 70.- d'impôt pour son établissement et 20.- pour sa patente. L'établissement est alors considéré comme une pinte. Bizarrement une autre liste signale le chiffre de 63.- quant à l'impôt de consommation.

En 1887, Chapuis Jean-Marie à la Frasse est cité comme distillateur. C'est à cette époque très certainement qu'il loue ou rachète l'établissement où il va installer son café.

Celui-ci est désigné sous le terme de Café Français en 1888. Il paie 50 frs 60 pour son établissement. Il y en a alors toujours 8 en tout dans la commune. Celui qui paie le plus est l'Hôtel du Cygne aux Charbonnières avec 155 frs 60, suivi de l'Hôtel de Ville, 155 frs 50. En dernière position, le Café des Plainoz et le Café du Risoud Chez Claude, payant la somme de 50 frs 55.

On le constate donc, tous ces bistrots de frontière sont à peu près au même niveau.

Aucun de ces établissements périphériques n'est signalé dans le dictionnaire de 1888. On retrouve par contre Chapuis, à la Frasse, distillateur et cafetier dans l'Almanach-Annuaire du Val de Joux de 1895. Idem pour 1896.

L'Indicateur vaudois donne les précisions suivantes :

1901 : Chapuis Jean-Marie, Café Français.

1905 : Dépraz César à la Frasse. Le nom de l'établissement n'est pas donné, il ne fait aucun doute cependant que nous ayons affaire ici au Café Français. On retrouve le même Dépraz jusqu'en 1945.

1955 : Grobéty Jean, café Français, La Frasse.

1960 : Baudraz Hélène, café de la Frasse.

Plus personne de cité dès 1965. L'établissement, comme on le verra ci-dessous, a fermé ses portes.

### **L'époque de Jean-Marie Chapuis<sup>22</sup>**

Vint s'installer à la Frasse à la fin du XIXe siècle, où il tint auberge et épicerie. le bersagliere Jean-Marie Chapuis, d'origine française. Celui-ci fut aussi distillateur. Son petit-fils Juste Pithon, sut saisir l'ambiance de la Frasse d'autrefois :

---

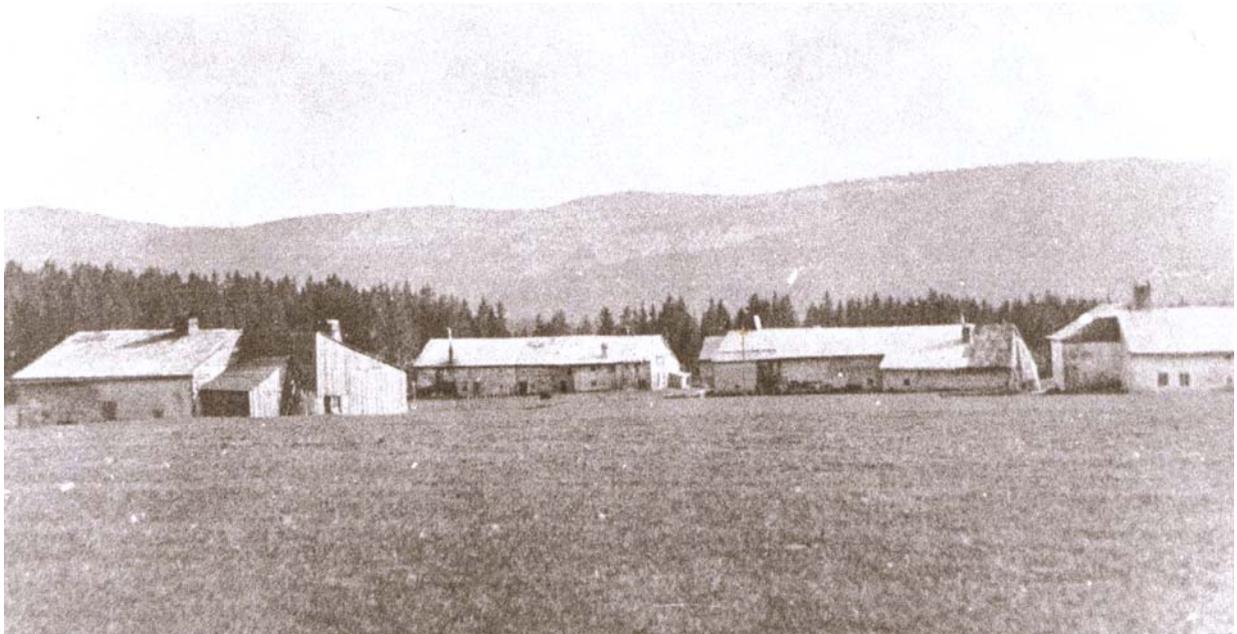
<sup>22</sup> En fait Jean-Marie Chapuis fut très rapidement remplacé comme tenancier du café de la Frasse par son fils Chapuis Victor Ulysse, lui-même décédé déjà en 1903, à l'âge de 32 ans. Suicide ?

*Il y avait combien d'autres choses intéressantes pour un petit villageois comme moi : les vaches de ma grand'mère, le cheval blanc, les poules, les foins. Il y avait aussi un petit restaurant, le Café Français, où les chasseurs venaient manger les croûtes aux champignons ou l'omelette aux herbes du jardin. Le jeu de quilles où je me faisais des sous en relevant les quilles tombées.*

...

*J'aimais bien ma grand'mère ; elle était la bonté même pour tout son entourage, pour moi surtout ; les enfants de la Frasse savaient bien que la « Nestorine » avait toujours des bonbons dans la poche de son tablier. Quant à mon grand-père, j'éprouvais pour lui de l'admiration mêlée d'un peu de crainte. Il parlait peu. Il était grand, bien bâti, et je devais lever la tête pour voir son visage sévère surmonté d'un chapeau de feutre noir à larges bords. Il avait une cicatrice qui lui barrait le front et qui lui fermait à demi l'œil gauche. Je n'osais pas lui demander l'origine de cette marque. C'est ma mère qui m'a finalement renseigné :*

*« Grand-père avait passé sept années soit à la guerre, soit au régiment. Le bersaglier décoré Jean-Marie Chapuis avait pris part au terrible siège de Sébastopol, puis à la bataille de Solféрино où, dans le même moment, il avait été blessé d'un coup d'épée qui lui avait laissé la cicatrice qui m'intriguait, puis traversé de part en part par une balle autrichienne. Il avait été l'un des premiers blessés recueillis sur le champ de bataille par les volontaires d'Henri Dunant<sup>23</sup>.*



Un hameau au pied du noir Risoud... En face la barrière du Mont-Tendre.

---

<sup>23</sup> Juste Pithon, *Ma Frasse d'autrefois*, Les Charbonnières, 1977.

## L'époque de César Dépraz



Le Café Français avec la famille Dépraz, dont le père, César.



Sous le néveau, les cinq filles de César Dépraz : Jeanne, tenue vert jade ; Charlotte, blouse blanche, jupe noire ; Blanche, très belle tenue genre bigarreau ; Lina en blanc ; Edith, en bleu pastel. C'est le jour du mariage de Lina.



On joue aussi aux quilles au Café Français les beaux dimanches.

## Quand les sociétés vont à la Frasse...



La Persévérante joue au pied de la façade de la maison voisine du Café français, maison Curtet sauf erreur

### ***Chœur-Mixte du Séchey, souper des acteurs de l'Arlésienne à la Frasse le 15 décembre 1951***

*Après avoir quelque peu attendu les retardataires, nous montons à la Frasse<sup>24</sup>. Le temps est clair, le chemin bon, mais l'air est vif. Nous arrivons aux environs de 9 ¼ heures. La montée a aiguisé notre appétit et c'est sans se faire prier que nous nous mettons à table. Le repas est gai et très animé ; les dames ont un peu de peine à vider leur verre d'apéritif !!! Les assiettes s'emplissent et se vident et chacun se régale. Mais les portions sont grosses et plusieurs arrivent au bout avec peine. Mais voici le dessert ! la salade de fruit est dégustée avec délice par chacun.*

*Puis vient la partie récréative. De fort beaux disques nous invitent à la danse. Entre temps nous entonnons quelques chants populaires de chez nous. Pendant une bonne partie de la nuit, M. Rochat, un ancien du Séchey, nous amuse par ses bonnes blagues de Oin-Oin racontées avec vivacité et humour. Les rires fusent.*

*L'heure s'avance, encore quelques danses puis vient le moment du départ. Mlle Renée Gerber, la fille du tenancier, nous propose gentiment de nous rentrer en char. Bien serrés à cause du froid particulièrement vif à ces heures avancées de la nuit, la descente est très rapide et nous sommes bientôt arrivés*

---

<sup>24</sup> La troupe se rend plus précisément au Café français, alors en fonction et tenu par un M. Gerber.

*au Séchey. Notre joyeuse tournée se termine chez Louis Dépraz où nous prenons encore un bon verre de blanc, mais tous à demi-endormis. Nous ne nous attardons pas, car plusieurs craignent de rencontrer les premiers levés du village. Les adieux se font vite sur la place et chacun rentre, content d'aller faire quelques heures de sommeil. Magnifique soirée que celle-là et sans aucun accroc.*

*E. Golay, secrétaire*<sup>25</sup>

## **La fin d'une époque**

### ***Souvenirs de la Frasse***<sup>26</sup>

*Ma grand-mère maternelle avait repris la gérance du café de la Frasse le temps d'un été. J'avais vers les dix ans. Ce fut alors pendant cette période-là pour nous autres, mes frères et moi, le but quasi ultime de nos promenades dominicales. De notre maison des Charbonnières, nous prenions le chemin de la porcherie jusqu'à sa jonction avec la route du Séchey au Bonhomme. Puis nous coupions à travers les champs et les bois, empruntant un sentier qui courrait joliment sous l'ombre des arbres. Après la montée, par delà un mur de pierres sèches, nous retrouvions le pâturage du plat des Esserts, surface immense à l'entrée de laquelle et dans son sol sablonneux, s'ouvre une grande carrière. C'était alors le temps des bérets basques bruns, ces galettes de velours surmontées d'un petit téton. Comme elles faisaient de belles soucoupes volantes, lancées par-dessus les grandes gentianes du pâturage. Des centaines de fois qu'elles ont ainsi pris leur envol en ces dimanches après-midi. Là-bas, au bout de l'horizon, au couchant, était le joli hameau de la Frasse que nous retrouvions bientôt après avoir poussé deux ou trois clédars.*

*Le café de la Frasse et ses dimanches ! Les habitants du Lieu depuis longtemps en avaient fait leur but de promenade. Montés au-dessus du village qu'ils laissaient dans le fond de la vallée, ils s'enfonçaient eux aussi pour retrouver, après une marche aisée, le charmant petit hameau blotti au cœur de son immense pâturage. La salle à boire était au levant de la bâtisse, le Café Français. Ma grand-mère, qui n'était pas sans expérience, ayant tenu antérieurement la Matoule, sur la montagne du Suchet, s'y affairait. Et nous, nous étions-là, sans activité particulière, si ce n'est pas à encoubler les adultes ou à nous occuper de façon pratique des bouteilles de limonades d'une si belle couleur orange. Des hommes jouaient aux quilles devant ce café bien sympathique dont l'activité pourtant, en ces dimanches après-midi, m'échappe un peu. Comme si les seuls acteurs réels de cette parcelle de vie passée avaient été les membres de ma famille.*

---

<sup>25</sup> Probablement Eliane Golay, fille d'Arnold Golay, future épouse de Victor Rochat

<sup>26</sup> Figurait dans Bois, lacs et campagnes, tome I et II, 1985 et 1988.

*Nous partions aussi parfois avec ma mère à la lisière des forêts profondes du Risoud, plus loin, à l'extrémité du plateau, cueillir des framboises. Je revois les immenses étendues caillouteuses alors que nous laissons le petit hameau derrière nous.*

*Nous avons retrouvé, au cœur de l'été, notre belle cousine Maryse venue en vacances. La famille s'élargissait. Une photo nous montre tous sur le devant du café. Voici ma cousine d'abord, tout à gauche, dans une ample robe claire ; ma grand-mère, encore en pleine force de l'âge ; mes deux frères ; mon père, avec son chapeau qui tient contre lui le plus jeune d'entre nous, notre frère cadet coiffé d'un capet bleu ciel ; devant, le cousin Frédéric qui n'a guère que cinq ans, et moi, pour une fois sans mon éternel béret basque brun.*

*Mais étaient-ce vraiment de beaux après-midi en cette tristesse douce des dimanches que nous connaissions déjà ? En cette monotonie des choses vues et revues, et des actions accomplies pour la dixième ou la centième fois ? Instants qui m'ont laissé malgré tout, et quels qu'ils aient été en réalité, des images que je ne pourrai jamais oublier. Une vision essentielle de ce temps là... ce grand plateau des Esserts coupé en sa largeur de longs murs, sa carrière, et tout là-bas, en direction du couchant où sont les forêts noires et mystérieuses du Risoud, la Frasse, la belle et nostalgique Frasse, avec ses maisons que maintenant nous laissons derrière nous.*

RR



Nous sommes en 1956. La tenancière est Marguerite Glauser. De gauche à droite, à l'arrière. Marguerite – Urbain – Daniel. Devant : Maryse Chautemps, Frédéric Glauser, Rémy Rochat, Gaston Rochat, Jean-Michel Rochat, tous les jeunes petits enfants de Marguerite, Gaston étant son beau-fils et père de quatre de ces cinq garçons.

**Le Café de la Frasse, un établissement que la commune ne veut plus -**  
toutes informations tirées des registres de procès-verbaux de la commune du  
Lieu, A32 -

*Séance du 8 janvier 1955. M. Ch. Grobéty a demandé et obtenu l'autorisation  
de fermer l'établissement de la Frasse dès le 31.12.1954.*

*Séance du 12 mars 1955. M. Charles Grobéty demande la reprise de sa  
patente pour l'ouverture du Café de la Frasse dès le 1<sup>er</sup> avril. Nous transmettons  
la lettre à la préfecture sans préavis favorable.*

*Séance du 8 juin. Nous avons appris incidemment que le Café de la Frasse a  
été repris par un nouveau tenancier sans que la Municipalité en soit nantie.  
Nous chargeons l'agent de faire enquête et rapport.*

*Séance du 20 août 1955. Patente pour la Frasse accordée conditionnellement.  
Modifiant la décision prise à cet endroit, le Département de justice et police  
accorde à M. Henri Charlet la patente provisoire pour l'exploitation du Café de  
la Frasse jusqu'au 31 octobre 1955.*

*Séance du 8 octobre 1955. Le Département de justice et police répond à Mme  
Marguerite Grobéty qu'elle ne peut exploiter simultanément le Café de la  
Frasse et celui de Mollie-Margot ; elle doit tenir elle-même celui de la Frasse, à  
défaut de quoi, la fermeture sera ordonnée.*

*Séance du 5 novembre 1955. Café français de la Frasse. Le Département de  
justice et police a l'intention de fermer le Café de la Frasse et nous demande un  
préavis. De son côté, M. Grobéty propriétaire invoque la nécessité de tenir cet  
établissement ouvert durant l'été. Nous confirmerons au Département que le  
café ne répond plus à un besoin.*

*Séance du 22 novembre 1955. Ensuite de la demande du propriétaire, le  
Département de justice et police admet finalement le statu quo pour le Café de  
la Frasse, soit sa fermeture en hiver et son ouverture en été, ceci toujours à la  
condition que la famille Grobéty assume elle-même l'exploitation de  
l'établissement.*

*Séance du 29 février 1956. Mme Gruaz, asile du Marchairuz, est en  
pourparler pour acheter de M. Grobéty le Café de la Frasse et s'informe pour le  
transfert de la patente à son nom.*

*Séance du 29 février 1956. Le Département de justice et police nous remet  
pour préavis une demande de Mme Grobéty, tendant à réduire le prix de la*

*patente de la Frasse ; elle donne comme argument le chiffre boissons évalué trop haut. Nous préavisons pour la réduction demandée moyennant que le chiffre boissons soit réel.*

*Séance du 21 mars 1956. Police. M. le Préfet de la Vallée assiste au début de notre séance afin de délibérer sur la reprise du café de la Frasse par Mme Gruaz, actuellement à l'asile du Marchairuz.*

*Le syndic donne d'abord lecture de la lettre du Département de justice et police précisant que Mme Gruaz désire acheter le Café de la Frasse et que, selon information, nous aurions changé d'attitude et serions d'accord de préavisser favorablement pour le maintien du Café français.*

*M. le Préfet expose la situation telle qu'elle est en réalité et verrait de bon œil un changement de propriétaire du café ; toutefois le magistrat estime que nous devons nous entendre pour trouver une solution satisfaisante pour la commune et pour lui-même.*

*Les municipaux émettent également leurs opinions qui sont diverses ; ce que désire la Municipalité, c'est que l'on puisse éviter de remettre chaque année un locataire nouveau et qui éprouve une perte dans cette exploitation dont M. Grobéty est toujours le propriétaire.*

*Enfin, le syndic propose que nous préavissons favorablement pour la reprise de l'établissement par Mme Gruaz, à condition que celle-ci achète également le domaine attenant pour l'exploiter elle-même avec sa famille ; cette solution permettrait au cafetier d'avoir une situation suffisante, rencontre l'approbation de chacun et nous écrirons dans ce sens au Département, avec une copie à M. le Préfet.*

*Séance du 11 avril 1956. Le Département de justice et police autorise Mme Gruaz à reprendre la patente du Café de la Frasse à condition qu'elle achète l'établissement et le domaine attenant.*

*Séance du 4 juillet 1956. Avant l'ouverture de la séance du Conseil communal, la Municipalité avait pris connaissance d'une lettre de M. Grobéty demandant l'autorisation de rouvrir le Café de la Frasse en y installant une gérante, avant que lui-même y vienne.*

*La Municipalité a préavisé favorablement moyennant que M. Grobéty reste l'exploitant.*

*Séance du 16 juillet 1956. A la suite de la demande présentée par M. Charles Grobéty et des préavis de la commune et du préfet, le Département de justice et police admet la réouverture du Café de la Frasse par Mme Glauser de Champvent comme gérante, à condition que celle-ci soit au bénéfice de la patente réglementaire.*

*Séance du 25 juillet 1956. Le gendarme Genoud et l'agent Rochat ont adressé un rapport à la préfecture de la Vallée contre Mme Glauser, locataire du Café de la Frasse et M. Grobéty, propriétaire, pour exploitation d'un établissement sans patente.*

*Séance du 6 août 1956. Mme Marguerite Glauser, tenancière du Café de la Frasse, présente une demande de patente pour café-restaurant.*

*Notre préavis reste inchangé, c'est-à-dire que nous estimons que l'octroi de la patente de cet établissement ne répond plus à un besoin.*

*Séance du 29 août 1956. A la demande de patente de Mme Marguerite Glauser, tenancière du Café de la Frasse, le Département de justice et police nous avise que Mme Glauser doit présenter toutes les pièces requises pour l'octroi de la patente et qu'elle devra subir les examens pour l'obtention du brevet de capacités professionnelles.*

*Le préfet propose que l'on accorde à Mme Glauser une patente provisoire ; nous maintenons notre préavis négatif estimant que le Café de la Frasse n'est plus viable.*

*Séance du 5 novembre 1956. L'agent nous signale que le Café de la Frasse est maintenant fermé.*

*C'est la fin d'une époque, fin à laquelle, disons-le, au vu de ce qui précède, la commune, d'une austérité à tout fracasser, avait largement contribué !*

## Les pintes de Combenoire et environs

Notons en préambule qu'Auguste Piguet parle d'une pinte qui put exister Chez Moÿse Cart, à quelques encablures en dessus du hameau de Combenoire. Comme nous n'en avons aucune preuve, nous ne mettrons pas cet établissement improbable au nombre de nos logis publics.

Pour Combenoire, on va tenter d'y voir un peu plus clair.

Une première pinte semble y prendre racine à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Reprenons nos notes diverses prises lors de la rédaction de l'ouvrage du 600<sup>e</sup> de la commune :

*1799. Le citoyen Piguet de Combenoire a payé la patente à la nation. Il estime pouvoir continuer à vendre vin.*

*1800. 8 mars. Le cabaret de Combenoire est tenu par David Philippe Piguet, 7 à 8 garçons se trouvaient à table et buvaient à dix heures du soir.*

C'est tout ce qu'on saura jamais sur cette modeste pinte.

Pour quant à la suite, reprenons cette fois-ci nos listes.

Naturellement rien dans le Manuel du voyageur de 1857 et rien non plus dans le dictionnaire du canton de Vaud de 1888. Ce genre de pinte échappe souvent aux recensements que l'on pourrait qualifier d'officiels, vu la modestie de leur clientèle et le peu de renommée sur un plan général.

En 1866 est signalé Guignard Louis feu Jean Pierre. Pour une pinte. Il paie 100.- d'impôt sur les boissons, ce qui est supérieur à la taxe imposée aux bouchons de la Frasse et de la Fontaine aux Allemands, preuve d'une certaine clientèle. Il faut comprendre ici que le passage est plus nombreux à Combenoire qu'en ces deux endroits retirés. Simple fait que ce hameau soit placé entre le Lieu et le Sentier et qu'il y a tout de même une forte circulation entre ces deux localités.

Ce n'est toutefois qu'en 1868 que l'on apprend que Guignard Louis, avec sa pinte, est installé en Combenoire. Il paie alors 120 francs d'impôt sur les boissons et 20.- de patente. Les prix ont pris l'ascenseur ! Prix ramené quelques semaines plus tard à 110.- pour les raisons suivantes :

*La municipalité s'occupe de dresser un nouveau préavis pour l'impôt de consommation des établissements dans la commune, vu que celui dressé le 17 février dernier, la Municipalité avait cru que la moyenne de 150 frs par établissement était pour la commune, au lieu que c'est pour le district<sup>27</sup>.*

En 1888<sup>28</sup> il n'y a plus de bouchon à Combenoire.

En fait nous n'avons pas signalé où se trouvait la pinte Guignard. Certaines de nos notes font état par exemple de la pinte Guignard à la Grand-Sagne en 1878. Mais à cette date, selon le cadastre, nous trouvons sur les lieux Jean-Pierre feu Jean Pierre Guignard, tandis qu'un certain Louis-Auguste, feu Jean-Pierre, est établi au hameau de Combenoire lui-même, habitant la maison de sa femme

---

<sup>27</sup> ACL, A17, p. 407.

<sup>28</sup> ACL, C, correspondance, lettre reçue de la Préfecture du district de la Vallée, du 17 novembre 1888.

Louise henriette feu Jaques Louis Lugrin. Ce ne saurait donc être qu'à Combenoire que fut ce bouchon et non à la Grand Sagne, maison foraine complètement isolée du grand chemin de la commune jusqu'en 1875 et années suivantes où la nouvelle route passa à proximité même du voisinage. Les deux cartes suivantes prouveront nos propos.



Carte IGN de 1785. On le constate, la Grand Sagne est en marge de toute voie de circulation tandis que Combenoire est immédiatement au bord de la grande route de la commune, situation qui devait durer jusqu'après 1874/75 où fut construite la nouvelle grande route de la commune, délaissant l'ancien tracé sur l'essentiel de son parcours du Lieu à la Brasserie.



Carte du canton de Vaud, 1877/1880. La nouvelle route cette fois-ci passe immédiatement à côté de la Grand-Sagne, mais il y a tout lieu de croire qu'à l'époque la pinte de Combenoire ne soit déjà plus qu'un souvenir.



C'est selon toute vraisemblance dans ce grand et beau voisinage que furent les deux pintes successives de Combenoire, celle de la fin du XVIIIe siècle, cette autre de la seconde moitié du XIXe.

### **Les Esserts de Rive, où quand Caba habitait la Côte d'Azur de la Vallée**

On sait que la maison où loge aujourd'hui le restaurant des Esserts de Rive, à l'époque elle n'avait aucune annexe, fut construite au XVIIe siècle par un certain Meylan. Sa famille habita pendant des décennies voire même des siècles le site. Celui-ci, pour la gestion de la vie quotidienne, était rattaché à l'administration du hameau de Combenoire sus-jacent.

On ignore de quand date le restaurant. Il ne figure pas dans les listages de l'Almanach-Annuaire des années 1895/1896.

Il n'est cité par l'Indicateur Vaudois qu'à partir de 1925. Le tenancier en est alors Rochat Louis. Il figure sous café des Esserts.

La suite s'inscrit de telle manière :

- 1930 : Rochat Louis, café des Esserts
- 1934 : Rochat Louis, café des Esserts de Rive
- 1935 : Idem
- 1940 : Rochat Rose
- 1945 : Aubert Rose
- 1950 : Idem
- 1955 : Rochat Marcel
- 1960 : Idem
- 1965 : Jaunin Denise

1970 : Idem  
1975 : Idem  
1980 : Idem  
1985: Reymond Frères  
1990: Idem  
1994: Cabras Daniel et Golay Sylvie.



Réclame de Louis Rochat dans le guide touristique de 1929. Le même Louis Rochat était tenancier de l'Hôtel de Ville du Lieu en 1920.



2686 Ch. de Fer Pont-Brassus (Vallée de Joux)  
Les Esserts de Rive

Phot. des Arts, Lausanne.

Il est probable qu'à l'époque, début de siècle, il n'y avait encore aucun bouchon à la grande et ancienne maison des Esserts de Rive.



Quand les Esserts de Rive se situaient sur la Côte d'Azur combière !

1:

**LES ESSERTS DE RIVE** à 13.08.83  
Commune du lieu



● le café-restaurant sympa, spécialités du coin — grillades — terr

1345 le lieu (vallée de joux) tél. 021 85 55 74

Boisson pompier à 13.08.83  
au ESSERTS de RIVE

Fr. 188.40

A payer par BU  
Avec remerciement

Approuvé par Fr. 188.40  
le 22 août 83 Chap. No 65.30/3  
Le Municipal *A. Couderc*

*J. L. Rymc*

fr-shop tout pour la planche à voile — location — cours — vente

<input checked="" type="checkbox"/> PAYÉ	LE - 5 OCT. 1983
<input type="checkbox"/> ENCAISSÉ	
<input checked="" type="checkbox"/> Caisse	<input type="checkbox"/> CCP <input type="checkbox"/> Banque
COMPTE No.:	



## Animation

- Café - Bar <Le 1004>> - Animation
- Soirées à thème



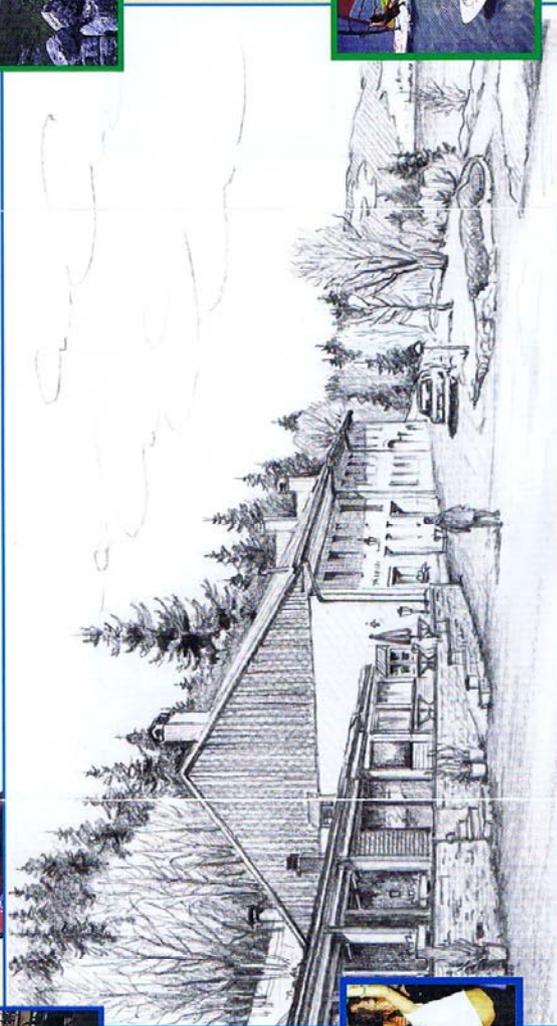
## LES ESSERTS DE RIVE

# Un Coin de paradis

## AU BORD DU LAC DE JOUX

## Activités sportives

- Vente/location/école de planche à voile
- Location de VTT
- Sur demande, cours sportifs, visites, accompagnement.



- Boutique Sport Shop
- Jardin d'enfants



## Café - Restaurant - Terrasse

- Café - Restaurant
- Superbe terrasse panoramique
- Nombre de places intérieur = 100 places  
extérieur = 60 places
- Parking



## NOS PROPOSITIONS

- Vos sorties dans un cadre enchanteur
- Spécialités :
  - Pizzas au feu de bois
  - Spécialités du chef
  - Poissons du lac
  - Carte de saison
- Idéal pour :
  - Banquets-repas d'entreprise
  - Repas de familles/sociétés
  - Mariages - apéritifs
- Demander nos suggestions

## OUVERT TOUTE L'ANNÉE

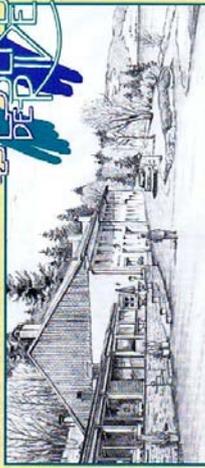


## DAS GANZE JAHR GEÖFFNET

## UNSERE VORSCHLÄGE

- Ihr Ausflug in ein zauberhaftes Paradies
- Spezialitäten:
  - Pizza aus dem Holzofen
  - Spezialitäten des Chefs
  - Verschiedene Fische
  - Saison Karte
- Ideal für:
  - Bankette - Geschäftessen
  - Vereins oder familienfeste
  - Hochzeiten, Apéritif
- Verlangen Sie unsere Vorschläge

## CAFÉ-RESTAURANT



### ALTIITUDE 1004

1345 Le Lieu  
Sport Shop

Tél. (0041) 021/845 55 74  
Fax (0041) 021/845 54 20  
Tél. (0041) 021/845 55 33

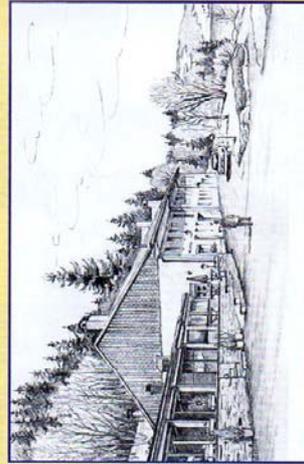


*Notre banque régionale*

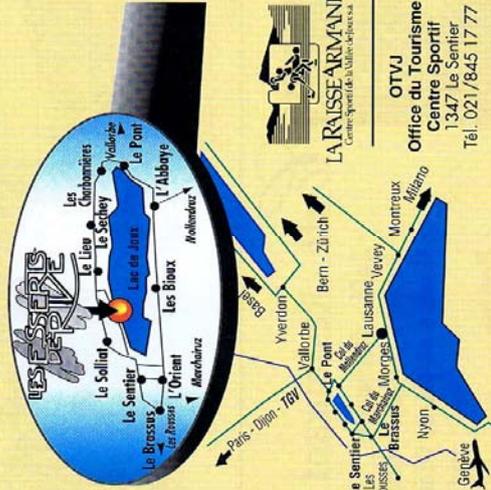
CREDIT  
MUTUEL  
de la Vallée S.A.

### Accès par:

La route le Rocheray - Les Esserts de Rive  
Le train : halte du train aux Esserts de Rive  
Le lac  
Chemin pédestre



**SWITZERLAND**



Centre sportif du village d'altitude

OTVJ  
Office du Tourisme  
Centre Sportif  
1347 Le Sentier  
Tél. 021/845 17 77

Graphisme et impression Imprimerie Valcomp Le Sentier

*La Grande Encyclopédie de la Vallée de Joux*  
*No 122*

*Mise en page Rémy Rochat*

***APERCU DE L'HISTOIRE DES CABARETS,  
AUBERGES, PINTES, RESTAURANTS, CAFES,  
BISTROTS ET AUTRES BOUCHONS DANS LE  
COURS DES AGES A LA VALLEE DE JOUX***

*Volume premier : la commune du Lieu*



*Éditions le Pèlerin*  
*2016*

